

12^e année - Nouvelle série

c.m.
revue mensuelle

N° 98-99 Nov.-Déc. 1981

Pierre Joye
**INFORMATISATION
DE LA SOCIÉTÉ
ET MARCHÉ VERS
LE SOCIALISME**

ALTERNATIVES

Pierre Ergo
**STATUT
DES ARTISTES
ET COMBAT
D'IDENTITÉ**

Jacques Moins
**TERRORISME,
POUVOIR,
DEMOCRATIE**

Nicole Crombez
**ISABELLE GATTI
DE GAMOND**



**cahiers
marxistes**

Nous prions les abonnés et lecteurs des CM d'excuser le retard de parution de ce numéro double.

Sommaire

Pierre Joye	
Informatisation de la société et marche vers le socialisme	p. 1
Alternatives (suivi de l'appel du Front commun syndical wallon)	p. 16
Pierre Ergo	
Statut des artistes et combat d'identité	p. 31
Jacques Moins	
Italie : terrorisme, pouvoir, démocratie	p. 44
Nicole Crombez	
Une vieille dame exceptionnellement jeune : Isabelle Gatti de Gamond	p. 50
En diagonale — 200.000	p. 56
— L'itinéraire RMG	p. 57
A livres ouverts — « Le défi pédagogique »	p. 60
— « Le dossier des euromissiles »	p. 64
En revues — Bulletin de la F.A.R.	p. 66
— La Revue nouvelle	p. 67
— Critique politique	p. 67
— Socialisme	p. 69
— CMB - Inform	p. 70
— Rue des Usines	p. 71
— De Nieuwe maand	p. 72
Courrier	p. 73

Pages 75-79 : peintures d'André Aubry (photos J.C. Faidherbe)

Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terfve •

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprés, Augustin Duchateau, Pierre Ergo, Serge Govaert, Jean-Jacques Heirwegh, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Christine Renard, Claude Renard, Christian Vander-motten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin

Secrétaire de rédaction : Pierre Ergo

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

Informatisation de la société et marche vers le socialisme

Voilà déjà une bonne vingtaine d'années qu'on s'est aperçu qu'une véritable révolution scientifique et technologique est en cours, que l'extraordinaire explosion du savoir dont nous sommes les témoins entraînera des transformations profondes dans tous les domaines de la vie des hommes.

Mesurons-nous toujours l'ampleur et la signification de ces transformations ? Je n'en suis pas certain. L'accélération constante des progrès de la science et de la technologie ne facilite pas la tâche. Tout se modifie si vite qu'il est difficile de suivre le rythme et j'ai parfois l'impression que le mouvement ouvrier et les partis qui s'en réclament n'ont pas encore pleinement saisi la portée des bouleversements qui se produisent dans le monde. A commencer par ceux qu'entraînera un des événements les plus importants de ces dernières années : la miniaturisation de l'informatique.

LA MINIATURISATION DE L'INFORMATIQUE

Les premiers ordinateurs étaient lourds et coûtaient fort cher. Comprenant des milliers de tubes électroniques, ils étaient peu fiables, prenaient beaucoup de place et consommaient beaucoup d'énergie. Seules de très grosses sociétés pouvaient en acquérir et ils répondaient par ailleurs fort mal aux préoccupations militaires qui ont joué un rôle déterminant dans la naissance et le développement de l'informatique.

Pour mener à bien les programmes militaires et les programmes spatiaux qui leur sont étroitement liés, la miniaturisation de l'électronique était indispensable. Une grande partie des coûts de recherche-développement a du reste été supportée par les budgets militaires et spatiaux. Le voyage à la lune (1969) n'aurait pas été possible sans ordinateur, mais il fallait au préalable en réduire la taille et simplifier son manquement.

Les résultats obtenus sont spectaculaires. Au cours des vingt dernières années, presque toutes les mesures définissant la puissance ou la capacité des systèmes informatiques ont été multipliées par mille. Le calculateur le plus connu de la fin des années '50, l'IBM 650, exécutait

quelque 100 instructions à la seconde. A l'heure qu'il est, les systèmes produits par la même firme sont capables d'exécuter près d'un million d'instructions à la seconde. Dans le même laps de temps, la capacité de la mémoire centrale est passée de quelque 5.000 positions de mémoire à 4 millions de positions. Et le logiciel mis à la disposition des utilisateurs est passé de 10.000 à plus de 10 millions d'instructions. Des ordinateurs qui, autrefois, auraient occupé plusieurs pièces, ressemblent aujourd'hui à de grosses machines à écrire. D'autres, moins puissants, ont la dimension d'un paquet de cigarettes ou même d'un cachet d'aspirine. Une calculatrice pesant 300 grammes fait aujourd'hui les mêmes opérations qu'un ordinateur de 30 tonnes des années '60 et un nouveau saut vient d'être effectué aux Etats-Unis et au Japon avec l'apparition sur le marché du premier véritable ordinateur de poche doté d'un langage de programmation.

Tout cela s'est fait à une vitesse étonnante. Après l'invention du transistor (1947) qui permit de remplacer les anciens tubes, la réalisation de circuits intégrés concentrant sur une petite pastille de semi-conducteur (chip) un nombre de plus en plus élevé de composants a marqué l'entrée dans la micro-électronique qui a permis de fabriquer, dès 1975, des microprocesseurs (puces) capables d'assurer à eux seuls une grande quantité de fonctions de calcul et de mémoire.

L'invention des microprocesseurs ne constitue pas simplement un progrès de plus. Il marque un tournant radical, peut-être aussi décisif que l'invention de la roue ou de la machine à vapeur. La « puce » électronique, capable d'accomplir et de préserver toute une série d'opérations réservées jusqu'à présent à l'intelligence humaine, apporte une transformation qui n'est pas seulement d'ordre *quantitatif* mais aussi d'ordre *qualitatif*. Car la technologie micro-électronique a un caractère tellement singulier qu'elle peut être considérée comme une innovation totalement neuve et sans aucun précédent.

Un des caractères distinctifs de cette technologie est son rythme exceptionnellement rapide de développement, lequel est loin d'être terminé puisqu'on évoque déjà la perspective d'utiliser dans les dix années qui viennent des composants qui permettront de calculer des milliers de fois plus rapidement qu'aujourd'hui.

Le rythme particulièrement rapide des innovations en micro-électronique réduit fortement le délai moyen entre le moment où une génération d'ordinateurs se diffuse parmi les utilisateurs et le lancement de la génération suivante. La vie moyenne des produits, qui était d'une dizaine d'années en moyenne pour les ordinateurs des années '60, n'est plus que de deux ou trois ans pour les minicalculateurs actuels dont les modèles font du reste parfois l'objet de modifications en cours de production en raison du développement des microcircuits.

Un deuxième caractère distinctif de la technologie micro-électronique est l'étendue particulièrement large de sa gamme d'applications qui va des produits de consommation grand public aux biens d'équipement et de l'administration au contrôle de processus industriels entiers. En fait, il est difficile d'imaginer un domaine où la micro-électronique n'aurait pas sa place de sorte que ses incidences sont

sans rapport avec celles de la technologie électronique qui l'a précédée ou d'autres types de technologie.

Un troisième caractère distinctif de la technologie micro-électronique — et c'est peut-être en cela qu'elle innove le plus — est sa capacité de produire, rassembler et diffuser des quantités énormes de données avec des coûts de plus en plus réduits. Les innovations successives s'accompagnent en effet de réductions impressionnantes des prix. Ceux-ci ont été divisés par 50 et par 100. Non seulement les PME peuvent dès maintenant disposer d'un terminal accédant à un ordinateur géant, mais la miniaturisation va permettre à l'ordinateur de pénétrer dans la vie quotidienne du commun des mortels. Les ordinateurs individuels mettront l'informatique à la portée de tous.

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI

Le développement de la micro-électronique pose tout d'abord des problèmes dans le domaine de l'emploi. C'est là que ses effets sont d'emblée les plus visibles et c'est pour cela que cet aspect a été le premier à retenir l'attention.

Depuis plusieurs années déjà, des gouvernements et des organismes internationaux (l'OCDE, le Bureau international du Travail, la Commission de la CEE), des instituts de recherche publics et privés, des organisations patronales et des organisations syndicales y ont consacré des colloques et publié d'innombrables études et rapports. Si leurs conclusions ne sont pas toujours identiques, leurs constatations convergent souvent.

La possibilité d'alléger le travail et de remplacer l'homme par la machine pour exécuter des tâches pénibles, dangereuses ou tout simplement fastidieuses est certes exaltante. Et l'utilisation de robots est indispensable pour manipuler des matières radioactives dans les centrales nucléaires ou pour effectuer des travaux dans les profondeurs sous-marines. Les conditions dans lesquelles s'effectue cette mutation soulèvent toutefois des problèmes inquiétants.

Sans doute n'est-ce pas la première fois que l'introduction de nouvelles techniques bouleverse les structures de l'emploi. La thèse traditionnelle selon laquelle les nouvelles activités créent autant d'emplois qu'elles en suppriment néglige toutefois deux données importantes.

D'abord que le rythme de l'évolution s'est accéléré : les transformations actuelles s'opèrent dans un laps de temps beaucoup plus court, des changements étalés autrefois sur un siècle ne demandent plus qu'une décennie, voire beaucoup moins.

De plus, s'il est arrivé qu'une forte croissance économique a pu amortir l'impact de telles mutations dans le passé, les pays industrialisés connaissent aujourd'hui une crise profonde dont ils ne voient pas l'issue.

Il serait donc faux de croire que les emplois perdus seront compensés par ceux que fourniront les services et produits amenés par la micro-électronique. Même si la fabrication de produits nouveaux pourra créer des emplois, leur substitution à d'autres produits risque d'entraîner des pertes d'emplois au moins aussi importantes ailleurs.

Il serait tout aussi vain de s'imaginer que la fabrication des équipements électroniques créera beaucoup d'emplois. Ce fut vrai pendant dix ans mais cela ne l'est plus aujourd'hui car l'électronique réduit constamment le temps que réclame la fabrication de ces équipements. En 1976 déjà, on notait qu'à Siemens-Belgique, le passage d'appareils électromécaniques à des appareils électroniques avait permis de réduire de 85 % le nombre d'heures nécessaires à la production des nouveaux téléscrip-teurs. Chez Olivetti, où il fallait plus de 9 heures de travail pour construire une machine à calculer de modèle courant dans les années '60, la fabrication d'un calculateur électronique de performances analogues réclamait encore 5 heures de travail en 1974. Avec les nouveaux microcircuits, une demi-heure suffit maintenant.

En fait, un des secteurs les plus affectés sera précisément la fabrication d'équipements électroniques : un grand nombre d'éléments ont été remplacés par des circuits intégrés dont la production exige moins de main-d'œuvre et les chaînes de production des calculateurs électroniques, entièrement automatisées, ne requièrent aucune intervention humaine, même au stade de la vérification du produit fini.

Un des derniers bulletins mensuels de « *L'Echo de la Bourse-Agefi* » le constatait : « *La branche des ordinateurs consomme en gros la moitié des équipements qu'elle fabrique. Cette auto-consommation constitue une innovation dans l'histoire industrielle des pays évolués. Néanmoins, même l'industrie de l'électronique voit ses effectifs s'amenuiser. Des statistiques concordantes ont pu être dressées à cet égard en France, en Allemagne et en Italie chez les principaux constructeurs. Tous les emplois liés à l'informatique ne suffisent pas à compenser ces réductions d'effectifs* ». (« Bureau, Techniques et Services », mai 1981).

Depuis plusieurs années déjà, l'utilisation de l'ordinateur pour contrôler automatiquement certains processus industriels (raffineries de pétrole, cimenteries, entreprises chimiques, etc.) entraîne des réductions d'emplois. La micro-électronique permet de pousser beaucoup plus loin l'*automatique* qui touche essentiellement le procès de travail dans les usines (robotique) et dans les bureaux (bureautique), la machine automatique étant conçue et programmée pour assumer elle-même des tâches de régulation, de contrôle et de production exercées précédemment par des travailleurs. Et la *télématique*, qui résulte du mariage de l'informatique et des télécommunications et permet l'interconnexion des équipements (micro-ordinateurs comme gros ordinateurs) accélère le mouvement. La micro-électronique a déjà eu des effets spectaculaires sur l'emploi dans l'industrie horlogère, dans l'industrie graphique et pour la fabrication des téléscrip-teurs où on est arrivé à supprimer de 40 à 50 % de la main-d'œuvre. La même évolution s'opérera au cours des prochaines années dans de nombreuses autres industries, notamment dans la construction électrique et dans la construction mécanique.

Selon les dernières données, 14.000 robots sont déjà « au travail » au Japon, 3.250 aux Etats-Unis, 850 en R.F.A., 570 en Suède et 185 en Grande-Bretagne. D'après une étude de l'*Institut belge pour la technique du réglage et de l'automatisation*, il y avait déjà 124 robots (dont 82 manipulateurs et 42 robots industriels) en service dans l'industrie belge

fin décembre 1980 et les prévisions indiquaient que le nombre de robots doublerait pendant l'année 1981.

Jusqu'ici, les robots sont surtout utilisés dans l'industrie automobile pour les opérations de soudage et de peinture, mais ils servent dès à présent pour le transfert de pièces et l'assemblage. A l'usine de Douai de *Renault*, une centaine de robots et de nombreuses autres machines automatiques assurent 80 % des opérations sur certaines chaînes qui fonctionnent avec moins du quart du personnel occupé précédemment à ces fonctions. *Renault* a décidé d'investir un milliard FB pour moderniser son usine de Vilvorde en y installant de 16 à 20 robots de soudage plus un certain nombre de machines automatisées. *Ford-Anvers* et *Volkswagen* envisagent de s'engager dans la même voie pour les postes de soudage et de peinture et cette évolution se poursuivra car la prochaine génération robotique, qu'on commence à fabriquer, visera toutes les étapes du montage.

Les effets de la micro-électronique seront tout aussi importants dans les banques, les compagnies d'assurances, les administrations et tous les emplois de bureau. Si les estimations diffèrent — elles oscillent entre 20 et 40 % — elles prévoient toutes une réduction considérable du nombre d'emplois au cours des dix années qui viennent.

Et dans les grands magasins, l'introduction de procédés nouveaux réduira tout aussi brutalement l'emploi. Le *scanning* (procédé de lecture optique) permettra d'améliorer la productivité du personnel de vente et d'assurer la gestion programmée des stocks. Les *terminaux de paiement automatiques* débitant directement le compte du client et créditant celui du magasin supprimeront la manipulation de monnaie ou de chèques. Et la *télévente*, qui alliera les techniques de l'informatique et des télécommunications, permettra même d'effectuer ses achats sans passer par le magasin.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Contrairement à ce qu'on prétend parfois, l'informatique n'améliore pas forcément les conditions de travail des salariés. Au contraire, elle entraîne souvent une déqualification et une déshumanisation de leur travail.

Des enquêtes effectuées aussi bien en Europe qu'au Japon montrent que l'automatisation supprime souvent les postes de travail les plus qualifiés. Le niveau requis pour devenir surveillant d'une machine automatisée n'est pas nécessairement élevé et la « formation » reçue par les ouvriers appelés à occuper ces postes répond le plus souvent à la nécessité de reconverter du personnel et non à celle d'élever son niveau de qualification. Il en va de même pour les employés : dans les banques, quelques heures de « formation » suffisent pour assimiler la lecture électronique des chèques et les guichetiers deviennent de simples « O.S. en cols blancs ». Avec la micro-électronique, les aptitudes et l'expérience perdent de leur importance et les besoins de main-d'œuvre qualifiée diminuent.

Les retombées d'une adaptation aux nouvelles technologies sont plus pénibles pour les travailleurs âgés dont l'habileté acquise par des années de pratique perd sa valeur, dépassée par l'efficacité supérieure

de la machine. Elles sont plus lourdes des conséquences pour les travailleurs non-qualifiés qui ont peu de chances de pouvoir changer d'emploi. Elles sont exceptionnellement graves pour les femmes dont une très grande proportion travaillent dans des secteurs où les tâches peuvent être exécutées par des moyens micro-électroniques : comptables et caissières, sténos et dactylos, employées des postes et des télécommunications.

LE CAS DE LA BELGIQUE

Pour les ordinateurs, la Belgique dépend essentiellement de fournisseurs étrangers car rien n'a été entrepris pour y créer une véritable industrie de l'informatique.

Le cas du secteur public est significatif. Son parc d'ordinateurs a fortement augmenté ces dernières années. Il est passé d'une quarantaine d'ordinateurs il y a dix ans à quelque 300 ensembles de gestion de puissance diverse et les dépenses de l'Etat et des parastataux dans le domaine de l'informatique atteignent à présent près de 5 milliards F par an. Or 80 % de ces commandes publiques sont réparties entre quatre grands groupes étrangers : *I.B.M.* (32 %), *Siemens* (26 %), *Bell-ITT* (17 %) et *Philips* (5 %).

Notre balance commerciale est du reste fortement déficitaire pour l'informatique : 10,4 milliards F d'importations pour seulement 5,4 milliards d'exportations en 1980. Encore faut-il noter que le chiffre relativement élevé de ces exportations résulte de l'activité de deux firmes américaines installées au parc industriel des Hauts-Sarts, à Herstal, *Memorex* et *Burroughs* dont la quasi-totalité de la production est destinée à l'étranger. *Memorex* y fabrique des bandes magnétiques et des disques-mémoires pour ordinateurs. *Burroughs*, la seule grande unité de fabrication d'ordinateurs qui existe en Belgique, exporte 97 % de sa production. (L'usine de Seneffe, fermée en 1976 et que *Burroughs* a décidé de rouvrir, servira de centre de démonstration et de tests pour les ordinateurs destinés au marché belge).

Les filiales que les autres « grands » de l'informatique ont installées en Belgique s'occupent surtout de la promotion et de la commercialisation de leurs produits.

IBM Belgium, qui occupe 2.500 personnes en Belgique, a des bureaux de vente et des centres de services à Bruxelles et dans six autres villes du pays. Après avoir créé dès 1967 un *Centre technique IBM* à Diegem (atelier de révision des machines et formation d'informaticiens), l'*IBM* a installé en 1972 à La Hulpe un *Centre européen d'éducation informatique* destiné à former le personnel de ses firmes clientes.

Honeywell, dont les produits sont commercialisés en Belgique par une filiale de la *Honeywell Bull* française, vient de décider d'installer à Evere une usine produisant des systèmes de contrôle dont 90 % seront exportés.

Philips, dont la filiale *MBLE* avait entrepris la construction d'un ordinateur de gestion mis au point par son bureau d'étude dans le cadre de la défunte *Unidata* (association éphémère de Philips, Siemens et CII), a réorganisé son activité informatique autour de sa division *Data*

Systems qui commercialise les mini-ordinateurs fabriqués dans ses usines d'Eberfeld (RFA) et Rambouillet.

Toute une série d'autres firmes ont des filiales chargées de la vente et du service de leurs produits : *Hewlett-Packard*, *Rank Xerox*, *Control Data*, *Digital Data*, *Nixford*, *NCR*, *AES*, *Olivetti*, etc.

De son côté, la *Société Générale* a créé un *Centre d'Informatique Générale* (C.I.G.), formé en 1969 par la mise en commun des services d'informatique de l'*Union Minière* et de *Belgonucléaire* et dont la *Société Générale de Banque* est à présent le principal actionnaire.

Spécialisé dans la fourniture de services informatiques aussi bien aux entreprises du groupe qu'aux autres firmes clientes, le C.I.G., qui a inauguré sa nouvelle salle d'ordinateurs de Haren en décembre 1980, a conclu avec *Honeywell Bull* et d'autres firmes étrangères des accords d'interconnexion avec des réseaux internationaux. Acceptant la suprématie américaine dans les technologies les plus avancées, il entend s'assurer une place dans l'optimalisation de l'usage des produits.

Le C.I.G., qui occupe quelque 950 personnes (dont 450 en Belgique) a acquis le contrôle de diverses autres sociétés de services informatiques : *Lownes Ajax* et sa filiale *MLA* (Grande-Bretagne), *IVA* (Pays-Bas) et *Rhein Main* (R.F.A.). Il a installé des succursales dans plusieurs villes du pays et créé plusieurs filiales, notamment le *C.I.G. Group* (qui a repris en juin 1981 la *Logabax Belgique*, filiale de distribution de la *Logabax* française) et le *Centre de l'Information Générale C.I.G.G.*, constitué en août 1981 avec les *Cimenteries CBR*.

Tractionel (ex-Traction et Electricité) a constitué, en septembre 1981, *Trasys* (Tractionel Information System) en vue de développer les applications industrielles de l'informatique.

La « Société belge d'économie et de mathématiques » *Sobemap* (contrôlée par *Electrobel* et le groupe français *Metra*) et *Steriabel* (*Bruxelles-Lambert* et *Stéria* française) s'occupent des applications de l'informatique à la gestion.

L'absence d'une industrie fabriquant des systèmes complets ne signifie pas que rien n'ait été entrepris dans le domaine de l'informatique sur le plan industriel.

Bell Telephone utilise des « puces » électroniques comme mémoires dans ses systèmes de télécommunications et *MBLE* (filiale de *Philips*) fabrique des composants électroniques, semi-conducteurs et circuits intégrés.

Sait Electronics (contrôlée par la Société Générale, Thomson-CSF, Cobepa et Marconi), qui est spécialisé dans l'électronique appliquée aux usages maritimes, a une division informatique, la *Sait Data Systems*, qui commercialise du matériel importé, notamment les ordinateurs *Datapoint*, mais s'occupe également d'informatique de type industriel, assemblant le hardware importé et son *know how* propre.

Les *ACEC* ont été beaucoup plus loin dans ce domaine. Après avoir créé une division électronique au lendemain de la guerre, l'entreprise carolorégienne a pénétré dès 1951 dans la technique des semi-conducteurs et elle a continué à s'adapter aux transformations technologiques les plus évoluées. Cela permet aux *ACEC* de fabriquer des

équipements utilisant des microprocesseurs tant pour la métallurgie, les cimenteries et les réseaux de centrales électriques que pour les télécommunications et les locomotives et tramways qu'ils fabriquent avec les *Constructions ferroviaires et métalliques BN*.

Par ailleurs, certaines sociétés se sont intéressées à l'informatique pour diversifier leurs activités. Les *Etablissements Colruyt* ont créé, en 1980, une filiale, *Colruyt Engineering*, pour développer l'informatique dans le secteur de la distribution. Et la *Fabrique Nationale de Herstal* s'est associée au *C.I.G.* et à la *Maine Nickless* australienne pour créer la *S.T.I.* (Security and Technology International), qui s'occupe de systèmes de sécurité utilisant l'informatique.

La *F.N.* s'est également intéressée à un projet qui a suscité beaucoup de discussions parce que la *GIMV* (la Société régionale d'investissement flamande) engagea de son côté des négociations avec son promoteur, la firme américaine *Control Data Corporation*. Celle-ci envisage d'installer en Europe une usine fabriquant des circuits intégrés (« chips ») selon un procédé déjà appliqué par cette firme et la Belgique lui semble un site possible à condition que les pouvoirs publics subsidient l'opération pour un milliard FB.

Rien n'a encore été décidé de sorte qu'on ignore si cette usine sera construite à Herstal ou à Hasselt dans l'hypothèse où *Control Data* se décide à l'installer en Belgique. De toute façon, ce projet ne doit pas susciter des espoirs excessifs car il s'agirait seulement d'une usine fabriquant des composants comme les « grands » de l'informatique en installent un peu partout dans le monde là où ils trouvent une réserve substantielle de main-d'œuvre qualifiée et des conditions d'investissement avantageuses. C'est dans ce cadre que de nombreuses firmes américaines — dont *Control Data* — ont depuis longtemps installé des usines-succursales de composants dans le Sud-Est asiatique et en Inde.

Sur un plan plus modeste qui tient d'un artisanat adapté aux conditions de notre temps, quelques PME belges ont appliqué les technologies modernes dans quelques domaines spécifiques. C'est le cas d'*Etap* (traitement de textes) à Oostmalle, de *Prodata* (systèmes de distribution de tickets de gare) à Bruxelles, de *Correlative Systems* (digitalisation et stockage de documents) à Evere, etc. Encore qu'elles soient sympathiques, ces initiatives ne suffiront évidemment pas pour doter la Belgique d'une véritable industrie de l'informatique.

Notre retard dans ce domaine commence à inquiéter les milieux scientifiques. A l'initiative du professeur *R. Van Overstraeten*, chef de la section électronique de la Faculté des sciences appliquées de la KUL, le *Conseil national de la politique scientifique* a mis sur pied, en novembre 1980, un groupe de travail interdisciplinaire chargé d'étudier « *les conséquences socio-économiques de la micro-électronique* ». Composé de 35 scientifiques et présidé par *Ignace Lindemans*, chef du service d'études de la CSC, ce groupe de travail se fixe pour but d'examiner les possibilités de rattraper le retard accumulé par notre pays dans ce domaine et de sensibiliser les pouvoirs publics au problème. Il ne semble pas qu'il ait obtenu beaucoup de succès à ce niveau car si le ministre PSC *J. Desmarets*, responsable de la politique scientifique au sein

du gouvernement de l'époque, promet de créer « un groupe de travail gouvernemental », rien ne fut fait par la suite.

Mais est-il possible de rattraper le retard de la Belgique? Les milieux d'affaires ne le croient pas. « *On n'imagine plus qu'une véritable industrie de l'informatique puisse voir le jour en Belgique où on se contente de faire du montage. Les capitaux à mettre en œuvre seraient bien trop importants* », écrivait « Trends » (8 septembre 1980).

C'est un argument qu'on ne peut négliger et cela soulève des problèmes très graves.

LA CROISSANCE INÉGALE

Le développement de l'informatique risque d'accroître encore les inégalités entre les différents pays et continents, d'accentuer dangereusement les déséquilibres existant à l'échelle mondiale.

A l'heure actuelle, la dépendance des pays du Tiers monde est déjà particulièrement lourde en ce qui concerne la technologie : brevets et licences, biens d'équipement incorporant une technologie poussée, recours à des techniciens étrangers. Le développement de l'informatique augmentera cette dépendance, non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan culturel car il sera fort difficile pour les pays en voie de développement d'empêcher que leurs réseaux d'information encore embryonnaires, parfois inexistant, ne subissent une mainmise étrangère.

Pour les pays industrialisés d'Europe occidentale également, les perspectives sont inquiétantes. Les Etats-Unis et le Japon ont pris sur eux une avance qu'il sera difficile de combler car les mutations sont rapides : le temps de rattraper son retard, les concurrents sont déjà loin.

Le fait est qu'au cours des dernières années, l'écart croissant entre les constructeurs américains et japonais et leurs concurrents européens a amené ces derniers à tenter de trouver une solution à leurs difficultés en concluant des accords qui consacrent leur infériorité. Après *Siemens*, l'*International Computer Ltd (I.C.L.)* britannique, le premier fabricant européen en matériel informatique, a conclu, en octobre 1981, un accord de coopération avec la société japonaise *Fujitsu* dont elle commercialisera les produits.

Cet écart risque de se creuser encore. Un rapport sur la stratégie industrielle du Japon commandé par le Conseil des ministres de la CEE à des experts européens estime que dans les prochaines années « *le Japon sera fermement établi comme l'un des premiers fabricants, sinon le premier, d'une grande variété de produits sophistiqués hautement compétitifs* ». Il s'agirait dès lors, ajoute ce document, « *de définir avec quelle efficacité et dans quels délais l'Europe sera capable de réorganiser sa propre structure industrielle pour conserver sa position non seulement sur les marchés extérieurs mais encore dans le Marché commun lui-même* ». (« Le Monde », 20 octobre 1981).

Si la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne peuvent se fixer l'objectif de conserver certaines positions, il n'en va pas de même pour des petits pays comme la Belgique. Celle-ci dépend entièrement de firmes étrangères pour ses équipements, que ceux-ci soient importés de

l'étranger ou fournis par des constructeurs « où, en général, on se contente d'apposer une étiquette sur du matériel construit ailleurs ». (« L'Echo de la Bourse », 9 novembre 1981).

Rien n'a été entrepris pour doter notre pays d'une véritable industrie de l'informatique et l'ampleur des investissements à mettre en œuvre pour développer et maîtriser la filière micro-électronique rend cette perspective fort aléatoire. La seule solution serait sans doute de la chercher à l'échelle européenne encore que l'échec du projet *Unidata*, abandonné en 1976, ne soit guère encourageant. Pour la Belgique comme pour beaucoup de pays industrialisés de moyenne importance, les risques de décadence sont donc grands à une époque où le retard technologique est de plus en plus lourd de conséquences.

LE CAS DE L'UNION SOVIÉTIQUE

La situation en Union Soviétique est différente. Ce pays a seulement compris les possibilités offertes par l'informatique avec un certain retard. Parce qu'elle avait pris son essor en Occident, la cybernétique fut d'abord qualifiée de « fausse science », de pure mystification et ceux qui s'en occupaient traités de réactionnaires. Ces billevesées furent vite abandonnées et dès le moment où elle prit conscience de l'importance des technologies informatiques, au milieu des années '50, l'URSS mit les bouchées doubles. On créa un ministère chargé spécialement des questions de l'automatisation, l'Académie des sciences y consacra d'innombrables colloques et conférences où l'on proclama avec un bel optimisme que seul le socialisme était capable de développer pleinement les technologies nouvelles. « *Il est parfaitement évident, écrivait à cette époque un spécialiste soviétique, que des entreprises entièrement automatisées ne peuvent exister en régime capitaliste que dans des cas isolés* ». (1)

Beaucoup de marxistes occidentaux partagèrent longtemps cette illusion. *Marcello Cini* l'a rappelé récemment. Les prévisions scientifiques et technologiques contenues dans le livre publié en 1939 par *J.D. Bernal* sur « *La fonction sociale de la science* » sont remarquables. « *Non seulement on y trouve une description détaillée de l'utilisation future de l'énergie nucléaire, mais aussi une évaluation correcte des énormes potentialités du développement de l'électronique, y compris les ordinateurs, et même des anticipations frappantes de ce qu'il arrivera en biologie. La transformation de la recherche en activité organisée selon un modèle industriel y est aussi correctement prévue. Une seule prophétie est ratée de manière éclatante : au lieu de se vérifier en Union soviétique, comme Bernal en était convaincu, toutes ces innovations ont été inventées, réalisées et développées pour la première fois aux Etats-Unis* » (2)

Cela dit, il est certain que les efforts déployés en URSS lui ont permis d'obtenir des résultats importants. Deuxième puissance industrielle mondiale, l'Union soviétique dispose de l'infrastructure matérielle et des cadres scientifiques nécessaires pour se situer au tout premier rang pour les technologies de pointe. Dans le domaine militaire sur lequel elle a de tout temps concentré ses efforts pour des raisons stratégiques compréhensibles, tout indique que ses performances sont

comparables à celles des Etats-Unis. Ses succès dans le domaine spatial, qui lui est connexe, en témoignent. Son retard dans le domaine civil reste toutefois considérable. Et ceci aussi bien pour les biens de consommation grand public que pour les équipements industriels, ce qui explique en partie pourquoi la productivité reste fort basse et n'augmente que très lentement dans l'industrie soviétique.

Plusieurs facteurs expliquent sans doute ce retard. A commencer la lourdeur d'une planification hypercentralisée qui ne favorise pas les innovations. La durée excessive qui s'écoule entre la mise au point des nouvelles technologies par les institutions scientifiques et leur application dans l'industrie a souvent été déplorée et de tels retards sont lourds de conséquence à une époque où les rythmes d'innovation s'accroissent. Par ailleurs, la séparation rigide entre les secteurs militaire et civil retarde la diffusion des « retombées » des résultats obtenus dans le domaine de la défense dans l'ensemble de l'industrie. Tandis qu'aux Etats-Unis, une fois qu'elle est maîtrisée dans le domaine militaire, la technologie passe aussitôt dans le secteur civil, commercialisée fort souvent par les firmes qui l'ont mise au point dans le cadre des programmes de recherche-développement financés par les budgets militaires ou spatiaux.

Ce retard ne pourra que très partiellement être comblé en faisant appel à des technologies étrangères. Leur acquisition risque même de le perpétuer : les innovations sont tellement rapides en micro-électronique qu'au moment où le produit acquis est mis en service par l'utilisateur, il est déjà sur le point d'être dépassé dans le pays fournisseur.

Or la force d'un pays ne dépend pas uniquement de sa puissance militaire. Le niveau de son développement économique entre aussi en ligne de compte. A l'heure actuelle, la faible productivité de son industrie oblige déjà l'Union soviétique à consacrer à sa défense une part proportionnellement beaucoup plus grande de ses ressources que les Etats-Unis. L'intensification de la course aux armements l'amènerait à devoir en distraire une part encore plus importante. Et son retard relatif dans les technologies les plus modernes rendrait cette charge encore plus lourde.

Les dirigeants soviétiques en sont conscients. Au dernier congrès du PCUS, L. Brejnev a insisté une fois de plus sur la nécessité « *d'améliorer l'organisation d'ensemble du système de la recherche scientifique. Un système qui doit être beaucoup plus souple, plus mobile, ne souffrant aucun institut ou laboratoire inutile* ». En ajoutant « *qu'en ce domaine, il faut pouvoir compter aussi sur l'aide des branches qui disposent d'une base de recherche scientifique particulièrement forte, notamment celles de la défense* ». (3)

Ce retard n'est pas seulement grave pour l'Union soviétique. Il est lourd de conséquences en dehors de ses frontières. Qu'on le veuille ou non, l'image qu'offre l'URSS reste liée à celle du socialisme dans des couches très larges de la population dans le monde entier. Son retard risque dès lors d'accréditer que le système capitaliste développe et utilise les technologies les plus avancées de façon beaucoup plus efficace que le socialisme.

Cela au moment même où la société informatisée que le capitalisme nous prépare révèle des aspects de plus en plus inquiétants. Car le développement de l'informatique ne soulève pas seulement de graves problèmes pour l'emploi dans les pays où le chômage a déjà pris des proportions alarmantes. Il provoquera de profonds bouleversements dans notre vie quotidienne et posera des questions qui peuvent devenir dramatiques au mouvement ouvrier.

DES PERSPECTIVES INQUIÉTANTES

La presse a largement popularisé l'image de cette société informatisée. L'ordinateur pénétrera dans tous les foyers. En pianotant sur un clavier connecté à notre téléphone et à notre récepteur de télévision, nous pourrions prendre connaissance de toutes les informations que nous désirons, lire les journaux, interroger à distance les « banques de données » omniscientes. La télématique permettra l'éducation distribuée par des réseaux de télévision, les cours donnés par des ordinateurs qui répondront aux questions qui leur seront posées. Et l'ordinateur de poche, devenu machine polyvalente à la portée de tous, pourra être utilisé partout, en voiture, en train, au cours de nos promenades.

Tout cela ne relève pas de la science-fiction. C'est de plus en plus une réalité. 500.000 ordinateurs individuels, qui commencent à s'interconnecter par téléphone, fonctionnent déjà aux Etats-Unis. Et l'usage des terminaux se généralise en Europe. « *Depuis 1980, une société, Intermedia-France, propose un service qui permet aussi bien d'envoyer des messages écrits en temps réel ou différé que d'apporter une aide à la gestion de projets industriels par l'intermédiaire de réseaux de communication et d'un centre de calcul installé aux Etats-Unis. Côté utilisateur, l'outil est un simple terminal de traitement de la taille d'une machine à écrire portable muni de deux " oreilles " de caoutchouc dans lequel on dépose le combiné téléphonique. Il suffit alors d'appeler un réseau spécialisé pour être en relation écrite avec n'importe quel correspondant du monde équipé du même type de terminal et abonné au service.* » (4).

Les possibilités offertes d'étendre et de faciliter la communication sont certes fort appréciables. Les « banques de données » sont utiles dans l'enseignement pour mémoriser les faits, fournir rapidement une documentation dans les domaines les plus divers. Elles constituent un outil idéal pour la science à une époque où l'ampleur des travaux scientifiques rend leur utilisation malaisée : d'après l'UNESCO, de 50.000 à 70.000 revues scientifiques paraissent chaque année et 2 millions d'écrits scientifiques sont mis en circulation annuellement : de 6.000 à 7.000 par jour ouvrable. Il en va de même pour les archives : la masse de documents rassemblés s'accroît de façon tellement vertigineuse que les historiens ne pourront bientôt plus les utiliser sans se tourner vers l'informatique.

Les dangers de la « société câblée » qui se prépare sont néanmoins considérables.

Dès à présent, l'opinion a été alertée sur la menace qu'elle peut présenter pour les libertés individuelles et le respect de la vie privée en facilitant le « fichage » de toute la population, la mise sur ordinateur

des dossiers personnels de chaque individu précisant ses antécédents, ses activités et au besoin ses opinions.

Si l'informatique peut être un agent de diffusion culturelle, elle peut également être un instrument d'uniformisation des cultures. Les banques de données trop concentrées, des réseaux alimentés par les mêmes sources peuvent être des broyeurs de culture diversifiée.

L'informatisation de la société risque même d'entraîner une *désinformation* croissante. Chacun pourra choisir sa chaîne de télévision et sa banque de données mais les sources de cette chaîne et de cette banque seront le plus souvent contrôlées par les puissances d'argent, seules capables de financer réseaux et banques de données.

Ceci est un des aspects les plus importants — et les plus inquiétants — du problème : *qui contrôlera* les formidables monstres informatiques dont le rôle deviendra de plus en plus important ? Comme l'écrit un spécialiste français, Bruno Lussato, « *une bibliothèque qui offre le choix entre dix mille ouvrages tous de droite ou tous de gauche ne permet qu'un simulacre de liberté. Certains magnats de la presse sont passés maîtres dans l'art de FAIRE CROIRE à la diversité de leurs produits. De même les trusts et les multinationales. Or la concentration des banques de données donnera un formidable coup d'accélérateur à ce processus. Non seulement il risque de ne plus y avoir de choix réel, mais la capacité de masquer cette absence de choix ira croissant... Le pouvoir de manipulation sera considérable : une quinzaine de spécialistes, soigneusement choisis par les responsables de la banque de données, auront la possibilité d'intoxiquer des millions d'utilisateurs tout en leur faisant croire à la liberté d'information et à la liberté de choix* ». (5)

Dans ce domaine aussi, la dépendance à l'égard des Etats-Unis risque d'être redoutable. Leur avance est évaluée à cinq ans, tant pour les banques de données que pour les systèmes de distribution et les réseaux de transmission. A l'heure actuelle, 70 % des banques de données sont américaines, contrôlées en ordre principal par *IBM* et *RCA*. Et cette prépondérance est dès à présent acceptée par d'autres pays. En France, par exemple, le président de l'association « Droit et Informatique », M. Jean-Pierre Chanoux, estime « qu'en marge des banques de données que nous pouvons créer et développer en Europe, il faut s'efforcer de collaborer avec certaines banques américaines. L'exemple de *Chemical Abstract Services* est à cet égard intéressant. Cette banque, qui est la plus importante au monde, a fait de l'information chimique un monopole américain. Comme il est impossible de la concurrencer, les pays industrialisés n'ont d'autre choix que de s'y abonner ». (« Le Monde », 28 septembre 1980).

L'informatique risque par ailleurs d'isoler de plus en plus l'individu. Pris dans un réseau d'information apparemment diversifié, enfermé dans son bureau puis dans son appartement, l'être humain sera relié par des boutons au monde qui lui apparaîtra sur des écrans de télévision. Et comme l'ordinateur ne peut tenir compte des particularités de chacun, l'individu devra s'adapter à la machine qui lui propose un modèle dans lequel il se moule. Conduit à faire de moins en moins usage de son intelligence propre, il lui sera difficile de refuser les facilités du langage binaire, des réponses par oui ou par non.

FRAGMENTATION DE LA CLASSE OUVRIÈRE

Les nouvelles technologies ne posent pas seulement la question de l'emploi mais aussi celle du travail lui-même. Un travail de plus en plus déshumanisé qui sera programmé et préplanifié pour que le dialogue homme-machine soit efficace. Un travail où l'ouvrier ne sera plus sur le terrain, n'aura plus la connaissance directe du produit. Un travail où l'opérateur se bornera à suivre la bonne marche de la production sur des écrans sans sortir de la salle de contrôle.

Avec l'informatique, la robotique, la télématique « *le travailleur s'éloigne de plus en plus du processus, du produit concret, il n'agit plus de façon directe sur la production, il va contrôler le système mis en place, vérifier si un programme passe bien, intervenir éventuellement en cas d'incident, et l'intensification du travail mental que cette activité de régulation suppose, ira souvent de pair avec une réduction des contacts sociaux.* » (6)

Car non seulement les nouvelles technologies réduisent de façon drastique le nombre total de salariés, ouvriers comme employés, mais il les isole de plus en plus. Leur activité consiste souvent à contrôler, sans contacts les uns avec les autres, un processus de production auquel ils ne participent pas directement.

L'informatique facilite également la dispersion géographique de la production qu'affectionnent les multinationales. Les grandes unités de production réunissant des milliers de travailleurs dans de vastes ateliers se divisent et éclatent tout en restant interdépendantes dans le processus largement décentralisé des opérations successives opérées dans de petites unités de travail situées dans des régions voire dans des pays différents. Unités de travail dont l'activité est coordonnée et contrôlée centralement par les multinationales qui installent ou suppriment ces filiales au gré de leurs intérêts du moment.

La dispersion des unités de production réduit forcément les contacts entre les travailleurs dont le nombre diminue fortement. Et la « robotisation » croissante de la production accentue les différenciations entre catégories d'ouvriers. Elle entraîne une polarisation des extrêmes, l'écart s'élargit entre travailleurs très qualifiés et non-qualifiés.

A côté de quelques techniciens polyvalents capables d'intervenir en cas de panne qui surveillent les automates et forment le niveau stable du personnel, des travailleurs non qualifiés exécutent les travaux préparatoires et auxiliaires souvent confiés à des firmes de sous-traitance. Sur le même terrain se rencontrent ainsi — et souvent s'ignorent — des travailleurs dont la qualification, la fonction et la stabilité d'emploi diffèrent du tout au tout. Les nouvelles technologies tendent ainsi à la fois à réduire la main-d'œuvre — remplacée par des robots — et à diviser la classe ouvrière entre travailleurs actifs et chômeurs, entre détenteurs d'emplois stables et précaires.

Les nouvelles technologies peuvent également aboutir à une dispersion et à un isolement croissants des travailleurs de bureau. La télématique permet en effet un renouveau du travail à domicile. Grâce à l'association de l'ordinateur et des réseaux de télécommunications, ils peuvent dès à présent effectuer chez eux de nombreuses tâches de

secrétariat, notamment toutes celles qui mettent en jeu l'utilisation de banques de données. Aux Etats-Unis et depuis peu en Grande-Bretagne et en France, des employés de certaines sociétés travaillent ainsi à domicile et ne se rendent qu'une fois par semaine au siège de la firme avec laquelle ils sont reliés grâce à un terminal d'ordinateur installé chez eux. « *Une telle organisation, souligne-t-on dans les milieux patronaux, permettrait de sérieuses économies de l'énergie consacrée au transport vers les lieux de travail et ne serait pas sans conséquences sur, par exemple, les structures de la famille, qui redeviendrait le noyau de l'organisation sociale.* » (7)

Cette fragmentation de l'unité des travailleurs risque de réduire les possibilités de syndicalisation, de limiter l'efficacité des luttes sociales. Le danger est d'autant plus grand que les nouvelles technologies restreignent les possibilités de contrôle ouvrier et transfèrent l'action revendicative sur un terrain plus difficile, moins familier que celui dont les syndicats avaient l'expérience. Sous peine d'être acculés à mener seulement des combats défensifs pour tenter de sauvegarder leur emploi, il faut donc que les travailleurs prennent conscience de la portée des mutations en cours.

Une initiative intéressante allant dans ce sens a été prise récemment en Italie, à Turin où se trouvent les usines Fiat. Lors du dernier festival de l'*Unità*, en septembre dernier, une exposition sur le thème « *Vivre avec les machines* » y rassembla quelques échantillons des technologies les plus avancées afin d'y familiariser le grand public et d'encourager une réflexion sur les rapports nouveaux qu'elles introduisent entre l'homme, le travail et l'entreprise.

Au cours du colloque réunissant militants syndicaux et politiques organisé à cette occasion, on ne se borna pas à souligner le bouleversement provoqué par les mutations en cours. On montra surtout que le mouvement ouvrier doit en prendre *pleinement* conscience, faire un véritable « *saut de conscience* », pour reprendre l'expression de *Bruno Trentin*. Dans un monde où tout se transforme et se modifie, les syndicats, le monde ouvrier, toutes les forces de gauche doivent se « *réinventer, se reconstruire une nouvelle culture* » car les vieilles recettes ne suffisent plus pour résoudre des problèmes nouveaux.

(1) E. Kolman. « La Cybernétique », Moscou 1956. Traduction dans « Problèmes de l'automatisation », « Recherches internationales », Paris, juillet 1957.

(2) Communication à la Table ronde de Cavtat sur le thème « Socialisme, science et technologie », 21/26 septembre 1981.

(3) Rapport au XXVI^e Congrès du Parti Communiste de l'Union soviétique. Moscou, 1981, pp. 80 et 83.

(4) « Le Monde », 6 septembre 1981.

(5) Bruno Lussato. « Le défi informatique », Paris, 1981, page 301.

(6) J. Varda. *Automatisation, intensification du travail et fragmentation de l'unité des travailleurs*. « Cahiers marxistes », n° 96, juin 1981.

(7) *Bureau, Techniques et Services*. Edition mensuelle de « L'Echo de la Bourse-Agefi », mai 1981.

Alternatives

Samedi 26 septembre, quelque 250 personnes se sont rencontrées dans un auditoire de la Katholieke Universiteit Leuven, à l'occasion d'une journée d'étude sur les alternatives économiques et sociales du mouvement ouvrier. Le communiqué laconique diffusé au soir de la rencontre faisait état de la diversité des horizons politiques, syndicaux et universitaires des participants, qui provenaient de communautés et de régions différentes. Leur objectif : confronter leurs analyses et points de vue sur la crise ainsi que sur les réponses que celle-ci impose dans le mouvement ouvrier.

Les orateurs provenaient des groupes suivants : Polekar, Jong Socialisten, Fondation André Renard, Groupe B/Y, Groupe d'Economie marxiste (GEM) et de milieux syndicaux. Conscients du caractère incomplet et parfois divergent de leurs analyses ainsi que des accents régionaux différents, les participants ont surtout voulu approfondir leurs connaissances mutuelles et confronter leurs analyses, devant encore préciser le communiqué du 26 septembre.

Nous n'étonnerons aucun de nos lecteurs en écrivant que le thème abordé à la rencontre de Leuven est à nos yeux un thème capital. Opposer à la gestion de la crise une alternative anticrise est un préalable à toute action offensive du mouvement ouvrier. Encore faut-il, bien entendu, que cette alternative soit crédible et qu'elle devienne le patrimoine du mouvement ouvrier. Le processus est en cours et le manifeste du front commun syndical wallon en est un signe important (voir en annexe). Personne cependant ne contestera que les alternatives anticrise méritent encore d'être confrontées les unes aux autres, approfondies et affinées. C'est dans cet esprit que les « Cahiers marxistes » ont cru utile, franchissant une barrière communautaire, de présenter en français le texte dans lequel Frank Moulaert, membre du groupe flamand *Polekar* (1), expose son point de vue dans la revue *De Nieuwe Maand* (DNM) à la veille des élections du 8 novembre 1981.

(1) Polekar = Politieke Economie en Arbeid, est un groupe de travail pluraliste, qui comprend économistes, sociologues et syndicalistes. Adresse de contact : Koetsweg, 240, 3200 Kessel-Loo.

LE GRAND CHOIX

par Frank Moulaert (Polekar)

La chute de Mark Eyskens I met probablement un point final à un épisode de la gestion politique en Belgique. Cette gestion était un compromis entre la recherche du rétablissement d'une libre économie de marché et le maintien de l'aisance du Belge moyen. Il ne paraît plus possible de poursuivre pareille politique, qui se heurte aux limites du financement, non seulement du secteur sidérurgique, mais de tout le secteur public.

Deux voies s'ouvrent après Eyskens I : ou rétablir radicalement les forces du marché ou introduire de manière radicale une économie sociale. Les deux voies sont à l'évidence antinomiques et seule la seconde peut conjurer le danger de déflation et protéger le Belge moyen de maux supplémentaires.

UN COMPROMIS QUI COÛTE DEUX FOIS PLUS

La politique de crise des autorités belges a toujours prétendu satisfaire les besoins essentiellement opposés du capital et des milieux d'affaires d'une part, et de l'autre de la grande masse des citoyens belges. Le secteur privé s'est vu attribuer en 1979 dans le cadre de divers systèmes de soutiens, quelque 90 milliards de subsides ou de franchises fiscales. On a garanti aux familles, quelle que soit leur faculté contributive, le maintien de leur pouvoir d'achat. Cela signifie notamment que l'Etat a payé la même année environ 80 milliards d'allocations de chômage ou de mises au travail de remplacement. Le déficit du budget de l'Etat s'est élevé cette année à 243,3 milliards.

Le raisonnement qui soutient cette politique est le suivant : il s'agit de donner aux entreprises plus d'espace pour respirer et en même temps de sauvegarder le pouvoir d'achat et la prospérité acquise. Le raisonnement traditionnel, libéral, attendait des entreprises qu'elles pourvoient aux revenus et à l'emploi, améliorant ainsi la balance commerciale. Puisque selon ce raisonnement, appuyé par le gros des économistes du royaume, la liberté d'action de l'entreprise devait être respectée, l'aide aux firmes privées est devenue une véritable politique de Saint-Nicolas en vertu de laquelle les exemptions fiscales, les subsides et les commandes publiques ont profité aux entreprises, sans que les pouvoirs publics aient un mot à y dire. L'Etat-Saint-Nicolas prodigue donc son aide mais ne reçoit en échange aucune garantie en matière d'investissements ou d'emplois.

Le compromis des gouvernements précédents a donc mené à un double coût. La généreuse politique de Saint-Nicolas sans garantie de mise au travail a aggravé le chômage et élevé encore le coût du travail de remplacement. En dépit de la politique de redistribution fiscale et parafiscale de l'après-guerre, la position des capitalistes au sens plein du mot (administrateurs, actionnaires, rentiers), des professions médicales supérieures et d'autres professions libérales (commerçants et artisans exclus) est restée intacte. Le tableau I donne un aperçu des disparités de revenus relatives par tête, parmi les divers groupes socio-

professionnels. Les chiffres (indices de disparités) indiquent la proportion entre le revenu moyen disponible par tête dans chaque groupe et le revenu moyen disponible par tête pour tous les groupes.

TABLEAU I

Disparités dans les revenus disponibles par tête (1977)

Cadres, employés	1,19
Ouvriers	0,84
Fonctionnaires	0,91
Agriculteurs	1,02
Professions médicales	2,81
Autres professions libérales	1,96
Commerçants, artisans	1,12
Administrateurs, associés et rentiers	2,85
Retraités	0,99
Chômeurs	0,46
Invalides	1,05
Tous les groupes	1

Source : E.S. Kirschen, M. Culus, P. Praet et D. Van Regemorter, *La distribution et la redistribution des revenus par groupes socio-professionnels et au sein de ceux-ci*, « Cahiers économiques de Bruxelles », n° 84, 4^e trimestre 1979.

LES LIMITES DU FINANCEMENT

Le redressement économique n'est pas intervenu et on attend donc encore le redressement des finances publiques. Les ressources de l'Etat augmentent de manière insuffisante, alors que croissent sans cesse le coût du chômage, le soutien aux entreprises, la charge de la dette publique. Sans céder à la passion, on peut affirmer que les limites du financement public sont presque atteintes. Le trou dans le budget de l'Etat dépasse 400 milliards pour 1982 ; cela signifie plus de 9,8 % du produit national brut attendu, aux prix du marché. C'est un montant record pour la période de l'après-guerre. Cette ascension spectaculaire a commencé en 1975 et est surtout imputable au coût de la crise : le chômage, le soutien aux entreprises, la charge de la dette publique (2). Conséquence de ce déficit croissant : le gonflement de la dette publique. Entre 1960 et 1975, celle-ci avait baissé de 70 à environ 40 % du PNB. Par la suite, ce pourcentage a recommencé à croître, pour atteindre environ 57 % du PNB à la fin de 1980. Si la tendance actuelle se maintient, il atteindra dans deux ou trois ans les sommets d'après-guerre. La dette accumulée entre 1975 et 1983 par les autorités belges pourra être comparée en importance à la dette de guerre. Encore faut-il observer que les taux d'intérêt sont plus élevés aujourd'hui, les échéances de paiement plus courtes et qu'un plan-Marshall favorisant la croissance est à l'œuvre. Les perspectives sont donc sombres ; l'assainissement des finances publiques est urgent et constitue pour les groupes de pression conservateurs de ce pays un bon prétexte pour s'en prendre aux chômeurs, aux femmes, aux étrangers, aux malades et handicapés. Ces attaques ne sont pas demeurées sans effets. Les chômeurs de longue durée sont pénalisés, les droits des immigrés sont limités, le coût

(3) Cf. *Een socialistisch plan voor het economisch herstel*, « SEVI Dossier », blz. 47-48.

de la maladie s'est élevé et même le statut des handicapés est grignoté. L'effritement du secteur social est déjà une réalité.

LA VOIE LIBÉRALE

Les remèdes prescrits par la pensée économique libérale sont au fond les causes du mauvais état de l'économie, mais à l'envers. L'économie libérale voit comme causes de la crise économique la hausse excessive du coût des entreprises — et surtout les coûts salariaux — ainsi que le rôle hypertrophié de l'Etat dans le fonctionnement de l'économie. La première de ces causes compromet la compétitivité de l'industrie belge sur les marchés internationaux au point de faire fondre les marges bénéficiaires des entreprises, de condamner beaucoup de firmes à rationaliser ou à fermer, et elle aggrave dangereusement le chômage. La seconde cause atteint elle aussi la compétitivité des entreprises belges par le biais de la pression fiscale. Elle décourage de surcroît l'initiative privée et assombrit encore un climat économique déjà peu joyeux.

Deux conditions doivent être remplies pour échapper à cette spirale infernale, affirme l'école libérale : alléger les coûts salariaux et la fiscalité. Ce n'est qu'alors que les entreprises pourront à nouveau respirer, le climat économique s'améliorer, les investissements et l'emploi s'accroître. Pour rétablir l'équilibre des finances publiques, l'Etat devra réaliser diverses économies. En tout état de cause, le premier effet d'une réduction de la pression fiscale est une réduction des ressources. Il faut donc comprimer les dépenses. On sait ce que parler veut dire : pour l'école libérale, il s'agit d'abord de compressions aux dépens du secteur social, de compressions de l'aide aux entreprises déficitaires, de modération salariale pour les agents de la fonction publique. Pour le surplus, il convient par ces diverses mesures, de rétablir l'inégalité de revenus entre « agents économiques » — entre chefs d'entreprise et travailleurs, entre diverses catégories de travailleurs, entre actifs et non-actifs, etc. Pareille inégalité est par excellence le terrain où se développent l'initiative et la volonté humaines de progrès matériel. L'égalité des revenus décourage l'initiative économique et doit donc être combattue, toujours selon l'école économique libérale.

Concrètement, une gestion libérale conséquente signifie ce qui suit. Afin de réduire les coûts salariaux, la liaison des salaires à l'index est amputée, les revenus des cadres et détenteurs de capitaux préservés, les charges sociales et fiscales sur les entreprises réduites. Afin de réduire les dépenses de l'Etat, on continuera à s'en prendre aux allocations de chômage, aux salaires du petit personnel des hôpitaux, des institutions éducatives, etc. Depuis 1979, le groupe Polekar critique cette conception libérale. Voici les points essentiels de notre critique :

1) L'analyse et les propositions libérales ne tiennent pas compte de la situation économique internationale qui pèse sur la Belgique. Une politique efficace de baisse du coût des entreprises postule le contrôle d'une série de facteurs économiques internationaux. Or, ce contrôle n'est exercé que dans une très faible mesure.

2) Les propositions libérales débouchent sur une réduction du pouvoir d'achat, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

3) L'analyse et les propositions libérales ne tiennent aucun

compte des rapports de force dans l'économie. Elles présentent les choses comme si l'Etat se confondait avec des forces perverses, et les entreprises avec la bienfaitante action du marché. En réalité, il existe des interactions profondes entre Etat et grand capital. Le rôle de l'Etat a été essentiel pour le développement du grand capital après la seconde guerre mondiale; il répondait aux vœux des principaux groupes de pression patronaux. Les forces du marché ont dû céder de plus en plus devant la puissance des grandes entreprises monopolistes. C'est le monopole, non la libre-concurrence, qui a servi de modèle à la croissance économique de l'après-guerre. Quand les économistes libéraux prêchent la restauration en appelant à restaurer la libre concurrence, ils sont aussi éloignés des réalités que certains écologistes qui prêchent la régénération de l'humanité par le retour à une nature inviolée.

4) En raison de ce qui précède, le remède libéral mène à l'appauvrissement des petits et moyens Belges, à une croissance négative de l'économie et à l'enrichissement des « grands Belges ».

Ceci nous fait mieux comprendre la portée du réveil économique libéral. Les économistes libéraux, en tous cas ceux qui portent des responsabilités politiques, savent fort bien que les mesures proposées par l'école libérale ne peuvent mener au redressement économique. Et cependant, le refrain libéral nous est quotidiennement servi par les medias. Pourquoi cette insistance alors qu'on sait que la valeur pratique du refrain est quasi inexistante sur le plan de la politique économique?

Les raisons sont surtout d'ordre politique et idéologique. En répétant sans cesse qu'il faut modérer les revenus des appointés et salariés, les faiseurs d'opinion libéraux alimentent systématiquement un courant contre le mouvement ouvrier et contre l'Etat. En même temps, ils préparent le terrain à une austérité drastique pour le gros de la population, et font croire aux gens que les entreprises et le capital doivent « recevoir leur dû » si on veut redresser l'économie. En fin de compte tout cela doit faire accepter de nouveau le modèle de l'inégalité, en vertu duquel la grande richesse des riches et la pauvreté relative des Belges moyens et petits sont présentées comme des conditions indispensables à la prospérité économique. Les idéologues libéraux et leurs alliés de classe préparent ainsi le terrain en vue du maintien et de l'amélioration de leurs propres positions économiques, qui sont confortables. Ils veulent rester riches et puissants, mais aussi devenir plus riches et plus puissants. Ou comme le disait une dame chez le boulanger: « Ils veulent absolument rétablir la différence entre pauvres et riches ».

L'ÉCONOMIE SOCIALE

D'autres économistes (postkeynesiens et socialistes, par exemple) attribuent le retard du redressement économique à la crise économique mondiale, qui résulte de l'épuisement d'un certain nombre de secteurs de croissance et de la perte d'un cadre de croissance favorable de l'économie occidentale. Le phénomène a commencé au début des années septante avec l'instabilité monétaire, la hausse des prix pétroliers, l'inflation, le coût croissant du facteur de production « travail » et le nationalisme économique — celui-ci fort freiné cependant par l'essor

du commerce mondial. Des pays importants (USA, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale) ont de surcroît mené une dure politique monétaire, soi-disant pour combattre l'inflation. Cette politique a encore aggravé la situation économique à l'échelle mondiale. Etant donné que la Belgique est à cette échelle un pays suiveur, c'est-à-dire un fournisseur de produits semi-finis pour d'autres économies, étant donné que la Belgique est très dépendante de l'étranger pour ses propres matières premières et son énergie et qu'elle ne joue pas de rôle dirigeant dans le système mondial financier et politique, on peut considérer la crise de l'économie belge comme étant pratiquement tout à fait internationale. Se borner à manipuler les coûts salariaux ne peut, selon ces économistes, rien résoudre. (Du reste, comme l'a démontré récemment G. Dancet dans *De Nieuwe Maand* l'évolution des salaires au cours des dernières années a été favorable à sa position concurrentielle).

La voie d'un redressement socio-économique, que défendent ces économistes, est indiquée par divers groupes progressistes dans des textes séparés mais convergents. Les « lignes de force pour une autre économie » publiées par Polekar dans *De Nieuwe Maand* de janvier 1981 présentent un cadre global pour une alternative socio-économique. Le « Plan socialiste pour un redressement économique » (Dossier SEVI) s'est dans une large mesure inspiré du texte Polekar et a élaboré des propositions concrètes à partir de divers éléments du volet économique. Mais la démocratisation de l'économie restait quelque peu dans l'ombre; les propositions pour réaliser cette démocratisation restent trop vagues dans le texte du S.P., trop peu élaborées.

Pour un *programme immédiat* dans la perspective d'une économie sociale, nous retenons du patrimoine commun des idées les points forts suivants :

1) Les coûts des entreprises dans l'industrie doivent être *sélectivement* réduits, de manière à servir les entreprises qui respectent un certain nombre de critères sociaux tels que : création de postes de travail supplémentaires, qualitativement intéressants; production pour le marché intérieur; production technologiquement innovatrice; économies d'énergie importée; démocratisation des propres structures d'entreprise; protection de l'environnement.

Cette réduction sélective des coûts est réalisable d'abord en comprimant les charges sociales des entreprises et en développant et revivifiant l'aide des pouvoirs publics au secteur privé. Pour compenser la perte en ressources du côté de la sécurité sociale, il y a lieu d'envisager une hausse de la pression fiscale directe sur les hauts revenus familiaux.

2) L'aide des pouvoirs publics au secteur privé doit être revue selon les principes suivants : supprimer les exemptions fiscales sur les bénéficiaires des sociétés et les remplacer par une participation directe de l'Etat ou par une subvention directe. De cette manière, les pouvoirs publics apparaissent comme apporteurs d'argent et non comme gommeurs de dettes. L'aide doit être accordée en fonction des critères repris au point 1. L'Etat obtient alors les possibilités effectives de contrôle et d'assainissement par l'affectation de l'aide. Ainsi peut-il, au delà de son rôle actuel de saint Nicolas, exercer un rôle dirigeant, en

fournissant ou en refusant des fonds à des entreprises, sur une base rationnelle.

3) Une redistribution radicale des postes de travail entre actifs et chômeurs. Cette redistribution doit être effectuée sur la base des principes suivants : réduction de la durée du travail pour chacun, apports de tous les hauts revenus, quelle que soit la couche socio-professionnelle, apports qui alimenteront un fond permettant de financer les nouveaux emplois. Maintien du pouvoir d'achat des revenus bas et moyens. Recrutement obligatoire pour toutes les entreprises, sur base d'un plan à établir par les entreprises. Des normes minima de recrutement devront être fixées. Ces normes peuvent dépendre de la situation économique dans laquelle se trouve chaque entreprise.

4) Les mesures que nous venons d'énumérer ne peuvent être appliquées effectivement que si, dans le même temps, on procède à la démocratisation des divers niveaux de l'économie. A l'échelle de l'entreprise, il importe d'appliquer pleinement et d'étendre les compétences légales des conseils d'entreprise. A l'échelle sectorielle et nationale, l'Etat doit faire coïncider planification, contrôle et sanctions. Les grands secteurs (crédit, énergie) aux fortes intrications internationales doivent tout particulièrement être soumis à la planification, au contrôle et aux sanctions. Le rôle des syndicats est très important à cet égard. Il faudra qu'ils abandonnent la concertation-maquignonnage au profit d'une politique concrète d'investissements et de création d'emplois. Cela implique très concrètement qu'ils veillent avec vigilance sur la nouvelle politique d'aide aux entreprises et qu'ils lui accordent une priorité politique absolue.

5) Dans la mesure où s'élèvent les charges pesant sur les hauts revenus et les bénéficiaires exceptionnels, l'évasion des capitaux et la fraude fiscale sont encouragées. Il faudra donc prendre le plus rapidement possible les mesures législatives et administratives pour lever le secret bancaire et empêcher la fuite des capitaux. L'Etat belge peut à cet égard, dans le cadre de la CEE, faire beaucoup plus que ce qu'il a fait (3).

La philosophie de cette stratégie socio-économique a six aspects : redistribuer un revenu national en croissance ralentie en redistribuant le travail disponible ; écremer progressivement les plus hauts revenus afin d'éviter les effets de placements négatifs ; substituer à l'aide aux entreprises un contrôle effectif des pouvoirs publics et des organisations syndicales sur l'usage des fonds publics ; alléger la pression sur la balance commerciale ; alléger la pression sur les finances publiques (en combattant le chômage grâce à la nouvelle répartition du travail et grâce à une affectation efficace des aides publiques aux entreprises) ; étendre largement le cadre législatif et administratif en vue de lutter contre la fraude fiscale et la fuite des capitaux.

Cette stratégie n'a pas d'influence déflatoire et favorise l'égalité des revenus entre les citoyens. Elle va à contrecourant de la vision libérale. Elle reconnaît certes la problématique économique des entreprises et donc le problème de la structure des coûts, mais au lieu de

(3) Cf. *Een socialistisch plan voor het economisch herstel*, « SEVI Dossier », blz. 47-48.

s'insérer dans le cadre d'une économie de profit centrée sur le marché, elle s'insère dans une économie sociale, visant à une redistribution du travail, des revenus, des fortunes et de la puissance économique.

RÉALITÉ POLITIQUE

La réalisation de ces cinq points ne se heurte pas à des obstacles techniques insurmontables. Le législateur belge, les départements ministériels et administratifs sont à même techniquement d'appliquer ces points, pour peu qu'ils soient organisés dans ce but. L'obstacle est essentiellement de nature politique. La résistance vient des classes à hauts revenus et des esprits conservateurs qui occupent bien des postes stratégiques dans les institutions du pays. Leur position est souvent étroitement liée aux classes capitalistes qui contrôlent le capital financier et les grandes entreprises et dont nous avons constaté qu'elles ont peu « payé » depuis 1950. La lutte pour une économie sociale n'est donc pas d'abord une lutte pour un appareil technique capable de réaliser les mesures nécessaires, mais bien une lutte contre une élite politique et économique, menacée dans son existence par l'introduction d'une économie sociale.

Pour la réalité électorale d'aujourd'hui, la leçon est donc claire. Le non-respect de la liaison des salaires à l'index, le resserrement du rôle de l'Etat, le démantèlement du secteur social, l'arrêt brutal de toute aide aux entreprises en difficulté, recommandés par certains politiciens comme des remèdes à nos problèmes économiques sont de nature purement idéologique. On ne peut rien attendre de toutes ces mesures, qui puisse améliorer la situation sociale-économique. L'effet serait plutôt : appauvrissement, inégalités aggravées et renforcement des positions des plus puissants — tant économiquement que politiquement.

L'alternative n'est connue de la population que par lambeaux. On ne croit pas, sans doute par honnêteté, au danger d'aventures inconnues. Il est cependant du devoir de tous ceux qui voient clair dans le jeu des politiciens conservateurs, de dénoncer ce jeu comme une grossière partie de poker et de proposer l'alternative transparente d'une perspective radicale-sociale. L'espoir (vain ?) d'une Flandre (et d'une Belgique !) progressistes repose en fin de compte dans la conviction qu'un grand parti au moins osera présenter un programme radicalement socialiste, sans ambiguïtés.

(Traduction « Cahiers marxistes »).

Appel du Front Commun Syndical Wallon

1. APPEL AUX TRAVAILLEURS

Le 8 novembre 1981, le pays et plus particulièrement la Wallonie va se donner une nouvelle majorité politique à l'occasion des élections législatives.

Le moment est important pour les travailleurs de Wallonie. Ils doivent choisir ceux qui s'engagent à mener une politique de relance contre une politique de régression sociale, une véritable politique industrielle pour l'emploi contre une politique de profit pour les financiers, une politique de développement pour la Wallonie par la voie du fédéralisme, alternative à la politique inefficace de l'Etat Central. Voilà pourquoi les travailleurs de Wallonie doivent aller voter utilement dans leur intérêt et celui de leur Région.

Le Front Commun Syndical de Wallonie appelle tous les travailleurs et leur famille à exercer leur droit de vote en faveur de ceux qui les défendent — c'est-à-dire les forces progressistes — qui se prononceront clairement et précisément en faveur du programme du Front Commun Syndical tel qu'il est présenté dans le Manifeste du 25 septembre et qui s'engageront à le défendre et le réaliser.

Dans une crise aussi dramatique pour les travailleurs que celle que nous connaissons, le monde du travail tout entier doit prendre ses responsabilités et faire entendre sa voix à l'occasion des élections.

2. APPEL AUX FORCES PROGRESSISTES

La crise pénalise lourdement le monde du travail touché par le chômage, les baisses du pouvoir d'achat et les diminutions d'allocations sociales. La politique d'austérité préconisée par la droite vise principalement les travailleurs, avec ou sans emploi.

La Wallonie, étant donné l'inefficacité de l'Etat central et les limites de la régionalisation actuelle, doit faire face à une crise industrielle profonde, à propos de laquelle la responsabilité du patronat et des groupes financiers est particulièrement lourde.

La droite et le patronat sont à l'offensive contre les acquis sociaux, le pouvoir d'achat et l'emploi des travailleurs. L'industrie wallonne est mise en péril par la politique de l'Etat central et par celle des groupes financiers. Les travailleurs de Wallonie ont, dès lors, besoin que toutes les forces politiques qui se revendiquent du monde du travail défendent leurs intérêts et puissent promouvoir une autre politique économique basée sur les exigences des travailleurs telles qu'elles s'expriment dans le programme et le Manifeste du Front Commun Syndical de Wallonie.

Le Front Commun Syndical de Wallonie appelle dès lors toutes les forces progressistes de Wallonie à se prononcer clairement et précisément sur leur engagement vis-à-vis du Manifeste et de la présente adresse.

3. LES AXES D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE

Les objectifs et les principaux moyens de la politique industrielle ont été définis dans le Manifeste. Ils supposent la mise en œuvre des politiques nouvelles et des réformes de structures suivantes :

3.1 Planifier le développement économique de la Wallonie

- le plan doit devenir un instrument d'action régional cohérent ;

- il portera sur les aspects du développement économique et social ;
- il comportera un volet industriel précis avec des engagements du secteur privé ainsi que du secteur public ;
- conçu et réalisé démocratiquement, il sera soutenu techniquement par un Bureau Régional du Plan.

3.2. Organiser l'intervention publique dans le domaine industriel

3.2.1. — La Société Régionale d'Investissements de Wallonie doit s'intégrer dans les plans sectoriels, prendre des risques industriels sur fonds propres dans une perspective de développement plutôt que de holding financier, disposer des moyens accrus ;

— La Société Nationale d'Investissement doit être régionalisée pour les matières relevant de la politique industrielle régionale.

3.2.2. Créer une structure régionale d'engineering public sur base des instruments régionaux existants et des instruments nationaux à régionaliser.

3.2.3. Revoir les aides publiques pour affirmer leur caractère contractuel dans le cadre du plan industriel, sélectif et permettant un contrôle direct des pouvoirs publics.

3.2.4. Créer un mécanisme de gestion assistée permettant une intervention préventive sous contrôle des travailleurs.

3.2.5. Créer une commission d'orientation des commandes publiques régionales liant les achats des pouvoirs publics à la politique industrielle régionale.

3.2.6. Contrôler et réglementer les transferts d'entreprises à des groupes étrangers.

3.2.7. Créer un secteur bancaire public régional par la régionalisation et le regroupement des institutions publiques existantes auquel les entreprises pourraient notamment recourir dans la mesure où elles s'inscrivent dans le cadre du plan industriel.

3.2.8. Créer un fonds régional d'investissement industriel regroupant tous les moyens financiers publics destinés à la relance industrielle.

3.2.9. Contrôler démocratiquement, dans l'intérêt de l'emploi, les pratiques bancaires privées vis-à-vis des entreprises (garanties, commissions, notoriété...).

3.3. Des politiques nouvelles

3.3.1. Promouvoir des politiques nouvelles notamment à partir des dossiers existants en matière d'énergie, de logement, recherche, eau et ressources naturelles, transports en commun, équipements...

3.3.2. En matière énergétique, le Front Commun revendique un programme d'Utilisation Rationnelle de l'Energie, de promotion des énergies nouvelles et d'exploitation, au bénéfice de la Région, des ressources énergétiques régionales.

3.3.3. En matière de recherche, le Front Commun insiste sur l'importance d'un programme régional de filières de recherche technologique et sur le contrôle et la valorisation des recherches subventionnées.

3.3.4. En matière sociale, culturelle et de formation, le Front Commun insiste pour que ces matières soient considérées comme un élément essentiel de notre stratégie de développement.

4. LA POLITIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE NATIONALE

4.1. Politique industrielle nationale : exécuter intégralement et sans délai en Wallonie les plans dans les secteurs industriels dits « nationaux », notamment la sidérurgie et le textile.

4.2. La politique de relance que nous préconisons implique le maintien du pouvoir d'achat et des acquis sociaux, une politique de l'emploi comportant la réduction du temps de travail, une relance sélective de la demande intérieure, une lutte contre les inégalités de revenus et des fortunes par une fiscalité démocratique.

5. LA RÉFORME DE L'ÉTAT

La Wallonie doit disposer et mettre en œuvre de larges moyens, compétences et pouvoirs, et ce, en toute autonomie dans la perspective d'une Belgique fédérale.

Dans l'immédiat, la régionalisation prévue par les lois des 8 et 9 août 1980 doit être appliquée intégralement.

Une nouvelle réforme institutionnelle doit intervenir rapidement, en utilisant au moins toutes les possibilités de la constituante et de révision des lois des 8 et 9 août 1980 dans un sens fédéral. Dans cette perspective fédérale, le Front Commun revendique :

5.1. Une assemblée élue au suffrage universel direct avec un Exécutif responsable devant elle.

5.2. Des compétences accrues dans le domaine industriel, économique, énergétique, des communications et infrastructure, de la recherche, de l'agriculture, du sol et du sous-sol...

A titre indicatif, l'ensemble de ces compétences représente entre 40 et 50 % des actuelles dépenses courantes de l'Etat et près des 3/4 des dépenses d'investissement.

5.3. Des moyens financiers des Régions qui iront jusqu'à environ 50 % des moyens financiers actuels de l'Etat.

5.4. Une administration régionale propre et suffisamment développée.

5.5. La mise en œuvre d'une politique régionale, globale et spécifique, reste prioritaire. Néanmoins, il existe des Communautés.

A l'intérieur de la Communauté française, il convient notamment vis-à-vis de l'Etat central, de rechercher et mettre en œuvre les solidarités nécessaires afin de répondre le mieux possible aux exigences du développement économique, social et culturel des Régions et de la Communauté.

5.6. Un Sénat des Régions.

6. VERS UNE MAJORITÉ PROGRESSISTE

Sur base du Rassemblement des travailleurs, le Front Commun Syndical appelle les forces politiques progressistes :

6.1. à définir leur position précise sur le programme, le manifeste et le présent appel du Front Commun ;

6.2. à défendre ces positions face à la droite et au patronat et à veiller à ne pas créer les conditions de l'affaiblissement de la gauche wallonne.

6.3. à rechercher dans les plus brefs délais les voies et moyens pour constituer en Wallonie une majorité progressiste qui se base sur tous les interlocuteurs politiques représentatifs des travailleurs.

6.4. à considérer que la mise en œuvre de ce programme est une condition prioritaire pour leur action future.

En conséquence, le Front Commun Syndical de Wallonie appelle solennellement les forces progressistes à prendre position sur un programme et à se rassembler pour former une majorité politique progressiste en Wallonie.

RÉPONSES A L'APPEL DU F.C.S.W.

LES COMMUNISTES

Le Bureau wallon du Parti communiste de Belgique a pris connaissance du nouvel appel que le front commun syndical vient d'adresser aux travailleurs de Wallonie. Il constate avec satisfaction que cette initiative interpelle directement les formations politiques wallonnes susceptibles de constituer une majorité progressiste sur la base de la plate-forme du front commun.

Le Conseil régional wallon du parti a déjà eu l'occasion, le 3 octobre dernier, de prendre position à ce propos. Partant de là, le Bureau wallon du PCB confirme que les communistes wallons sont prêts à assumer toutes leurs responsabilités au sein de la majorité progressiste wallonne.

Ils mettront donc tout en œuvre ;

— pour que se dégage dans la future assemblée wallonne une majorité progressiste capable de faire contre-poids aux pressions de la droite, tant au niveau régional que national ;

— pour que cette majorité prenne, au niveau régional, des décisions qui rompent avec la gestion de la crise et, en particulier, avec les options budgétaires du gouvernement actuel ;

— pour conquérir l'autonomie complète de la Wallonie dans le cadre du fédéralisme.

Le parti communiste considère que le rassemblement syndical annoncé pour le 30 octobre à Liège participe d'une volonté de lutte qui, seule, peut barrer la route à la régression sociale, au démantèlement de l'économie wallonne et aux menées de la droite contre la démocratie. Il est capital, en tout cas, que les organisations sociales continuent à intervenir en toute indépendance pendant la campagne électorale et contribuent à clarifier au maximum les véritables enjeux du scrutin.

Actuellement, la cause du regroupement des progressistes wallons n'a pas de pire ennemi que l'équivoque. Les partis de gauche doivent dire clairement ce qu'ils feront après le 8 novembre.

En ce qui le concerne, le parti communiste répondra « présent » à l'appel du Front commun après comme avant les élections.

27 octobre 1981.

LE PS

Dans un communiqué, publié le 27 octobre, à Bruxelles, le président du parti socialiste, M. Guy Spitaels, précise qu'il a adressé au secrétaire de l'interrégionale wallonne de la FGTB, M. Jean Gayetot, la réponse positive du PS à l'appel du Front commun syndical wallon.

M. Guy Spitaels, s'exprimant au nom du bureau, insiste sur cet accord, donné « par l'ensemble du parti qui se classe au premier rang de la communauté française ». Le président du PS constate dans cette réponse que c'est notamment l'attitude de l'autre partenaire gouvernemental francophone — le PSC — qui a empêché la réalisation de plusieurs points importants envisagés dans le manifeste.

« Aussi le PS espère-t-il fermement dans sa lettre que les autres formations politiques invitées à ratifier le manifeste prendront attitude sans ambiguïté et ne se réfugieront pas dans une procédure dilatoire consistant à envoyer au Front commun quelques personnes à titre individuel et n'engageant en aucun cas leur parti », conclut le communiqué.

LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

Le Comité politique de la Démocratie chrétienne de Wallonie et de Bruxelles réuni sous la présidence du sénateur A. Tilquin le 29 octobre 1981 a approuvé les propositions contenues dans « l'Appel aux travailleurs et à la population de Wallonie », visant la relance industrielle et le renouveau économique de la région.

Partageant avec le Front commun l'objectif d'une Wallonie forte et respectée, le Comité politique a joint ses propositions relatives à la réforme institutionnelle toujours en cours.

Cette note contient également des propositions complémentaires en matière de politique industrielle et précise ce que doivent être, selon la Démocratie chrétienne, les bases d'un projet politique de progrès.

C'est, en effet, en fidélité à ses options que la Démocratie chrétienne entend promouvoir, dans la Région wallonne et la Communauté française, une action politique fondée sur la solidarité, le progrès et la justice sociale.

LE R.W.

Le Rassemblement wallon s'est déclaré tout à fait preneur du programme du Front commun syndical, correspondant fondamentalement au sien, dans les grandes lignes.

Le président Henri Mordant, interrogé à ce propos lors d'une conférence de presse à Liège le 28 octobre, a cependant ajouté qu'il ne pouvait pas être question de « rassemblement des progressistes à l'intérieur du PS. » Il a critiqué « la pêche à la ligne » du PS. Il a dit enfin que le RW aurait vocation, dans le rassemblement des progressistes, d'être le catalyseur entre les deux « blocs » — socialiste d'une part, démocrate-chrétien d'autre part.

RÉPONSES A L'APPEL DU F.C.S.W.

LES COMMUNISTES

Le Bureau wallon du Parti communiste de Belgique a pris connaissance du nouvel appel que le front commun syndical vient d'adresser aux travailleurs de Wallonie. Il constate avec satisfaction que cette initiative interpelle directement les formations politiques wallonnes susceptibles de constituer une majorité progressiste sur la base de la plate-forme du front commun.

Le Conseil régional wallon du parti a déjà eu l'occasion, le 3 octobre dernier, de prendre position à ce propos. Partant de là, le Bureau wallon du PCB confirme que les communistes wallons sont prêts à assumer toutes leurs responsabilités au sein de la majorité progressiste wallonne.

Ils mettront donc tout en œuvre ;

— pour que se dégage dans la future assemblée wallonne une majorité progressiste capable de faire contre-poids aux pressions de la droite, tant au niveau régional que national ;

— pour que cette majorité prenne, au niveau régional, des décisions qui rompent avec la gestion de la crise et, en particulier, avec les options budgétaires du gouvernement actuel ;

— pour conquérir l'autonomie complète de la Wallonie dans le cadre du fédéralisme.

Le parti communiste considère que le rassemblement syndical annoncé pour le 30 octobre à Liège participe d'une volonté de lutte qui, seule, peut barrer la route à la régression sociale, au démantèlement de l'économie wallonne et aux menées de la droite contre la démocratie. Il est capital, en tout cas, que les organisations sociales continuent à intervenir en toute indépendance pendant la campagne électorale et contribuent à clarifier au maximum les véritables enjeux du scrutin.

Actuellement, la cause du regroupement des progressistes wallons n'a pas de pire ennemi que l'équivoque. Les partis de gauche doivent dire clairement ce qu'ils feront après le 8 novembre.

En ce qui le concerne, le parti communiste répondra « présent » à l'appel du Front commun après comme avant les élections.

27 octobre 1981.

LE PS

Dans un communiqué, publié le 27 octobre, à Bruxelles, le président du parti socialiste, M. Guy Spitaels, précise qu'il a adressé au secrétaire de l'interrégionale wallonne de la FGTB, M. Jean Gayetot, la réponse positive du PS à l'appel du Front commun syndical wallon.

M. Guy Spitaels, s'exprimant au nom du bureau, insiste sur cet accord, donné « par l'ensemble du parti qui se classe au premier rang de la communauté française ». Le président du PS constate dans cette réponse que c'est notamment l'attitude de l'autre partenaire gouvernemental francophone — le PSC — qui a empêché la réalisation de plusieurs points importants envisagés dans le manifeste.

« Aussi le PS espère-t-il fermement dans sa lettre que les autres formations politiques invitées à ratifier le manifeste prendront attitude sans ambiguïté et ne se réfugieront pas dans une procédure dilatoire consistant à envoyer au Front commun quelques personnes à titre individuel et n'engageant en aucun cas leur parti », conclut le communiqué.

LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

Le Comité politique de la Démocratie chrétienne de Wallonie et de Bruxelles réuni sous la présidence du sénateur A. Tilquin le 29 octobre 1981 a approuvé les propositions contenues dans « l'Appel aux travailleurs et à la population de Wallonie », visant la relance industrielle et le renouveau économique de la région.

Partageant avec le Front commun l'objectif d'une Wallonie forte et respectée, le Comité politique a joint ses propositions relatives à la réforme institutionnelle toujours en cours.

Cette note contient également des propositions complémentaires en matière de politique industrielle et précise ce que doivent être, selon la Démocratie chrétienne, les bases d'un projet politique de progrès.

C'est, en effet, en fidélité à ses options que la Démocratie chrétienne entend promouvoir, dans la Région wallonne et la Communauté française, une action politique fondée sur la solidarité, le progrès et la justice sociale.

LE R.W.

Le Rassemblement wallon s'est déclaré tout à fait preneur du programme du Front commun syndical, correspondant fondamentalement au sien, dans les grandes lignes.

Le président Henri Mordant, interrogé à ce propos lors d'une conférence de presse à Liège le 28 octobre, a cependant ajouté qu'il ne pouvait pas être question de « rassemblement des progressistes à l'intérieur du PS. » Il a critiqué « la pêche à la ligne » du PS. Il a dit enfin que le RW aurait vocation, dans le rassemblement des progressistes, d'être le catalyseur entre les deux « blocs » — socialiste d'une part, démocrate-chrétien d'autre part.

Statut des artistes et combat d'identité

« Le droit au travail et le droit à la beauté constituent un seul et même combat ». Au-delà de l'accollement de deux notions apparemment éloignées l'une de l'autre (travail, beauté) dans une formule évoquant les slogans des grands jours, cette phrase de Jack Lang, ministre de la Culture du gouvernement Mitterrand, me semble revêtir une signification politique profonde. Alors que les travailleurs culturels réclament un statut à la hauteur de leur rôle social, on voit en effet (surtout parmi les jeunes) s'affirmer à côté de la revendication brûlante du droit au travail, l'aspiration non moins réelle à un travail *autre* (que, pour qui et comment produire), un travail en harmonie avec les besoins les plus profonds de l'être humain (parmi lesquels le besoin de beauté), parallèlement à la notion d'« autre modèle » de croissance économique qui germe dans les organisations de travailleurs (et qu'a reprise en ce qui le concerne le PCB). Associer et « potentialiser » tous les ferments alternatifs à la crise et à la morosité actuelles est le grand problème de la gauche.

Comment, en Belgique, se présente la question du statut social des artistes créateurs ?

« L'artiste (peintre, musicien, écrivain, cinéaste) en Belgique (du moins en Belgique francophone), se sent souvent en porte-à-faux avec la société. Tout d'abord, il ne se reconnaît pas dans l'ordre politique (qu'il soit national ou fédéraliste) et il n'est pas reconnu, surtout à l'époque de la gestion de la crise, par les politiques qui voient en lui le superflu, l'inutile ou le privilégié (...). La Belgique ici (unitaire ou régionalisée) est exemplaire. Ce pays diffuse, mieux que d'autres peut-être, ce sentiment, cet état de perte d'identité, de décalage social. (...) Pays où l'intellectuel, le créateur, l'artiste sont souvent tenus ou se tiennent hors du politique, hors de la responsabilité civique, hors de la représentation culturelle, de l'image qu'un peuple se fait de lui-même. (...) L'artiste, tel est le paradoxe, n'a en Belgique de condition sociale que comme non-artiste. Le plus souvent comme professeur, comme fonctionnaire de la culture, comme technicien d'un savoir qui ne concerne pas grand monde, mais qu'une société démocratique et humaniste se doit de tolérer. » (Jacques Sojcher) (1)

Complexe du Belge, « belgitude » de complaisance ? Non, mais comme on le verra plus loin, conclusion de constatations, de comparaisons. Celles-ci ne signifiant pas que tout va pour le mieux ailleurs, très loin de là.

Mais d'emblée, quand on parle de création artistique, on se heurte à un problème de définition. On pourrait et je n'y tiens pas, disserter longuement sur la notion de « créateur ». Le Conseil national belge des arts plastiques a avancé la formulation suivante :

« Est artiste créateur, celui qui crée lui-même des œuvres originales, mettant en forme un message, quelle que soit la discipline qu'il pratique. Il se reconnaît essentiellement à son engagement dans cette discipline et d'autre part, au caractère notoire de son activité artistique. » (1)

On peut aussi envisager, comme le propose Philippe Monfils, la création d'une Commission de l'artiste professionnel qui déciderait, avec possibilité de recours, de la qualité d'artiste professionnel permettant d'avoir accès au régime social et fiscal approprié. Toutefois, le refus d'encourager la médiocrité ne peut s'accommoder du risque de pénaliser la différence :

« Les "spécialistes" sont-ils les plus objectifs, ne risquent-ils pas d'être trop influencés par leur orientation partielle, voire ne pas résister à la tentation de défense, (...) même inconsciente, de leurs positions de force ? Le "non-conforme" risque toujours d'être réprimé par les mandarinats (...) Appliquer un *pragmatisme pluriel*, où interviendraient à la fois une grande ouverture à l'égard de *tous* les créateurs même potentiels, et la volonté de mettre en jeu, le plus démocratiquement possible, un certain nombre d'organes de jugement et de choix, divergents et complémentaires, mais qui ne devraient pas pour autant se paralyser mutuellement (...) ? » (Henri Pousseur) (1)

On s'aperçoit aussi de la diversité des situations et des problèmes qui en découlent, selon les disciplines et les cas particuliers. Les processus de réalisation matérielle, de diffusion et de commercialisation des œuvres diffèrent sensiblement. Ainsi, dans le cinéma, la part « créatrice » est très diffuse, du scénariste au compositeur. Ou encore, une peinture est moins aisément reproductible qu'un manuscrit et souvent vouée à être enfermée dans une galerie privée (mais un livre il faut l'ouvrir, avoir la curiosité de le feuilleter).

Au-delà de ces disparités objectives commence le dédale administratif où des pouvoirs divers interviennent dans l'itinéraire de l'artiste et de son œuvre : finances, sécurité sociale, culture, pouvoirs locaux. La « dimension » communautaire et régionale telle qu'elle est projetée sur la gestion des matières culturelles, aboutit souvent à régionaliser et communautariser la dimension bureaucratique. Cela a parfois des conséquences ubuesques dignes de l'imagination créatrice d'Alfred Jarry, comme cette notion de « concert unilingue francophone » et le fait qu'un même concert est du ressort d'un... quatorze ministres selon qu'il est donné en Wallonie ou à Bruxelles et que les auditeurs ont les deux oreilles françaises ou que l'une écoute en néerlandais et l'autre en français.

Mais cet article ne prétend nullement brosser un tableau complet de la question. Il se bornera à tracer l'horizon — plutôt sombre — et à esquisser les rayons qui s'y lèvent. On lira en annexe les conclusions du colloque pluraliste organisé récemment par « Présence et action culturelle » (PAC)

de Bruxelles sur le thème — et dans un souci de propositions précises — du « statut social de l'artiste créateur » (n'était pas visée, la situation des artistes qui sont sous les liens d'un contrat reconnu et régi par le droit social. Il en est par exemple ainsi des interprètes professionnels). Au-delà de ces conclusions résumées, le lecteur plus curieux se référera aux textes des rapports présentés au colloque, parmi lesquels celui, copieux et dense, de Philippe Monfils sur « Le statut personnel de l'artiste » (2).

Il faut se réjouir de la conception pluraliste de cette rencontre, où le PAC socialiste invitait le député Philippe Monfils qui se fait le fort libéral défenseur de la cause des créateurs, mais aussi le peintre communiste Roger Somville, des personnalités artistiques, littéraires, syndicales et politiques et des fonctionnaires administratifs d'horizons divers. Il reste à espérer que cette initiative aura des prolongements prochains et fructueux. Car au train où va depuis tant d'années la « politique culturelle » de ce pays, les dangers actuels d'un coup de barre à droite ouvrent plutôt des perspectives catastrophiques.

QUELS « PRIVILEGES » ?

Une autre difficulté, dans l'approche du problème, résulte précisément de l'absence d'un statut : d'où le décalage évoqué plus haut qui empêche beaucoup de créateurs de se faire entendre publiquement et auquel s'ajoute le cloisonnement qui existe entre eux. D'où le cheminement difficile et le faible écho des revendications qui se font jour, dans la jungle de la crise économique et des conflits sociaux. Et pourtant :

« Ce n'est pas par hasard que j'utilise le vocable "travailleur culturel" au lieu de "artiste", mot qui conserve dans l'esprit du pouvoir et du grand public l'idée de vie facile, de bohème, de "dolce vita". En disant "travailleur", je rétablis une vérité sociologique : l'unicité des travailleurs par delà la diversité des mentalités et des modes de travail. Qu'est-ce qui caractérise les travailleurs culturels ? D'abord, ils ne sont pas assez nombreux pour former un groupe de pression; leurs grèves ne seront efficaces que lorsque les esprits se rendront compte que le travail culturel fournit la satisfaction d'un besoin absolu. Ensuite, leur carrière se déroule sous le signe du désordre : la plupart connaissent cette forme de désordre qu'est l'extrême pauvreté. Les rares élus qui s'en échappent entrent dans un autre : celui d'une richesse exagérée qui occulte aux yeux du public le dénuement de tous les autres (...). La rémunération de l'immense majorité des travailleurs culturels stagne largement en dessous de la moyenne de la population. L'Unesco et l'Organisation internationale du travail affirment "qu'elle est souvent inférieure au simple niveau de subsistance". Relevons aussi combien les travailleurs culturels sont mal protégés par la sécurité sociale (...) et combien un chômage catastrophique les frappe davantage que les autres catégories. Ils forment un point noir sur la carte sociale de la Communauté. Lorsque je lis dans "Un désir d'histoire", d'Alain Touraine, que "le mouvement ouvrier n'apparaît plus porteur de combats déchirants (appréciation d'Alain Touraine, NDLR), je le renvoie aux travailleurs culturels et à leur scandaleuse situation sociale, quasi sous-développée ». (Roger Grégoire, chef de division « Problèmes du secteur culturel » à la CEE, au cours d'un autre colloque organisé en 1978 par l'Atelier rue Sainte-Anne) (3).

« Faut-il (...) proclamer que, comme n'importe quelle profession libérale, comme n'importe quel indépendant, l'artiste doit accepter la rançon de cette indépendance et qu'il ne se justifie pas de lui octroyer un statut particulier ? Nous ne le pensons pas. D'une part, contrairement aux professions indépendantes et libérales, l'artiste est soumis à toute une série de contingences qui rendent très aléatoire sa situation personnelle, financière et sociale (effort de création, intérêts ou goût du public, état du marché, politique du pouvoir...). » (Ph. Monfils) (1)

L'idée de « l'artiste privilégié » a encore largement cours dans l'opinion publique. Il y a bien Hergé, quelques peintres de renom, Simenon comme seul écrivain, une série de chanteurs au prix de quelles vicissitudes souvent... Mais combien sont-ils les artistes belges qui peuvent vivre normalement de leur art et de rien d'autre ? Il est vrai qu'on estime souvent, serait-ce inconsciemment, qu'il est normal, voire préférable, qu'un artiste vive d'un second métier : puisque la création apporte à l'auteur une satisfaction profonde, inconnue du commun des mortels, censée « l'abstraire » des décevantes réalités extérieures, peu importe au fond que cette activité soit effectuée « en plus » et qu'il ne puisse en tirer sa subsistance. Bien sûr, la création est un domaine qui plus que d'autres échappe à la norme, et c'est à chaque artiste d'organiser son activité sociale selon son aspiration et son « fonctionnement » propres. Mais le raisonnement évoqué fait bon marché des contraintes de temps et de disponibilité intérieure spécifiques à ce travail, et de la relation essentiellement problématique, douloureuse parfois, de la création artistique avec la réalité. Et ceux qui tiennent ce langage trouvent tout naturel qu'un ouvrier qualifié ou un enseignant fasse valoir ses droits même s'il puise lui aussi dans son travail une satisfaction profonde.

Ce préjugé est si bien ancré (en Belgique francophone surtout) que nombre de créateurs, particulièrement les écrivains, en subissent l'influence. Et pour l'anecdote, Jacques Dedecker fait remarquer que dans l'annuaire professionnel, on trouvait encore il n'y a guère, à la rubrique « Hommes de lettres », un seul nom, celui de Maurice Carème. A croire que la muse en Belgique a fait vœu d'abstinence...

UN PERSONNAGE INCONGRU

L'artiste : boutiquier, salarié ou quoi ? A l'exception des rares vedettes devenues valeurs économiques, l'artiste apparaît souvent, moins comme un « incompris » (terme non dépourvu d'une vague auréole) que comme un personnage incongru, inclassable. « Nous œuvrons sans relâche dans l'indéfinissable », « Nous sommes les travailleurs du mystère » (Serge Creuz). Incongru il l'est dans un système fondé sur la logique marchande qui s'associe fort bien chez nous à un certain « bon sens » (?) pragmatique, même si ce personnage produit des objets (éventuellement) commercialisables. Incongru à une époque d'expansion technologique sous le signe de la « rationalisation », car même si l'art peut utiliser la technique, il est l'antithèse du technocratisme. Incongru dans notre espace intellectuel belge bien encadré par des institutions largement politisées (ou plus exactement clientélisées par la politique) : la création artistique dans son essence est étrangère au jeu des pouvoirs, même si le cas échéant elle peut servir (plus ou moins complaisamment) de faire-valoir à ceux-ci.

Il faut bien dire que la méconnaissance de la situation socio-professionnelle des artistes et des exigences spécifiques de leur travail affecte aussi le mouvement ouvrier. Ainsi le thème de l'artiste-enseignant « cumulard » a pu trouver des échos en milieu syndical. Pour sa part, le PCB a toujours fermement combattu cette idée, et la question du statut des travailleurs culturels est évoquée notamment dans les « Propositions communistes pour une autre politique culturelle » qu'a publiées il y a quelques années la Commission de politique culturelle auprès du Comité central (4) :

« La salarisation des travailleurs culturels s'étend, accompagnée de mutilations dont la classe ouvrière a fait l'expérience historique : ceux qui conservent un statut libéral ne connaissent souvent aucune garantie de revenus, de droits sociaux, de conditions de travail. La non-reconnaissance de la fonction sociale des travailleurs culturels voue une part croissante d'entre eux à la déqualification et au chômage »,

ou dans un ouvrage fouillé qu'un groupe de travail a consacré aux problèmes de la musique (5) :

« (...) nous proposons une aide dynamique à la recherche et à la création musicales, ainsi qu'une réforme de l'enseignement spécialisé, (et la) reconnaissance de la fonction sociale du travailleur culturel, en l'occurrence le musicien, le compositeur, l'animateur. Ni parasite, ni pierrot lunaire, ni cumulard, mais travailleur à part entière. Nécessité de procurer au musicien davantage de lieux et d'occasions de rencontre avec le public et d'échange avec d'autres artistes. »

Quant aux voies pour conquérir ce statut, la brochure citée plus haut précise :

« La perspective de changements pour les travailleurs culturels nécessite une alliance nouvelle — l'alliance entre ces travailleurs et la classe ouvrière — dans des luttes à la fois spécifiques et convergentes. Pour sceller cette alliance, il faudra dépasser les illusions et les désillusions, souvent liées à une implication très récente dans les luttes du mouvement ouvrier, dépasser aussi les attitudes passéistes et les réflexes individualistes de "privilegiés", réflexes et attitudes entretenus par la disparité des situations et utilisés par le pouvoir à des fins de division. »

Les guillemets à « privilégiés » ne m'empêchent pas de trouver malheureux ce terme qui pourrait sembler appliqué généralement et contredire la première citation. Mais surtout, je crois qu'il y a également du côté du mouvement ouvrier des attitudes à dépasser. Si le pouvoir, mais aussi dans certains cas concrets, les organisations démocratiques, sont ou semblent aveugles à l'intérêt public du travail des artistes, quoi d'étonnant à ce que ceux-ci se cantonnent sous leur tente ?

A propos d'« individualisme » il me semble d'autre part important de souligner que la création artistique en elle-même est fondamentalement une démarche *individuelle*, même s'il est bien clair qu'elle n'opère pas dans le vide mais s'inscrit dans un contexte historique et idéologique qu'elle peut elle-même influencer. C'est ce caractère individuel qui fait sa valeur *du point de vue même* du rôle social qui est le sien : expression unique d'une individualité qui reflète à sa manière son temps, son milieu, elle interpelle chaque membre de la société à la fois dans son appartenance à la communauté et dans son individualité la plus secrète. L'œuvre d'art est un révélateur de l'identité humaine, à la fois solitaire et solidaire.

Comprendre et admettre ce caractère absolument irréductible, mais aussi absolument indispensable socialement, de la création artistique, est l'une des conditions pour qu'aboutisse la revendication d'un statut social des créateurs qui serait non seulement une garantie pour ceux-ci mais un gage de vitalité pour la société, car :

« Aucune société ne peut se désintéresser, surtout en période de crise économique, et même de crise "tout court", du sort de ses artistes et créateurs. Une société sans culture est une société qui meurt. » (Ph. Monfils) (1)

Un statut qui serait à la hauteur des acquis sociaux de notre époque et « remplacerait de manière démocratique le défunt mécénat de la grande bourgeoisie », comme le fait remarquer le Front commun des artistes plasticiens (FCAP). Ce serait de surcroît un facteur dynamique dans la défense de ces acquis, puisque les artistes seraient pleinement partie prenante dans cette lutte.

QUELLES « ECONOMIES » ?

Une autre condition est de faire pièce des arguments « économiques » qui s'opposent aux dépenses culturelles en général. Tout d'abord on ne peut que partager avec Serge Creuz la « conviction que de réduire un artiste au désespoir ne sauvera ni la sidérurgie, ni l'industrie textile, ni quoi que soit d'autre ». Mais plus « positivement », il faut mettre en évidence que la création et la diffusion artistiques (œuvres, spectacles) jouent sur le marché un rôle qui est loin d'être négligeable — et l'est en tout cas d'autant moins qu'elles sont encouragées — pour un prix de revient comparativement bas. Sans oublier qu'elles sont également créatrices d'emplois... parmi lesquels ceux des fonctionnaires attachés aux matières culturelles.

« Un organisme national ou international devrait rédiger une étude économique portant sur le marché culturel; on serait étonné des sommes brassées. Il faudrait connaître les activités économiques que la création artistique a mis en mouvement; dans le domaine du disque, par exemple. Beaucoup de monde apporte sa participation à la réalisation d'une œuvre mais le coup d'envoi est donné par l'artiste. » (W. Juwet) (3).

Et pour être tout à fait positif, il s'agit d'opérer des choix budgétaires concrets. En effet, la politique culturelle ne peut se décider en champ clos, en dehors d'une politique d'ensemble, ni être appliquée par la seule force des idées. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que les communistes réclament avec obstination une « enveloppe budgétaire » qui permette de répondre aux besoins culturels essentiels (et ainsi de favoriser la dynamique évoquée ci-dessus). La politique d'austérité antisociale qu'ont menée les gouvernements successifs (avec participation socialiste et démocrate-chrétienne) coupe les ailes à tout essor culturel et amène les secteurs concernés à s'entredéchirer pour des miettes.

TABLEAUX... DE CHASSE

Nos législateurs amateurs de tableaux (de chasse) ont découvert ces dernières années un étrange animal qui — particularité suspecte en ce désert d'austérité — possède deux bosses au lieu d'une : l'artiste-

enseignant, l'artiste-pensionné. Ce chameau sera donc traqué. Il a fallu que ce soit en Belgique que le 15 décembre 1978, on décide de priver de leur pension généralement très modeste les auteurs qui continuent à peindre, écrire ou composer passé l'âge de 65 ans. Un concert de protestations a fait abroger depuis le 1^{er} juillet 1981 cette mesure odieuse entre toutes (seule une réduction d'un tiers de la pension intervient au-delà d'un plafond de 340.204 F net).

Les artistes qui enseignent leur art continuent quant à eux à l'heure actuelle de subir les effets de la loi budgétaire du 24 décembre 1976, relative à la limitation des cumulés dans l'enseignement : double taxe et deux caisses de cotisation sociale (indépendants et salariés), ce qui amène beaucoup d'entre eux à renoncer soit à l'enseignement, soit à la pratique de leur art. Voici donc une loi qui pénalise comme une pratique asociale le fait que des artistes transmettent, comme nul mieux qu'eux ne peut le faire, les techniques et l'esprit de leur art. Mesure qui s'ajoute à la réduction des cours d'histoire et la suppression de la philosophie dans le cycle secondaire pour vider lentement notre enseignement de sa substance humaniste. Ainsi les jeunes générations se voient-elles un peu plus marginalisées par rapport à l'art, et celui-ci vis-à-vis d'elles.

Le 26 mars 1977, c'est le taux de la TVA sur la vente des œuvres d'art qui passait de 6 % à 18 %, taux le plus élevé de la CEE, sans aucune tentative d'intervention du ministre de la culture. Absurde n'est-il pas, car pareille augmentation du prix de vente global a naturellement pour résultat un ralentissement des achats donc un frein à la création... Tant va la cruche à finances à la source qu'à la fin celle-ci se tarit.

A propos de sécurité sociale, un témoignage vécu qui nous est parvenu illustre ce que peuvent être les tribulations d'un artiste dans les couloirs du palais d'Ubu :

« Tout en pratiquant le métier d'instituteur pendant quinze ans, j'avais réalisé huit expositions de peinture. En 1976 je quittai la profession d'enseignant pour des raisons personnelles. Je peignis davantage et acceptai quelques travaux d'illustration (affiches, dessins de presse, dessins pour films d'animation). Mes gains étaient très peu élevés (plus ou moins 29.000 F par an), je les déclarai comme gains occasionnels aux contributions... Je pensais être bien en dessous du minimum vital. En février 1980 un inspecteur de l'Inasti (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants) est venu chez moi. Il me déclara que j'étais un "travailleur indépendant"... Il dit : "Un peintre peut peindre mais ne doit pas exposer". Il me fit miroiter la possibilité d'une dispense accordée par le ministère des Classes moyennes.

Ensuite, l'Inasti m'intima l'ordre de m'inscrire à une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants. Ce que je dus faire. J'envoyai très rapidement ma demande de dispense aux ministères des Classes moyennes. Cette dispense fut refusée : ma femme étant employée, je n'étais pas dans "l'état de besoin". La Caisse d'assurances sociales m'envoya alors promptement une facture à payer. La Caisse établit une moyenne de mes gains annuels : plus ou moins 29.600 F l'an. Pour 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, elle me réclame 161.000 F d'arriérés. De plus, je dois cotiser depuis 1981, 9.000 F par trimestre pour être en règle avec la sécurité sociale.

Lorsque je me rendis à la Caisse d'assurances avec ma femme pour avoir un dialogue plus humain on me dit des choses agréables.

J'expliquais l'état catastrophique de ma situation financière. L'employé qui, bien sûr, n'était pas fautif (ce n'est pas moi, c'est la loi, c'est l'Inasti), me dit : "Alors, Monsieur, si vous ne gagnez pas assez, arrêtez votre métier de peintre, de dessinateur". "Est-ce que Madame ne pourrait pas signer vos œuvres ? Elle a une profession, elle devrait payer moins... gains supplémentaires". "Oui mais Monsieur, vous en peignant, en dessinant, vous éprouvez un plaisir... moi ici je ne m'amuse pas".

Ces citations expriment une certaine mentalité moyenne, pleine de "bon sens" qui tue la création... Pour le moment, j'essaie avec l'aide d'un avocat de ne pas payer les 41.000 F de pénalisation de retard qui sont inclus dans les 161.000 F d'arriérés. Sinon je commence à m'acquitter par mensualités des dettes, des cotisations pour un statut que je n'ai point choisi.

Je continue aussi à peindre, à dessiner avec la rage au cœur, à l'esprit. Tout ceci est écrit en mauvaise littérature. Mais la poésie fout le camp avec les diktats chiffrés. Je ne refuserais pas de payer une cotisation proportionnelle à mes gains mais j'exige un statut d'artiste, qui comprenne mes difficultés de création. L'Etat n'encourage point les créateurs et le mécénat privé attend la cote estampillée, et même en ces temps difficiles il a tendance à préférer les lingots d'or (art brut !). » (Jo Dustin.)

En regard de ceci qui n'est qu'un cas parmi d'autres, il est loisible de méditer sur les avatars qui guettent le peintre, poète ou musicien émarginé à l'allocation de chômage et que l'arrêt royal du 20 décembre 1963, article 126, empêche de prétendre à celle-ci « si pendant son chômage il effectue un travail pour son compte qui est inséré dans un échange économique et si ce travail n'est donc pas limité à la simple gestion de ses biens propres ». Echange économique : exposition, publication, concert... Comment, demande le FCAP, déterminer si l'activité est bénévole, quelle en est la fréquence, ce qu'elle rapporte financièrement ? Tout cela est laissé à l'arbitraire du directeur du bureau régional de l'emploi. Mais l'artiste peut conserver son droit à l'allocation « à condition notamment » qu'il déclare cette activité dans sa demande d'allocation et si le travail (en l'occurrence peindre, écrire, composer...) n'est pas effectué... entre 7 heures et 18 heures.

Une disposition plus récente interdit aux chômeurs « toute activité *non rémunérée* pour le compte d'un tiers », à moins d'en faire la déclaration préalable au bureau régional de l'emploi. Une telle mesure qui pénalise à la fois l'entraide sociale et la créativité spontanée risque d'être appliquée avec toujours plus de zèle par les agents de l'ONEM en maraude, la délation aidant. Les exemples déjà ne manquent pas. Imaginez un roman, un film sur ce thème : Kafka et « Fahrenheit 431 » sont à l'horizon.

« LE CAS DE CE PAYS S'OPPOSE A TOUS LES AUTRES »

Mais voici à propos de la politique culturelle en vigueur (façon de parler) dans notre pays, les conclusions d'une étude faite à l'initiative du Conseil de Strasbourg en ce qui concerne l'aide apportée à la création musicale dans neuf pays européens : « Le cas de ce pays s'oppose à tous les autres ». La Belgique apparaît « *en deçà du seuil de développement* » de la vie musicale (4). Qu'on songe en effet qu'il est rarissime que la Société philharmonique programme un compositeur contemporain (dont les droits

d'auteur ne représentent du reste dans l'écrasante majorité des cas qu'un « argent de poche », dit Henri Pousseur). Mais la santé des autres branches artistiques n'est pas non plus des plus florissantes : il suffit de savoir que le théâtre se taille une part relativement belle du « gâteau » culturel, et de voir dans quelles conditions pourtant précaires beaucoup de compagnies doivent survivre.

Les avatars de ce qu'on appelle improprement la « loi Masereel » — la loi-fantôme ! — sont également révélateurs. Déposé en 1949, ce projet portant sur l'intégration d'œuvres originales à tous les bâtiments d'utilité publique pour un minimum de 2 % du coût total des travaux n'est toujours pas votée en 1981, malgré la longue bataille menée depuis 1962 par le Conseil national des arts plastiques et depuis 1977 par le FCAP. Une proposition déposée tout récemment au Conseil de la communauté française par A. Baudson prend le relais de ce projet. Remarquons que si de 1962 à 1978, 40 millions de francs belges ont été consacrés à l'initiative de la STIB à la décoration de plusieurs stations de métro, le rapport financier entre le coût d'une station et sa décoration ne se chiffre « même pas en pour mille » (6).

Sans doute serait-il trop optimiste d'espérer qu'actuellement, la décision du gouvernement français de doubler les dépenses culturelles ait des chances d'avoir chez nous des effets de contagion assurément plus bénéfiques que d'éventuelles retombées nucléaires de la centrale de Chooz. Mais il ressort du rapport de Christine Blanchez au colloque du PAC que c'est aussi aux Pays-Bas, en RFA ou dans les pays scandinaves qu'on peut citer diverses mesures de droit social et fiscal nettement plus favorables aux artistes que chez nous. Des points faibles, bien sûr. Ainsi dans plusieurs pays subsiste le fait que l'artiste, généralement considéré comme indépendant, cotise plus qu'un salarié à revenu égal. Mais en Italie la cotisation, peu élevée, peut être payée... avec une œuvre d'art. En France, elle est allégée du fait que la « part patronale » est versée non par l'artiste lui-même, mais par les commerçants.

Et partout le taux de la TVA est nettement plus faible. En France, la TVA est seulement calculée sur la marge bénéficiaire du marchand et la vente en atelier en est exemptée. Sur le plan fiscal, les artistes peuvent étaler leurs revenus : jusqu'à dix ans en Suède. Un peu partout aussi l'aide publique multiforme à la création et à la diffusion culturelles est plus généreuse et imaginative. Exemple marquant que cite Jacques Dedecker : les écrivains des Pays-Bas sont systématiquement invités à parler de leurs œuvres dans les écoles et reçoivent chaque fois une rémunération qui ne peut être inférieure à 6.000 francs belges. Pour la France encore, il faudrait citer les 55 propositions pour le livre, le passage des bourses d'un an à deux ans pour les jeunes écrivains (cinquante bourses par an), l'insertion sociale des créateurs sous forme de contrats d'animation,... Les conditions de sortie des œuvres à l'étranger sont également très désavantageuses pour les artistes belges. Mais le ministère du commerce extérieur dépense des centaines de millions par an pour que la Belgique soit représentée à des expositions commerciales.

En Espagne, les autoroutes sont jalonnées d'œuvres monumentales. On ne peut pourtant pas dire, loin s'en faut, que la dimension publique de l'art (à commencer par une véritable politique urbanistique et architectu-

rale) soit partout évidente hors de nos frontières. Mais Roger Somville a raison d'être féroce quand il parle de Bruxelles :

« Bruxelles donne le triste spectacle des ravages exercés pendant trente ans au nom de la libre entreprise, de la liberté, de l'architecture fonctionnelle. Architecture où l'on a substitué à la rigueur et à la qualité, la sécheresse de cœur et la médiocrité de l'esprit (James Ensor disait : "Architectes, dunophobes, mâche-briques, armés de l'horrible tire-lignes"...). (...) J'ai entendu un architecte dire sans rire que cette loi (la loi Masereel, NDLR) serait une mauvaise chose dans la mesure où, parmi les réalisations, il y aurait du "déchet". Inouï ! Alors que précisément — et en général — leur architecture est un vaste déchet dont il sera, demain, fort difficile de se défaire ! C'est tellement vrai que le verbe "bruxelliser" est employé à l'étranger pour illustrer notre déplorable exemple. » (1)

Je suis moins d'accord à propos des liens entre création artistique et animation culturelle. Il est bien vrai qu'on peut souvent s'interroger sur le contenu et la fonction de cette « animation » (on baptise parfois de ce nom des... sorties de la fanfare). Vrai aussi comme Roger le souligne, qu'elle a souvent été *substituée* à l'aide à la création. Il n'en reste pas moins que les animateurs culturels eux-mêmes manquent largement de *moyens*, y compris quand ils cherchent à éveiller l'intérêt pour la création artistique.

« VIVRE DEBOUT SANS TENDRE LA MAIN »

Deux tentatives menées depuis 1977 par le FCAP auprès du ministre de la culture, à propos des cumuls dans l'enseignement et de la TVA, sont restées sans suite à ce jour. Et R. Monteyne de demander : « Aujourd'hui nous faisons les mêmes propositions qu'il y a deux ans. Faudra-t-il recommencer dans deux ans ? » Pourtant, tous les présidents de parti ont réagi très favorablement aux questions posées par le FCAP à propos d'un statut social des artistes. C'était il est vrai avant les élections. Signe des temps quand même ? Une arme de choix existe en tout cas depuis le 15 juillet 1980, avec la recommandation de l'Unesco relative à la condition de l'artiste (8) et... votée par la Belgique. A en lire les nombreux articles, il y a de quoi rêver. Et passer à l'action.

Nul ne prétend faire des artistes la catégorie sociale privilégiée qu'ils sont très loin d'être : il y aura naturellement des limitations, des plafonds à étudier. Mais il s'agit pour eux, selon l'expression de Philippe Monfils, de « vivre debout sans tendre la main ». Droit à la sécurité vitale, aide à la création, sans contrepartie idéologique d'aucune sorte. Droit — qui est aussi celui de chacun de nous — à préserver ce « ferment de liberté » qu'est la création artistique. Car, nous dit Serge Creuz « pour en parler autrement » :

« Notre époque (...) a versé dans un schéma ahurissant. Toutes les démarches sont déviées de leur objectif. Tous, nous nous laissons entortiller, mine de rien, pour, soudain, quand il est trop tard, constater que la démocratie, par exemple, ce n'est pas du tout ce que nous vivons, que le socialisme est absolument défiguré partout, que même les acquis sociaux (...) se retournent contre l'individu, que l'ordre mal compris engendre le désordre le plus cruel (...). Notre espèce est bafouée. A l'autre bout du monde, sans doute, mais aussi sous nos yeux, dans la rue, devant notre porte ou sous le plafond de notre propre quotidien. La peste, la gangrène, rongent nos artères, dévorent notre moëlle, vampirisent jusqu'à la simple et légitime fierté d'être. » (1)

COMBAT D'IDENTITE

Au-delà du statut de l'artiste, c'est effectivement le statut d'être humain de chacun qui est en cause. Comme dans l'ensemble des problèmes sociaux du reste. Mais il s'agit là d'une pierre de touche. Ces revendications rejoignent les préoccupations de « qualité de la vie » qu'on ne peut absolument plus désigner comme des baudruches destinées à détourner les masses des vrais enjeux, ou même comme des « enjeux réels mais secondaires ». La qualité de la vie n'est autre que l'enjeu même de toutes les luttes, et elle est indivisible. La pire des confusions politiques est d'oublier que les hommes vivent dans toute leur épaisseur. Problème d'écologie sociale si l'on veut, d'environnement mental en même temps que de cadre de vie. La création et l'action culturelles ont en ce sens un rôle essentiel à jouer dans le combat politique (mais, et c'est important, au-delà de la politique avec un petit « p » où les organisations politiques elles-mêmes sont trop souvent coïncées), pour combler le vide moral creusé par la crise.

Et l'enjeu grandit à mesure que les bouleversements technologiques en cours entraînent des mutations sociologiques et psychiques que l'on ne fait que commencer à pressentir : déqualification professionnelle massive, concentration et manipulation de l'information, importance sans précédent des activités de loisir du fait de la diminution et de la banalisation du temps de travail, moyens accrus de conditionnement mais aussi de libération culturelles... Entre travailleurs culturels et travailleurs « tout court », il s'agit en fin de compte de plus que d'une simple « alliance » : c'est bien un seul et même combat. Combat d'identité. Et pour le gagner, pour « changer la vie » la gauche, toute la gauche devra dans une bonne mesure se changer elle-même.

(1) Actes du colloque du PAC-Bruxelles, du 21 novembre 1981. Disponibles contre versement de 100 F au compte 001-1112312-89 du PAC-Bruxelles, rue Philippe de Champagne 56, 1000 Bruxelles.

(2) Ce rapport comporte : le régime des impôts sur le revenu; la sécurité sociale; le régime de la TVA (à l'égard de l'artiste lui-même ou frappant les œuvres d'art); les cumuls; les droits patrimoniaux, le droit de suite, l'identification des œuvres; la dation; l'intégration des œuvres d'art dans les bâtiments publics; l'importation et l'exportation d'œuvres d'art; l'exportation temporaire.

(3) Actes du colloque international sur le statut social de l'artiste plasticien dans la CEE, 14-16 février 1978, p. 44. 150 F. Rue Sainte-Anne 20, 1000 Bruxelles.

(4) Disponible au PCB, avenue de Stalingrad 20, 1000 Bruxelles.

(5) « En avant la musique », ed. de la Fondation J. Jacquemotte, rue des Foulons 40, 1000 Bruxelles.

(6) Colloque du PAC-Bruxelles (supra), rapport de Henri Pousseur.

(7) Colloque de l'Atelier Sainte-Anne (supra), p. 45.

(8) Conférence générale, 21^e session, Belgrade, 1980, doc, 21 C/28.

Conclusions du colloque pluraliste organisé le 21 novembre 1981 par « Présence et action culturelles » de et à Bruxelles, sous la présidence de Roger Lallemand, sénateur (ont été présentés les rapports de : Roger Lallemand, Christine Blanchet, Serge Creuz, Jacques Dedecker, André Delvaux, Philippe Dewonck, Pierre Lahaut, Marcel Maelderlick, Philippe Monfils, R. Monteyne, Henri Pousseur, Jacques Sojcher, Roger Somville.

Le statut social de l'artiste créateur

Au cours de la journée d'étude organisée par le PAC le samedi 21 novembre, sous la présidence du sénateur Roger Lallemand, l'Assemblée a entendu divers exposés consacrés à la situation de l'artiste créateur.

De ces rapports et des débats qui ont suivi, l'Assemblée a retenu les conclusions suivantes :

1. Ainsi que le rappelle la recommandation de l'Unesco relative à la condition de l'artiste, approuvée à la Conférence générale de Belgrade en 1980 et votée par la Belgique, « les arts font et doivent faire partie intégrante de la vie. Il est nécessaire et approprié que les gouvernements contribuent à instituer et à maintenir non seulement un climat propice à la liberté d'expression artistique mais aussi des conditions matérielles facilitant l'expression de ce talent créateur.

L'artiste a le droit d'être considéré, s'il le désire, comme un travailleur culturel et de bénéficier en conséquence de tous les avantages juridiques, sociaux et économiques afférents à la condition de travailleur, compte tenu des particularités qui peuvent s'attacher à sa condition d'artiste ».

2. L'Assemblée admet comme postulat fondamental que l'œuvre d'art et que tout ce qui gravite autour de son élaboration, de sa réalisation concrète et pratique et de sa diffusion, ne relèvent pas uniquement des lois de la productivité et de l'économie qui s'attachent à n'importe quel objet, mais qu'il y a dans la démarche de l'artiste créateur et dans la réalisation de son œuvre, un caractère spécifique. Il se situe donc non au-dessus ou en dehors de la loi, mais dans un domaine où l'interprétation de la loi doit respecter ce caractère spécifique sous peine de retirer au potentiel culturel de la société certains de ces éléments essentiels qui touchent à la réalisation de la différence, au pouvoir de l'imagination et aux fondements de l'esprit critique.

En conséquence, l'assemblée demande que, dans les plus courts délais, l'état central et les communautés culturelles prennent, chacun dans le cadre de ses compétences, les mesures suivantes :

1. En ce qui concerne la TVA

Une œuvre d'art n'est ni un bien de consommation, ni un bien d'investissement. A ce titre, toute taxation indirecte chargeant le prix d'une œuvre d'art au niveau de sa création ou de sa première vente sera supprimée. Ainsi, l'artiste créateur ne sera plus assujéti à la TVA et les œuvres d'art sortant de l'atelier des artistes ne seront plus soumises à la TVA. Le taux de la TVA dans le circuit commercial sera appliqué uniquement sur la valeur ajoutée, autrement dit, sur la marge bénéficiaire du marchand. Le multiple étant une forme d'art de grande diffusion sera taxé à 6 % au même titre que le livre. En compensation fiscale, les œuvres d'art tombées dans le domaine public seront soumises à un taux de TVA supérieur.

2. En ce qui concerne la sécurité sociale.

A. L'artiste indépendant qui exerce par ailleurs une activité de salarié ne sera plus assujéti qu'au régime de sécurité sociale des travailleurs salariés;

B. L'artiste indépendant qui n'exerce pas d'activité de salarié doit bénéficier d'un nouveau régime de sécurité sociale se rapprochant de celui dont bénéficient les travailleurs salariés.

3. En ce qui concerne le régime fiscal.

Le Code des impôts sur les revenus doit prévoir un régime fiscal permettant aux artistes d'étaler leur revenu sur plusieurs exercices fiscaux de manière à corriger les situations particulièrement injustes nées de grandes fluctuations imprévisibles de revenus.

4. En ce qui concerne les cumuls dans l'enseignement.

Le fait d'être enseignant ne sera plus considéré comme un cumul des fonctions avec l'activité de création, mais comme une complémentarité indispensable. Cela signifie que les revenus en tant qu'artiste ne conditionneront ni le revenu, ni le statut social en tant qu'enseignant. Le cumul fiscal restera, lui, pleinement d'application.

5. En ce qui concerne la circulation internationale des œuvres d'art.

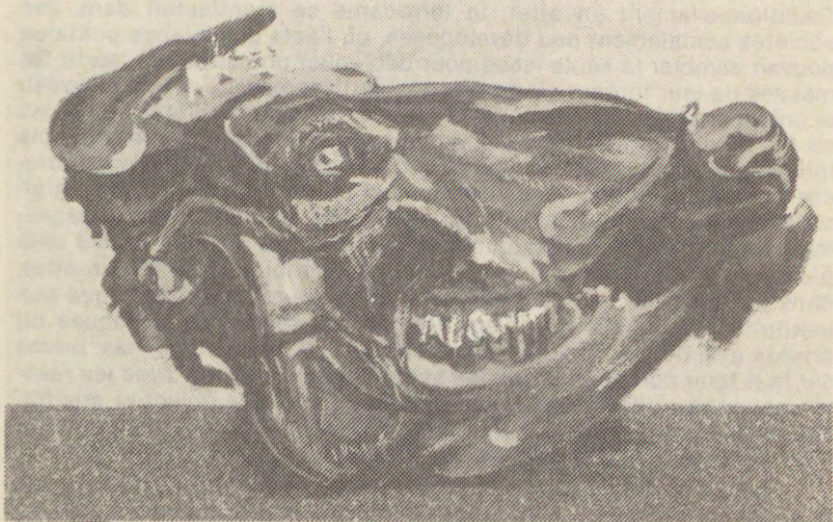
Il convient d'assurer une circulation plus libre des œuvres en adoptant des pratiques douanières plus souples, spécialement à l'égard de l'artiste exportant ses propres œuvres et en accordant des dérogations en matière de droits de douane, notamment en ce qui concerne l'exportation temporaire. A cet égard, en ce qui concerne spécialement le cautionnement, l'administration de la Culture française devrait, via un fonds ou une ASBL, prendre en charge les frais entraînés par les formalités d'exportation via l'octroi d'une garantie. Par ailleurs, l'administration de la Culture française pourrait constituer le lien entre l'artiste et les organismes chargés de délivrer les documents administratifs d'exportation. Les artistes pourraient ainsi bénéficier d'une aide service leur facilitant l'ensemble des formalités.

6. En ce qui concerne les droits de succession.

La dation en paiement de certains biens comme mode de paiement aux droits de succession devrait être introduite dans la législation. Elle permettrait de maintenir dans le patrimoine de l'Etat ou de la communauté des biens de haute valeur artistique et éviterait leur évasion en permettant une évaluation normale de la valeur du bien.

7. En ce qui concerne l'intégration des œuvres d'art dans les infrastructures publiques ou subventionnées par les pouvoirs publics.

Un décret doit prévoir qu'un pourcentage de la valeur de l'investissement ou des subsides octroyés soit consacré à l'intégration d'une œuvre originale.



Une peinture d'André Aubry (voir page 75)

Italie : Terrorisme, pouvoir, démocratie

Le terrorisme, comme moyen de lutte politique, battu idéologiquement depuis le siècle dernier dans le mouvement ouvrier, a repris vigueur, également en Europe. Il fait maintenant appel à des techniques militaires souvent très sophistiquées, dispose d'équipements modernes, de moyens puissants et recourt à l'infiltration dans un appareil d'Etat lourd et complexe, parfois à des niveaux élevés.

Notre propos n'est pas d'analyser le terrorisme qui a pu apparaître comme un moyen politique des mouvements de libération nationale. Traditionnellement en effet, le terrorisme se manifestait dans des sociétés socialement peu développées, où l'acte de violence politique pouvait sembler la seule issue pour débloquer une situation, sortir les masses de leur torpeur ou de leur assujettissement. L'aspect nouveau et préoccupant est de le voir se développer dans des sociétés modernes où les relations entre groupes sociaux, entre classes revêtent depuis longtemps déjà un aspect plus policé, plus subtil. Nous ne nous attacherons pas au phénomène allemand qui reste en fin de compte marginal ni aux manifestations du terrorisme qui se développent en Espagne, mais bien à l'Italie où il exerce son action et ses ravages depuis déjà plus de dix ans. Encore que l'exemple espagnol soit voisin. En effet, dans les deux pays, le même fil conducteur se retrouve : l'attaque aux institutions démocratiques, aux formes d'associations publiques ou privées afin de les affaiblir, de les ébranler. Dans les deux cas, même s'il faut tenir compte des formes spécifiques en rapport avec les réalités nationales différentes, il constitue bien une aide objective aux forces de la conservation qui entendent éluder les choix et maintenir au nom de l'ordre et de la sécurité les structures en place.

Beaucoup de confusion et d'incertitudes se sont développées dans la gauche à son sujet. Sans doute faut-il les attribuer à une mauvaise connaissance de la réalité italienne et à une approche sommaire qui se

débarrasse difficilement des clichés romantiques. Le petit groupe clandestin, face à l'immense appareil d'Etat, est jugé par l'observateur superficiel comme une sorte de Don Quichotte moderne qui veut secouer les pesanteurs d'une société, la sortir de son engourdissement même si on s'interroge sur les moyens. On oublie un peu vite d'en mesurer les conséquences pour rechercher les motivations. Des libéraux, au sens historique, se constituent les gardiens farouches de la légalité et des libertés, durement conquises il est vrai et que la lutte policière contre le terrorisme peut mettre en péril. Le problème ne doit pas être sous-estimé, il existe. Il serait dangereux de confier aux seuls organes de l'Etat la lutte contre le terrorisme qui apparaîtrait alors comme l'objet de poursuites idéologiques, victime du pouvoir en place. La réponse doit être cherchée avant tout sur le terrain politique et culturel.

Il y a bientôt treize ans que la société italienne est aux prises avec le phénomène du terrorisme « noir » ou « rouge ». Dans un pays où les modifications économiques ont été profondes, d'une vaste industrialisation au développement chaotique des villes, du dépeuplement des campagnes aux transferts de populations dûs à l'émigration, on a pu s'interroger. Etait-il le fruit d'une crise sociale profonde ? Il est bien vrai que les valeurs traditionnelles les mieux établies ont été secouées, du divorce à l'avortement. Toutefois, ce pays a, dans le passé, connu d'autres bouleversements sociaux sans voir naître un tel phénomène. Qu'il suffise de rappeler les grandes luttes de l'immédiat après-guerre dans le Sud de l'Italie pour le partage des terres par exemple.

L'explication sociale est donc un peu courte. De même il serait trop simple d'y voir une simple machination internationale, l'action obscure et machiavélique d'on ne sait combien de services secrets intéressés à la déstabilisation d'une situation ou hostiles à une évolution démocratique. Sans tomber dans la naïveté il faut constater qu'un terrorisme alimenté de l'étranger n'aurait pas la vie aussi longue sans bénéficiaire d'appuis dans la société où il exerce ses ravages. Les réseaux démantelés ne pourraient renaître aussi rapidement.

ARME DE CHOC CONTRE « LE POUVOIR »...

Il nous semble que le terrorisme actuel est essentiellement politique. Il bénéficie de complicités étonnantes. Il ne s'agit pas d'omettre les facteurs sociaux qui peuvent l'alimenter comme un chômage important, la crise, les difficultés d'insertion des jeunes dans la société. Mais le trait le plus caractéristique est bien le blocage de la situation politique, la corruption d'un pouvoir qui ne modifie rien de fondamental malgré les pressions dont il est l'objet. Plus de trente pour cent des électeurs italiens font confiance au parti communiste sans que celui-ci soit admis aux responsabilités de gouvernement, au nom d'un anticommunisme de façade. Ajoutons que les expériences successives de centre-gauche (alliance de la DC et du PSI et d'autres partis laïques qui restent subordonnés aux options de la direction DC) ont échoué. Un tel blocage entraîne lassitude et découragement surtout dans des secteurs de l'opinion qui n'ont pas été formés aux traditions de lutte de masse, patientes et opiniâtres. Aujourd'hui encore, les partis au pouvoir se satisfont d'un simple partage des influences au sommet et donnent de la démocratie une image terne et impuissante.

A cette situation de blocage le terrorisme prétend au départ apporter une réponse en aiguissant les tensions, en favorisant le désordre pour ébranler la société, encourager les réactions autoritaires, détruire le tissu démocratique et devant un vide de pouvoir, favoriser toutes les aventures, de droite comme de gauche. Cette belle stratégie fait mourir des innocents, utilise les rapt, les extorsions de fonds, au nom d'un idéal révolutionnaire... Certes, en Italie, le politique n'a pas suivi le social ni l'économique. Les éléments conservateurs affaiblis dans leur position traditionnelle ont accepté un poids plus grand de l'Etat dans la vie sociale à condition d'en garder les rênes tout en abandonnant quelques miettes à une partie de la gauche sans modifications substantielles. Mais dans le même temps, la puissance du mouvement ouvrier, le poids particulier du plus important parti communiste d'Europe occidentale s'est fait sentir, le PCI dans son action s'est appuyé et s'appuie sur les institutions démocratiques mises en place à la chute du fascisme avec la volonté d'élargir cette démocratie, d'y faire participer le plus grand nombre dans les choix comme dans le contrôle.

En réponse à cette action pour la démocratisation de la société, le terrorisme « noir » d'inspiration fasciste a frappé aveuglément, sans cibles apparemment précises. Rappelons le caractère spectaculaire des attentats les plus importants : le siège d'une banque à Milan, où l'on a tenté — avec la complicité de certains milieux policiers — d'imputer le crime à l'extrême-gauche ou aux milieux anarchistes, l'attentat dans une galerie d'une grand-place à Brescia alors que la foule était rassemblée, enfin sur un train entrant en gare de Bologne. Tout était conçu pour affoler l'opinion publique, la dresser contre les rouges. Certains éléments des services secrets s'y sont trouvés compromis. Jamais cependant la justice n'a réussi à mettre en lumière clairement les responsables ni à condamner les auteurs. Durement secouée, la société italienne a tenu, n'a pas abandonné les garanties constitutionnelles ni accepté une répression indiscriminée.

Echec donc de ce terrorisme « noir » pris alors en relais par un terrorisme soi-disant « rouge » marqué des sigles révolutionnaires (« brigades rouges » par exemple). L'attaque vise le mouvement ouvrier « de l'intérieur ». Elle mise sur une certaine insatisfaction de la jeunesse. Une partie de celle-ci, déçue dans ses espérances et ses rêves après 68, reflue vers un mouvement autonomiste qui se développe en dehors et contre les partis traditionnels et les institutions démocratiques discréditées. D'où viennent ces nouveaux terroristes ? De milieux universitaires d'inspiration chrétienne (une extrême-gauche verbalement révolutionnaire), d'anciens membres des partis socialiste et communiste. Si certains terroristes ont rencontré le PCI dans leur itinéraire personnel, ils s'en sont vite écartés, déçus et hostiles. Il n'y a pas sur ce terrain d'héritage historique. Dans sa lutte contre le fascisme, aux périodes les plus noires, dans la période glorieuse de la résistance, on chercherait vainement de près ou de loin un modèle quelconque qui ait pu inspirer les actuelles « brigades rouges ». Il est bon de le souligner car d'aucuns parlent d'un « album de famille » dont les terroristes pourraient se revendiquer.

C'est donc sur le terrain de l'insatisfaction et de l'impatience que le choix théorique d'une insurrection mythique préparée par le terrorisme a pu naître. L'idéologie confinerait-elle parfois à la paranoïa ?

Mais la « folie » va bientôt prendre une consistance bien différente et le terrorisme au fil du temps va changer sa stratégie comme sa tactique. Au départ et sommairement nous l'avons vu, il s'agissait de provoquer l'Etat par des attentats, de contribuer à renforcer son caractère policier pour favoriser un sursaut populaire... Tout cela était enrobé de considérations sociologiques formulées dans un langage obscur et allusif hostile à la démocratie et à son élargissement. Les institutions italiennes étaient présentées comme le masque d'un régime réactionnaire. L'antifascisme, comme une supercherie destinée à dissimuler les contradictions et la guerre des classes. Le PCI comme trahissant d'une manière permanente les intérêts de la classe ouvrière en se mettant honteusement au service de l'Etat bourgeois et des patrons. Et nous en passons.

... OU INSTRUMENT D'UN POUVOIR FORT ?

Au delà de cette analyse délirante, ce terrorisme, apparemment anti-étatique a très vite bénéficié de moyens importants, d'aide de milieux divers, solidement conservateurs, de complicités dans l'appareil d'Etat. S'il affichait une vive hostilité envers le pouvoir il paraissait en connaître parfaitement les portes dérobées. Incontestablement ce n'est pas le seul cercle conquis par l'idéologie que nous avons évoquée qui explique sa redoutable efficacité, sa capacité à se rénover, à renaître après ses insuccès successifs. Les chefs « historiques » des brigades rouges sont détenus depuis 74-75 mais le terrorisme frappe toujours. Dans les entreprises, les quartiers. Ses cibles vont du haut magistrat au simple policier, du cadre industriel au journaliste, de l'homme politique plus ou moins en vue au notable puissant. Etrangement parfois il bénéficie de la mansuétude, de la compréhension de certains magistrats connus pour leurs sympathies de droite alors que d'autres juges se sont courageusement engagés dans la lutte en supportant de vives critiques des « légalistes » particulièrement myopes et allergiques au développement du parti communiste présenté comme une force autoritaire et liberticide. Ainsi certaines poursuites des « pères du terrorisme » et des dirigeants de l'« autonomie » qui en assure la couverture idéologique et parfois matérielle ont été présentées comme des procès aux idées. En réalité, les actions judiciaires se fondaient sur des faits précis, des actes concrets. Nombre d'idéologues de la lutte contre l'Etat policier ont mis la main à la pâte, soit directement soit en aidant aux séquestres de personnes qui devaient financer l'organisation.

L'influence de ce terrorisme qui, pendant un temps, a bénéficié non de sympathie mais d'une sorte de justification morale ou de compréhension surtout dans les milieux intellectuels, a été de plus en plus habilement utilisée dans le jeu politique. On s'est efforcé d'opérer une rupture entre le mouvement ouvrier engagé dans des luttes sociales et la démocratie, les institutions, en se fondant sur les insuffisances, la lenteur de leur évolution et de leur capacité d'assumer les nouvelles réalités. Pour l'essentiel la manœuvre a échoué même si dans certains conflits sociaux le terrorisme a tenté au moyen de rapt, de séquestres de personnes, d'obtenir des concessions que la lutte syndicale n'avait pas réussi à arracher.

La défense des institutions démocratiques, leur élargissement, ne constituent pas un choix tactique du mouvement ouvrier italien mais bien une option de fond, stratégique. C'est tout l'héritage de Togliatti, du comportement politique concret du PCI. Celui-ci a marqué des points importants dont le sommet est sans doute le succès électoral du 20 juin 1976 qui confirmait l'importante affirmation des élections municipales de 1975.

L'utilisation du terrorisme pour peser sur les choix des états-majors politiques est alors devenue patente. Dans la pratique on a oublié le grand dessein d'abattre l'Etat pour, plus concrètement, affaiblir la force des communistes, les empêcher d'approcher du pouvoir central, du gouvernement. Le rapt du président de la DC, Moro, au moment d'un grand débat qui devait exprimer de nouveaux équilibres politiques, l'exécution spectaculaire du dirigeant démocrate après des pressions en direction des milieux politiques invités à céder, a illustré cette nouvelle tactique.

A ce moment, une certaine fermeté, vite vacillante il est vrai, a pu faire échouer la manœuvre. Mais celle-ci a en fin de compte obtenu quelques résultats. Le rapprochement des forces politiques sur un programme plus avancé s'est trouvé compromis, la DC s'est raidie, s'est insensiblement écartée de l'évolution dont Aldo Moro était un des artisans.

Le « parti armé » pèse donc sur le jeu des alliances et joue sur la division des partis face à la mutation de son action. Tout se passe comme si certains entendaient laisser un certain champ aux terroristes qui leur donnent une admirable justification pour promouvoir des solutions d'ordre et de conservation. D'autant que les scandales se multiplient. Le dernier en date, celui de la loge maçonnique P 2, apporte la démonstration d'une véritable gangrène de l'Etat. Des personnes qui détiennent d'importants leviers de commande, des charges publiques, intriguent aux marges du pouvoir, pilotent certaines manœuvres obscures contre la démocratie. Des magistrats, des officiers chargés de responsabilités dans les services spéciaux, des banquiers, des hommes politiques de milieux divers en quête de protections ou d'influences occultes sont mis en cause, compromis.

« NÉGOCIATION » OU RÉPONSE DÉMOCRATIQUE ?

Il devient évident que l'Etat seul ne peut répondre aux menées des terroristes. Il est faible, travaillé de poussées contradictoires. Une réponse unie des forces démocratiques se dégage malaisément. Les désaccords restent nombreux. Certaines personnalités radicales ou socialistes préfèrent partir en guerre contre l'indépendance de la magistrature, trop politisée à leurs yeux. Pour en sortir, d'aucuns parlent de négocier avec le terrorisme, de composer dans une certaine mesure au nom des sentiments humains, de la protection des individus.

Lorsque le terrorisme « rouge » s'essouffle, le « noir » prend le relais. Ainsi, en 1980, après l'exécution de magistrats connus pour leur action contre les « brigades rouges » par des terroristes « noirs », étrange coïncidence, c'est l'attentat du 2 août en gare de Bologne où

plus de 80 personnes trouvent la mort et deux cents blessés. Cette troublante alternance s'accompagne de la mise en lumière de certaines connections entre les réseaux de droite et de gauche.

Le terrorisme affaibli, moins soutenu, s'adapte cependant, pèse avec plus de finesse sur le jeu politique. Il tente non sans succès d'introduire des éléments de division dans les forces politiques. Le parti dit « humanitaire » se manifeste dans diverses formations. Il accepte de discuter lors des « révoltes » dans les prisons, de reproduire notamment dans la presse socialiste des déclarations, des appels politiques, de payer des rançons. Dans le même temps les communistes et pas seulement eux, fort heureusement, entendent poursuivre un combat sans faiblesse. Mais des dirigeants politiques envoient des « signaux », laissent entendre qu'il faudrait négocier pour en terminer.

La victoire contre les menées terroristes passe par l'isolement complet de ceux-ci. Le terrorisme n'est pas un phénomène indéchiffrable, il a des complices et des mandants. Il n'existe pas à l'état pur, il n'est pas une fin en soi. Il réussit parfois à décourager, à désorienter. Face à des massacres d'innocents comme à Bologne on s'interroge sur la logique politique. Elle existe. Au delà de la folie de petits groupes, un dessein, un but se dégage. Frapper Bologne, c'était porter atteinte à une des colonnes portantes de la démocratie italienne, affaiblir le communisme émilien, constructeur, qui a su donner un visage prospère et équilibré à cette partie de l'Italie. C'est empêcher le changement dans la manière de gouverner, maintenir les vieux privilèges et les vieilles méthodes.

La stratégie de la tension a connu des échecs mais pas de défaite définitive. La violence politique reste une réalité qui doit être prise en compte. Il faut la battre dans la conscience des jeunes notamment, refuser de céder à la peur, à l'insécurité, à l'incertitude.

Une réponse politique claire et unie est la condition nécessaire du succès. Les communistes s'y emploient même s'ils sont parfois critiqués, mal compris dans leur détermination. Ils l'ont montré cet été à Bologne en rassemblant dans un vaste forum de discussion les jeunes de tous les pays conviés à débattre de la violence. Il n'est pas d'autre voie pour priver le terrorisme de toute possibilité de continuer à nuire, à semer la peur, la haine et le crime.

A LIRE AUSSI DANS LES C.M. :

- Terrorisme : refuser les amalgames
(R. Lewin, décembre 1977)
- Qu'a-t-il de rouge, ce terrorisme ?
(Enzo Roggi, avril 1978)
- Terrorisme et crise politique en Italie
(Alain Goussot, juin 1981)

Une vieille dame exceptionnellement jeune : Isabelle Gatti de Gamond

Le 28 juillet 1839, à Paris, la Bruxelloise Zoé de Gamond, épouse de Jean-Baptiste Gatti, révolutionnaire italien exilé, peintre sans fortune, met au monde une petite Isabelle qui, comme elle, sera pédagogue, féministe et socialiste.

Critique à l'égard des injustices sociales, adepte des théories de Fourier, Zoé a essayé de vivre ses idées en créant un phalanstère qui lui a coûté sa fortune. Toute sa vie, elle s'est intéressée aux problèmes des femmes à propos desquelles elle a beaucoup écrit : *De l'éducation sociale des femmes au XIX^e siècle*, *Des devoirs de la femme et des moyens propres à assurer son bonheur* notamment. Là encore, elle met en pratique ses idées en dirigeant à Bruxelles deux écoles gratuites, une pour les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement, l'autre pour les ouvrières adultes.

En outre, cette femme d'élite qui doit faire vivre sa famille (plus de fortune, deux petits enfants et un mari malade), est nommée, en 1847, inspectrice générale des écoles gardiennes, primaires et normales de filles par le gouvernement belge pour lequel elle rédige un rapport sur les salles d'asile (c'est-à-dire les écoles gardiennes) de Paris, livre approuvé par le vicaire général Jacquemotte comme « conforme aux enseignements de la foi et des bonnes mœurs ». Ouvrage passionnant, étonnant, qui nous montre comme un progrès des classes de 200 bambins guidés par UNE institutrice aidée d'une adjointe et d'une femme de service.

A tous les combats de sa mère, Isabelle ajoutera la lutte anticléricale.

CHANCE ET MALCHANCE — COURAGE ET FERMETÉ

Privilegiée par le climat intellectuel et moral dans lequel baigne son enfance, Isabelle Gatti ne l'est certes pas matériellement. A quinze ans, la mort de sa mère l'oblige à gagner sa vie. De 17 à 22 ans, elle est

gouvernante en Pologne où elle doit étudier la nuit, seule, afin d'acquérir les connaissances nécessaires à l'instruction des jeunes filles qui lui sont confiées. De retour en Belgique, elle crée une revue, « Education de la femme ». Sa conviction de la nécessité d'une formation intellectuelle solide pour les femmes l'amène à créer en 1864 — elle a alors vingt-cinq ans — le « cours d'éducation », financé par la ville de Bruxelles. La formation scientifique y est solide, le cours de religion absent. L'école de la rue du Marais est une école laïque. Pour la première fois, l'enseignement secondaire féminin échappe à l'Eglise, ce qui déchaîne les hurlements des journaux catholiques.

Pendant trente-quatre ans (d'octobre 64 à juillet 99), Mademoiselle Gatti, exigeante pour les autres et surtout pour elle-même, dirige le « cours d'éducation » qui, après bien des vicissitudes, est maintenant un lycée d'Etat : le lycée royal Gatti de Gamond. Non contente de diriger son école, Isabelle y donne des cours et écrit des manuels : des livres de lecture pour les petits, une histoire de Belgique... Retraitée, ne craignant plus que les critiques qu'on pourrait lui adresser ne rejaillissent sur son école, elle devient propagandiste du P.O.B. et s'engage radicalement dans ses écrits.

UNE PENSIONNÉE PAS COMME LES AUTRES

En 1900 — elle a 61 ans — bien que son premier mouvement fût de refuser, elle accepte, malgré tout son travail militant, de prendre la direction de l'orphelinat rationaliste :

« Ce sont ces deux paires d'yeux bruns mélancoliques qui m'ont décidée à être la mère des orphelins. Mais je n'ai pas renoncé à la vie civique pour être une meilleure maman ; les devoirs de l'adoption ne m'ont pas détachée de mon activité de propagandiste. Quand je parle des lois ouvrières, je pense au renouvellement des milieux où évoluera la nouvelle génération plus heureuse que les précédentes. Si je défends les droits de la femme, je songe que je combats pour mes fillettes... »

Ici apparaît l'unité profonde de la pensée et de l'œuvre : la lutte pour l'émancipation, la justice et le bonheur.

Directrice d'orphelinat, Isabelle accepte aussi des responsabilités politiques. Elle fait partie du Comité d'organisation du Congrès féministe ouvrier (1900). En 1901, elle est secrétaire du Comité national des femmes socialistes et en 1902, elle devient membre du Conseil général du P.O.B. Elle est également journaliste et conférencière. Elle écrit de nombreux articles dans « Le Peuple », « Le Journal de Charleroi », « Les Cahiers féministes » ; elle parle en Belgique (Bruxelles, Anvers, Gand, Arlon, Charleroi...) et à l'étranger (Genève, Rome, Paris où elle prend notamment la parole lors du congrès de la Fédération internationale de la libre pensée).

Bien entendu, toutes ces activités ne lui donnent pas que des amis. Toute sa vie, elle fut poursuivie par l'insulte, dans son jeune âge (lors de la création du « cours d'éducation ») et à la fin de sa vie : « *un journal libéral m'a jeté à la tête des noms d'animaux...* » (1900).

Les articles (1) de cette grand-mère exceptionnelle donnent une bonne idée de sa vie, de son attachante personnalité et de son combat

(1) Les citations sont extraites d'articles parus de 1899, date de sa pension, à 1905, date de sa mort.

pour un avenir meilleur à travers des choix concrets : défense de l'école et de l'orphelinat laïques, lutte pour le suffrage universel total (c'est-à-dire accordé à tous, hommes et femmes), par l'action politique dans les rangs du P.O.B.

En outre, à travers ses articles, c'est toute une époque qui revit : le travail à domicile dans de petites pièces encombrées, les colporteuses, les femmes qui hâlent les bateaux... bref, la condition de la femme belge à « la belle époque » mais vue sous un angle humain plutôt que pittoresque. On y voit aussi Bruxelles, la rue Haute et son absence d'espaces verts, la Maison du peuple de Horta grouillante d'activité, de manifestations, par exemple celle qui réunit 100.000 personnes, drapeaux rouges au vent, le superbe dimanche 29 avril 1900.

UNE PENSÉE HUMANISTE, DE PARTI MAIS NON PARTISANE

Si Isabelle Gatti de Gamond lutte contre la mainmise du clergé sur les orphelinats, les écoles, les hôpitaux, ce n'est pas par opposition aux chrétiens mais parce que l'Eglise défend les privilèges sociaux : « *on a vu des protestants, des juifs, se constituer les protecteurs des congrégations. Les bourgeois libéraux ne les ont attaquées un instant que pour s'en repentir aussitôt et rentrer, silencieux et assagis, dans le camp des possédants* » qui voient en l'Eglise un rempart contre le socialisme. « *Sur toute la terre capitaliste, les conservateurs ont aimé les congrégations, comme M. Woeste aime les gendarmes, et pour les mêmes raisons.* » Quand, en 1902, elle dénonce les couvents industriels où les orphelines sont odieusement exploitées et même torturées par les religieuses, elle cite l'action de l'évêque de Nancy : « *Quand l'évêque Turinaz essaye de les rappeler à l'équité, elles... cherchent un appui à Rome contre leur évêque* ».

De même, elle salue Lord Coleridge, lord chief justice, qui en Angleterre, lors de la discussion parlementaire de 1872, prit fait et cause pour le suffrage féminin. Si elle veut que la femme soit l'égale de l'homme en droit, elle souhaite que ce droit aille dans le sens de l'humain et non que l'on reconnaisse aux femmes les mêmes droits barbares qu'aux hommes. Par exemple, elle fustige l'article 413 du code belge qui trouve excusable l'homicide, les blessures et les coups donnés par un des époux qui surprend son conjoint en flagrant délit d'adultère.

LA FEMME, SUJET DE NON-DROIT

Pour bien remplir ses devoirs et surtout son devoir maternel qu'Isabelle place très haut, la femme doit avoir des droits. A travers cette revendication apparaît un XIX^e siècle très dur aux pauvres et aux plus pauvres d'entre les pauvres, les femmes et les enfants : « *le mari peut vendre le dernier matelas de sa femme, le berceau de son enfant, la machine à coudre — achetée au prix de quels sacrifices...* » la mère est donc privée de toute possibilité légale de défendre ses enfants : « *... lorsque le père veut se prévaloir du texte du code, la femme mariée demeure sans aucun droit sur son enfant, c'est-à-dire sans moyen de remplir son devoir maternel.* » Défendant l'épouse, Isabelle veut aussi protéger la

mère célibataire en réclamant inlassablement une loi sur la recherche de la paternité.

« *Les femmes sont semblables à ces poissons pris dans un grand filet, qui peuvent se croire libres... tant qu'ils ne se prennent pas aux cordes de leur prison. Ce filet... est tendu par deux codes, par le code canonique et par la loi romaine.* » Et de nous brosser le sombre tableau de la condition féminine à l'aube du XX^e siècle :

— la gamine proie des séducteurs. A treize ans, la fillette est légalement « *seule responsable des suites* ». La misère, la solitude peuvent mener à l'infanticide, « *crime abominable ... mais il y a dans les procès contre ces crimes une injustice criante car ... c'est la même loi impie qui assure l'impunité au principal coupable...* »

— l'ouvrière épuisée et meurtrie : la maçonne chauve de porter des poids de 15 kg sur la tête pour grimper aux échelles ; la casseuse de sucre aux dents rongées et aux doigts saignants ; l'étireuse de fil qui a « *pauvre martyr ! un mouchoir devant la bouche et devant le nez, une vraie muselière, afin d'avalier moins de poussière et de mourir moins vite à la tâche* ».

— la prostituée, « *marchandise numérotée, estampillée par la police, jusqu'au jour où elle ira mourir sur un grabat d'hôpital* ». La prostitution est d'ailleurs le corollaire de la misère : « *quand la faim guette la misérable femme, la prostitution n'est pas loin* ».

— l'épouse qui n'a « *qu'un devoir, l'obéissance, c'est-à-dire que la loi lui enlève sa liberté de conscience, l'usage de sa raison* ».

— la ménagère confinée dans une pièce malsaine où elle exerce un métier à domicile si elle est pauvre : « *Elle est riche ou elle est pauvre ; mais elle n'est pas un être humain ... Elle est en dehors du droit ; pour elle, il n'y a pas encore de justice* ».

— la veuve encore plus misérable.

— la femme d'ivrogne qui sera peut-être un jour battue à mort (thème qui, malheureusement, refait l'actualité 80 ans plus tard !).

— la femme épousée pour sa dot : « *tout ce qui entre dans l'avoir d'une fille à marier est sujet à confiscation* ».

— la femme du monde courtisée tant qu'elle est belle et/ou riche.

— la fille de très bonne éducation à qui la ruine d'un père enlève tout espoir de mariage « *convenable* » et qui se suicide avec ses parents. Fait divers de 1894 qui a inspiré à Isabelle un article dont voici la conclusion : « *la femme doit être élevée en vue du travail. La société, pour sa propre sécurité, doit lui fournir les moyens de devenir une personne utile et pleinement responsable.* » Souci d'éducation et d'instruction qu'elle avait eu très tôt.

Elle estime donc nécessaire de préparer la femme au travail et à un bon travail : « *Une garde-malade, exposée à tous les dangers de la contagion, qui veille la nuit après le jour pour le plus maigre salaire, ne soulève aucune objection. Que la garde devienne une infirmière ..., elle soulève des hostilités ... Mais si, près du lit du malade, apparaît la silhouette de la femme médecin, l'hydre dresse ses cent têtes ... pour railer, menacer et maudire.* »

Ce qui ne signifie nullement qu'Isabelle veuille faire de toutes les femmes des salariées. A l'époque, de très nombreuses femmes travaillent : pour un salaire de misère, les ouvrières fournissent quatorze heures de labeur quotidien et mettent au monde un grand nombre d'enfants qu'elles élèvent quand ils survivent. Etre femme au foyer est évidemment plus humain que cette vie d'esclave. Isabelle réclame donc avec le P.O.B. des lois sur la vieillesse et des indemnités pour les accidents de travail, pour « *sauver des milliers de femmes de l'oppression du salariat* », « *Et les trois-huit, cette alternance harmonique du travail, du loisir et du repos qui rend l'ouvrier à la vie de famille, n'est-ce pas une réforme féministe autant qu'une réforme ouvrière ?* » Nous pouvons apprécier ici l'unité profonde de tous les thèmes de la pensée et de toutes les luttes d'Isabelle Gatti.

SOLIDARITÉ

Conscientes que « *la résignation n'est pas une vertu mais le suicide de la conscience* », les femmes doivent s'associer entre elles et s'affilier aux organisations ouvrières. Isabelle signale les cas de solidarité ouvrière féminine, applaudit aux syndicats mixtes, au débrayage par solidarité des fileuses d'Alost qui évitent ainsi le licenciement à leurs collègues masculins, au soutien de la fédération des instituteurs de Bruxelles à la revendication des institutrices pour l'égalité des salaires (eh oui : à travail tout à fait égal, la femme est payée moins. En 1899, La Louvière paye aux instituteurs un supplément de 250 à 400 francs pour les cours d'adultes et de 100 à 200 francs aux institutrices ! Les ouvrières d'usine ont un salaire de « *la moitié, tout au plus les deux tiers (de celui) des hommes.* ») Elle s'indigne de la proposition de Warocqué d'organiser une caisse de pension pour les ouvriers MÂLES, soulignant d'ailleurs le danger du projet pour les hommes eux-mêmes puisque « *quand le patron trouvera trop lourde sa part de versements à la caisse des pensions, il appellera les femmes à ses ateliers et s'exonérera ainsi des charges nouvelles. Le rapporteur a pensé à tout.* »

A travers la dénonciation de toutes ces injustices, on peut mesurer le chemin parcouru, voir que la lutte n'a pas été vaine. On peut aussi constater que les thèmes restent d'actualité et que la solution proposée, le suffrage féminin, n'a pas suffi à résoudre tous les problèmes.

L'ENFANT

Si la condition de la femme et notamment la condition de l'ouvrière est une des grandes préoccupations d'Isabelle, celle de l'enfant en est une autre. Elle aime les enfants, les enfants en chair et en os, pas l'idée de l'enfance. Elle aime les orphelins qui viennent lui rendre visite « *ou plutôt faire visite à mon jardin* ».

L'injuste situation des femmes nuit à leurs enfants, car « *les mères veuves ou abandonnées à leurs seules ressources, réduites à une nourriture insuffisante, perdent peu à peu leur faculté de travail* » et bien souvent leur vie. Les orphelins sont souvent maltraités, torturés fréquemment, vu le nombre d'articles dénonçant des scandales : le martyr des fillettes du Bon Pasteur, celui des pupilles de l'orphelinat catholique de Cortenberg où, « *quand le rire perlé glissait instinctive-*

ment entre les lèvres, comme la chanson de l'enfant et de l'oiselet, aussitôt la vision des agenouillements de trois heures pendant trois mois, du pain sec pendant trois ans, suffisait à étrangler les gosiers et à figer les traits du visage ». A ces bagnes, elle oppose l'orphelinat rationaliste où l'on cuit des chataignes tous ensemble et les colonies de vacances socialistes organisées pour les enfants d'ouvriers. Grâce aux socialistes gantois, les pupilles du Vooruit (filles et garçons) font un tour de France et de Suisse ; ils logent chez l'habitant et paient leur train en donnant des représentations à chaque étape...

« LA CULTURE DE LA PLANTE HUMAINE »

L'enseignement auquel elle a consacré la majeure partie de sa vie reste évidemment pour elle un thème de réflexion très important. « *La vertu des jeunes démocraties, c'est la foi dans leurs destinées et la volonté inébranlable de ne rien épargner pour les réaliser. Aussi, tout ce qui touche aux intérêts de l'enseignement laïque et scientifique leur est-il sacré.* » L'enseignement doit donc être laïque, scientifique et démocratique. Pour cela, elle veut une éducation axée sur la vie (2) où les enfants observent les choses réelles et où ils soient aimés et respectés : « *craignez de faire pleurer les enfants ; leur joie est le germe sacré de la bonté des hommes faits* ». Thème fréquent que celui de la joie des petits. Dans la grande *tradition de la philosophie* des Lumières, Isabelle veut aller vers le progrès et le bonheur par plus de science et plus de justice.

Elle veut une éducation mixte : « *Le préjugé seul a dicté d'avance les caractères de l'espèce homme et de l'espèce femme ; et il faut que les pauvres enfants figurent le courage ou la timidité, la gaieté expansive ou la délicate mélancolie, selon ses décrets. C'est là une méthode artificielle et d'effet négatif. Autrement efficace sera la coéducation qui s'attache à la culture de la plante humaine* ». Cette éducation, fondée sur des principes moraux fièrement clamés, doit apprendre à penser car « *comment accomplira-t-elle son œuvre d'amélioration de la race humaine si les générations nouvelles sont dressées par elle à suivre moutonnièrement les traces des anciennes ?* ».

L'enseignement qui doit être scientifique et former des êtres complets est donc un instrument d'émancipation : « *Quand l'être humain est arrivé à l'esprit scientifique, au sentiment du droit, de son droit, quand il peut entrer en communion avec tous les hommes morts ou vivants, absents ou présents, par le livre ou la parole, alors il est instruit, construit. Voilà ce que doit faire l'école, ce qu'elle accomplit, pour les femmes et les hommes.* »

Mais bien entendu, pour avoir une bonne école, il faut des réformes sociales car « *l'école n'est pas un édifice posé sur le sol. C'est un arbre qui enfonce ses racines dans les profondeurs et étend ses mille fibres dans la terre patriale. Les fruits vaudront ce que vaut la terre nourricière.* » « *C'est pourquoi, dans la lutte du prolétariat, sous le soleil de la Justice, au nom de la solidarité, tous et toutes doivent tenir en mains les bonnes armes, les vraies, les seules efficaces : l'étude, l'organisation et le bulletin de vote.* »

(2) Rappelons qu'elle a été praticienne avant d'être théoricienne et que pour payer d'exemple, elle organisait pour les élèves du cours d'éducation des voyages pédagogiques de plusieurs jours dont élèves et directrice gardaient le meilleur souvenir.

EN DIAGONALE

200.000

200.000 personnes ont participé à Bruxelles, le dimanche 25 octobre 1981, au rassemblement pour le désarmement nucléaire organisé côté francophone par le Comité national d'action pour la paix et le développement — côté flamand par le Comité d'action contre les armes nucléaires et le Centre de concertation pour la paix.

Ce record d'affluence n'a pas étonné ceux qui, depuis plus de deux ans, travaillaient patiemment, obscurément, à diffuser une information sérieuse sur le problème des missiles. Frank Barnaby, directeur du SIPRI (*), a raison de penser que « si le public savait la vérité sur la course aux armements, il insisterait pour qu'on mette fin à cette folie ». L'information est un facteur décisif dans la mobilisation pour le désarmement. Elle est difficile, parce que réputée technique. Et il est bien vrai que la technicité du dossier peut paraître accablante, si au delà des controverses éperdues sur le nombre, la portée ou la nature des armements, on ne se rappelle pas que dès à présent, les armes accumulées permettent de détruire plus de dix fois notre planète. L'information connaît les voies les plus diverses — du dossier le plus sec jusqu'au film-choc « La Bombe », de l'exposé magistral au débat contradictoire, de la bande dessinée au dessin animé, etc., etc. C'est l'information qui a secoué les jeunes dans les écoles, les mères dans les quartiers, les travailleurs au boulot, les chômeurs au bureau de pointage. Mais elle est très loin d'avoir touché tout le monde : le puissant mouvement qui a fait pour un jour de Bruxelles une ville animée, dynamique et harmonieuse, ce mouvement n'a pas fini de se développer.

Qui était là ? Beaucoup de Flamands, beaucoup de jeunes ; au total une extraordinaire diversité de gens à la fois graves et souriants, qui avaient en commun d'avoir souscrit aux mots d'ordre :

Pas d'armes nucléaires, ni en Belgique, ni en Europe.

Bombe à neutrons, Pershing II, Cruise : non !

Démantèlement des SS 20

Démantèlement des armes nucléaires existantes

Zone dénucléarisée en Europe

Politique de paix indépendante et active de la Belgique

Pas de missiles nucléaires, un pas vers le désarmement !

Une extraordinaire diversité, oui. Car étaient notamment partie prenante à la manifestation la FGTB, le Mouvement ouvrier chrétien, toutes les organisations de jeunesse, le conseil pastoral interdiocésain flamand, les deux partis socialistes, le parti communiste. Sans compter bien entendu les innombrables comités pluralistes de base qui existent depuis longtemps en Flandre et depuis moins d'un an en Wallonie et à

Bruxelles, et qui ont adhéré à la plate-forme du 25 octobre. C'est sous la pression de ces comités de base, où les chrétiens sont nombreux et actifs, que le CVP a finalement dû abandonner son opposition ouverte au mouvement. C'est aussi dans ces comités de base que se trouvaient, parmi d'autres, des militants écologistes, opposés à tout nucléaire et d'abord au nucléaire militaire. Mais marchaient également côte à côte le 25 octobre, des militantes féministes, des religieuses, des détachements massifs d'immigrés italiens, espagnols, turcs, marocains, portugais ; des délégations venues de RFA, de Grande-Bretagne, de France...

Le tout récent propos de Ronald Reagan sur une guerre nucléaire limitée à l'Europe, sa décision de fabriquer la bombe à neutrons avaient suscité l'éclosion de répliques amusantes sous forme de slogans, de masques ou de mannequins. La verve populaire était au rendez-vous. Elle ne s'exerçait pas seulement aux dépens de Reagan d'ailleurs : les SS 20 aussi en prenaient pour leur grade...

Les communistes ont investi beaucoup d'énergie et de temps pour contribuer à la réussite du 25 octobre. Certains ont voulu l'ignorer ; d'autres ont feint de ne pas comprendre les motivations communistes. Or le PCB lutte pour un dépassement progressif de la politique des blocs militaires. Non pas qu'il mette les deux grands blocs dans le même sac : pour l'URSS, les dépenses d'armement constituent une entrave dramatique au développement, alors qu'aux Etats-Unis, la course aux armements profite à d'importantes forces économiques et politiques. Mais l'existence de ces blocs militaires antagonistes a conduit à une logique redoutable, qui interprète tout événement politique en termes d'équilibre stratégique. Cette logique alimente la tension. Elle nuit à l'indépendance des petits Etats. Elle aggrave le danger de guerre. C'est pourquoi les communistes s'efforcent de combattre cette logique des blocs. C'est pourquoi ils ont souscrit et souscrivent — sans aucune réticence — aux sept mots d'ordre de la manifestation du 25 octobre. Leur souci : élargir au maximum le mouvement populaire contre les missiles, imposer une sérieuse négociation Est-Ouest, obtenir la réduction puis la suppression des armes eurostratégiques de l'Atlantique à l'Oural. Et, dans le même temps, œuvrer à ce que s'affirme une Europe plus autonome, faire avancer le dialogue Nord-Sud.

R.L.

SIPRI : Institut international de recherches sur la paix, Stockholm.

L'itinéraire RMG

Les Œuvres complètes de Roger Martin du Gard (La Pléiade - 1955) se sont, en fait, considérablement accrues depuis la mort de l'écrivain en août 1958. Des éléments non négligeables de sa volumineuse correspondance ont été publiés : celle avec André Gide, avec Jacques Copeau, et récemment, avec un ensemble de correspondants, sous le titre de « Correspondance générale », de 1896 à 1918.

Au parcours du Tome I auquel je voudrais m'attacher ici, il se confirme clairement que l'acte de correspondre répondait à un besoin profond et permanent chez RMG. Besoin de clarification, de mise au point, d'approfondissement, de nature dialectique, que l'on retrouvera d'ailleurs dans tous ses romans, où la vérité romanesque s'obtient le plus souvent par les dialogues conflictuels, les lettres, les journaux intimes, le dédoublement, etc.

La chronologie du Tome I s'étend de 1896 à 1913 : de l'adolescence à la parution de « Jean Barois », période de formation et d'apprentissage. Le lecteur y suivra non seulement la mise en place d'éléments fondamentaux d'une conception du monde, mais aussi, au travers du refus des langages romanesques jugés trop classiques, l'histoire souvent douloureuse — et courageuse — d'un mode de narration adéquat.

Une formation et un apprentissage assez curieux, fort longs, où les contrastes, voire les paradoxes n'ont pas manqué. De souche bourgeoise, catholique, et même en ce qui concerne sa mère, pieuse, dévote, le jeune RMG est demi-pensionnaire à l'Ecole Fénélon (prêtres libres), mais suit les cours du Lycée Condorcet ! Les parents Martin du Gard ne se doutaient certainement pas que c'est pourtant dans cette première institution que leur fils ferait des rencontres décisives : la question sociale en la personne de l'abbé Dabry, « abbé démocrate » (dans la terminologie d'aujourd'hui, démocrate chrétien), un peu plus tard, les distances critiques à l'égard du dogme, et le socialisme en la personne de Marcel Hébert, directeur de l'établissement. De fait, indifférent au culte dès l'âge de douze ans, ce n'est qu'assez tardivement, sous le coup de la persécution dont était l'objet Hébert, mais aussi par la fréquentation des textes religieux et de leurs commentaires théologiques et philosophiques, tant pour la préparation de ses premiers essais romanesques que pour celle de sa thèse d'archiviste-paléographe (sur les ruines de l'abbaye de Jumièges) qu'il « découvre l'Evangile à vingt ans » ! Et cette « découverte » n'est pas loin de le révolter : non pour son contenu, mais vu l'incompatibilité du Dieu de l'Ancien et du Nouveau Testament, de même qu'entre ce dernier et celui de l'Eglise. Par ailleurs, il n'accepte « l'Evangile qu'épuisé de tous ses mythes » et se réclame dès 1901 de la « laïcité », et ce en des termes violemment anticléricaux, antimilitaristes et déjà socialisants. « J'ai obéi à la raison. J'ai pris au sérieux la vérité ». C'est ainsi que, malgré sa solidarité — et sa vénération — à l'égard de son maître Marcel Hébert, il refuse son « compromis symboliste » qui tente de concilier foi et raison.

L'athéisme se situe, évidemment, dans le droit fil de cette position. Le mot se trouve effectivement sous la plume du jeune homme : « Je suis un athée grisé par l'Evangile », mais le plus souvent il s'y refuse, ne voulant manifestement pas l'imposer légèrement à ses interlocuteurs de cette époque (en fait tous catholiques, et M. Hébert excepté, tous conservateurs, voire réactionnaires), mais insiste cependant sur la haute valeur de la « loi morale » du « laïque » qui plutôt qu'il ne s'écarte de Dieu (la « morale de Jésus »), au fond s'en rapproche. Cette indécision agnostique du jeune RMG s'explique par sa recherche d'une assise solide, positive, à son athéisme. A l'occasion de la préparation minutieuse, laborieuse même, de ses romans avortés, comme « La

Chrysalide » et « Une vie de Saint », il accumulera une impressionnante information religieuse et métaphysique (la question religieuse et le personnage du prêtre resteront partie intégrante de son univers), mais scientifique aussi. Le temps n'est plus loin où, constatant l'insuffisance de ses connaissances psychologiques, il fréquentera pendant plusieurs mois les services psychiatriques d'hôpitaux parisiens (le médecin aussi est inséparable de son univers romanesque) et où les sciences — la biologie en particulier — et les conclusions philosophiques qu'en dégagait Félix Le Dantec, allaient lui faire définitivement accomplir le pas décisif de « l'incrédulité » matérialiste. Cependant le thème de la mort dont il souligne l'importance fera — entre autres raisons — qu'il n'évacuera en aucune façon l'inquiétude métaphysique de son œuvre.

Dans le même temps, l'Université populaire chère à Anatole France et à Alain, la Ligue des droits de l'homme (que soutenait Marcel Hébert), l'appui très actif à la jeune revue d'avant-garde « L'Effort » (qui deviendra l'Effort libre) dirigée par son ami de régiment Jean-Richard Bloch, sont autant d'étapes d'un itinéraire que concrétise, au plan littéraire, « Jean Barrois », qu'il travaillera pendant trois ans (de 1910 à 1913) en un mode de narration, cette fois, totalement maîtrisé.

C'est « orienté définitivement à gauche » (parfois sans illusions, lorsque, par exemple, il parle de la « lente et progressive intoxication du nationalisme belliqueux qui envahit peu à peu toutes les classes, presque tous les partis »), chaleureusement félicité par Romain Rolland, et soutenu par André Gide, que RMG entrait à la NRF.

Roger THIRION.

Roger Martin du Gard, « Correspondance générale — Tome I, 1896-1913 », Gallimard.

A LIVRES OUVERTS

« LE DÉFI PÉDAGOGIQUE »

« Le Grain », auteur de l'ouvrage, est un « groupe de recherche et d'action pédagogique composé d'enseignants et d'animateurs culturels ». Il est reconnu, et donc subsidié, par le Ministère de la culture comme Service général d'éducation permanente.

LA PÉDAGOGIE DU PROJET

La pédagogie populaire que « Le Grain » nous propose, il l'intitule « pédagogie du projet ». Projet qu'il définit de la manière suivante :

- « — il est une tâche ;
- définie et réalisée en groupe,
- impliquant une adhésion et une mobilisation de celui-ci,
- parce qu'il résulte d'une volonté collective basée sur des désirs,
- aboutissant à un résultat concret, matérialisable et communicable,
- présentant une utilité par rapport à l'extérieur. » (p. 56).

Cette pédagogie vise à développer, par priorité, deux attitudes :

- 1° l'acquisition de la confiance en soi,
- 2° l'apprentissage de la solidarité.

Cette pédagogie, expérimentée avec bonheur, nous affirment les auteurs, sur des chantiers d'été, au cours d'activités parascolaires ou au sein d'un comité de quartier n'a eu qu'un impact limité sur les enfants. Pour les auteurs la faute en serait à la prédominance de la pédagogie scolaire, l'école occupant, selon eux, la part la plus importante du temps des jeunes (p. 23).

L'expérience a donc été tentée dans le cadre scolaire, principalement à l'Institut St-Vincent de Paul à Ixelles et à l'Athénée de Vottem. Voici les expériences citées, organisées sous la responsabilité d'un enseignant qui est en même temps animateur au « Grain ».

Une première année « accueil » a établi une correspondance avec une classe d'une autre ville débouchant sur une visite réciproque avec tous les préparatifs y afférents. Dans une autre classe, un voyage à Londres entièrement pris en mains par les élèves qui rassemblèrent l'argent en organisant divers services dans l'école comme le lavage des voitures des professeurs. Une pièce de théâtre sur la « recherche d'un emploi » a été entièrement inventée, montée par une autre classe. Une classe « technique bureau » a décidé et organisé une « classe verte » d'une semaine. Cette même classe a créé et géré un snack installé en dehors de l'école et de leurs connaissances.

Le projet apparaît comme effectivement libérateur, détonateur d'énergies, nous affirment les auteurs. Les résultats sont cependant plus limités en ce qui concerne les connaissances, poursuivent-ils. *Seules des connaissances ponctuelles peuvent être atteintes par le biais du « projet »* (p. 47) (c'est nous qui soulignons). ... « On ne peut éviter, à un certain moment, d'entreprendre ces apprentissages (intellectuels) par des méthodes différentes et donc en rupture avec l'application de la méthode du projet proprement dite. Cette rupture, qui n'est pas totale, suppose aussi une continuité. En effet, plus les apprentissages resteront en liaison avec le vécu de groupes dominés, le projet agissant comme révélateur de ce vécu, plus ils seront efficaces. » (p. 87).

UNE SOCIO-PÉDAGOGIE GLOBALE

Les auteurs déclarent vouloir « construire une socio-pédagogie ». « Cela signifie d'abord que nous assignons ouvertement à notre pédagogie un but

politique : notre pédagogie veut contribuer à préparer et permettre le fonctionnement d'une autre société que celle que nous connaissons, c'est-à-dire d'une société moins oppressive où une minorité ne jouit pas des privilèges du pouvoir et de l'argent au détriment de la majorité. » ... « Cela signifie, enfin, que nous nous efforçons de préciser par quels mécanismes l'éducation peut modifier ou non la société actuelle dans la direction politique que nous avons choisie. » (pp. 125-126). C'est-à-dire la société socialiste à tendance autogestionnaire.

Ce qui a pour conséquence que « Le rôle du pédagogue progressiste se distingue mal de celui du militant autogestionnaire » ... « Le militant autogestionnaire défend et diffuse de nouvelles valeurs et agit sur les mentalités ... c'est à ce niveau qu'il influence en profondeur et à long terme le changement social. » ... Le pédagogue « autogestionnaire cherchera à construire une pédagogie cohérente et utilisable par d'autres que lui. Son terrain d'action sera plutôt les institutions éducatives qu'il essaiera de transformer dans le sens de son projet de société. » (pp. 136-137).

UN SUCCÈS QUI SUSCITE DES QUESTIONS

Cet ouvrage a remporté un franc succès dans les milieux pédagogiques officiels. On a pu voir des inspecteurs s'y référer, en recommander la lecture. Déjà avant que ne paraisse cet ouvrage, le travail du « Grain » avait attiré l'attention du pouvoir et semblait l'avoir séduit : le ministre Joseph Michel (membre du CEPIC) dans une circulaire du 9 janvier 1978, proposait officiellement cette pédagogie du projet dans les classes d'accueil reprenant, signalent les auteurs, « textuellement certains passages » (la définition du projet, la méthodologie utilisée). Plus récemment, à propos de l'enseignement professionnel que l'on veut réfor-

mer dans la perspective de la prolongation scolaire, les circulaires mentionnent également la pédagogie du projet comme moyen de réforme.

Il est vrai que dans les circulaires on omet « de situer le cadre global et les objectifs précis de notre pédagogie de libération qui se veut un ensemble cohérent » (p. 26), écrivent les auteurs.

LES FAILLES QUI PERMETTENT CETTE RÉCUPÉRATION

Dans quelle mesure l'action concrète proposée correspond-elle au discours sur les objectifs précis ? Nous avons cité plus haut les deux attitudes visées, le projet global comporte encore le désir de développer les *capacités* suivantes : pouvoir s'exprimer, pouvoir décider et agir en groupe, pouvoir analyser la réalité sociale et naturelle dans laquelle on vit, pouvoir maîtriser un processus de production artisanale complet ainsi qu'une qualification liée à un processus de production industrielle, pouvoir saisir l'utilité de l'apprentissage intellectuel ainsi que les mécanismes propres à cet apprentissage.

Mais cet apprentissage « intellectuel » se limite à un programme minimum de connaissances de base en français, calcul et initiation à la vie sociale, à des notions techniques reliées à l'une ou l'autre capacité (pp. 28-29), bref un contenu *strictement utilitaire*. Cette pauvreté des contenus ne répond-elle pas aux vœux clairement exprimés par la FEB ? N'est-ce pas le sens donné à toutes les tentatives officielles de réforme de l'enseignement professionnel ? Dont le modulaire, entre autres, qui permet de qualifier de manière ponctuelle en éliminant toute formation générale ? Est-il indifférent de prôner « une initiation à la vie sociale » et non des cours d'histoire et de géographie, ces matières qui permettent de se situer dans le temps et dans l'espace, sur un plan général, au-delà du vécu

quotidien ? Là encore n'y a-t-il pas concordance entre « Le Grain » et les projets de la droite ?

Nous l'avons signalé plus haut, les auteurs eux-mêmes ont constaté que l'acquisition des connaissances s'inscrivait difficilement dans la « pédagogie du projet ». Que sur ce plan les acquisitions restent ponctuelles. Alors ? Soyons clairs ! L'échec scolaire est toujours prononcé sur base de *connaissances*, de « savoirs » non acquis. L'enfant n'arrive pas à lire, écrire, calculer. Et c'est cette ignorance-là qui est, dès le départ, considérée comme échec.

Ne plus échouer, c'est donc arriver à acquérir des connaissances, des « savoirs ». Ce savoir qui est un pouvoir. Ils le savent tellement bien, ces enfants en situation d'échec. N'est-ce pas le sens de l'interrogation de cette adolescente de treize ans qui ne sachant toujours pas lire et apprenant que j'avais été le professeur de son institutrice demanda : « Pour être demoiselle, il faut savoir lire ? » La réponse inévitablement affirmative ne lui faisait-elle pas comprendre, une fois de plus, quel pouvoir résidait dans cette connaissance-là !

UN FLOU DOMMAGEABLE

Il est vrai que nous restons sur notre faim quant au déroulement exact, aux résultats réellement obtenus, aux conditions, aux traditions qui caractérisent les écoles qu'on nous présente. Nous saurons, par exemple, que « suite aux différentes activités productives menées par les élèves, le comité de direction a réagi en interdisant de gagner de l'argent dans l'enceinte de l'école » (p. 27). Incidence institutionnelle qui ne manque pas d'intérêt, déclarent les auteurs... sans autre explication. Nous le savons, les activités lucratives sont sévèrement réglementées dans les écoles de l'Etat en raison de l'opposition du secteur privé à toute forme de « concurrence de la part de l'Etat », concurrence que le secteur

privé trouve nécessairement déloyale ! Il n'en va pas de même dans les écoles privées, même subventionnées. Comme il s'agit d'un comité de direction, ce qui n'existe pas à l'Etat, il aurait été intéressant de connaître les raisons invoquées... Nous n'en saurons rien. Mais une confusion reste bien entretenue : école de l'Etat, c'est-à-dire entreprise publique ou école libre, c'est-à-dire entreprise privée, c'est la même chose !

On aurait aimé savoir combien d'élèves de la classe d'accueil : « élèves de 12 à 14 ans qui n'ont pas terminé avec fruit leur 6^e primaire et qui aboutiront dans leur majorité en 2^e professionnelle » (p. 26) après la réalisation de ces projets ont pu réintégrer le circuit normal de l'enseignement secondaire général, combien l'enseignement technique, combien l'enseignement professionnel, combien sont restés bloqués en accueil. On aurait aimé savoir ce qui se passait d'habitude avec les enfants de cette classe dans l'école les années précédentes, avant l'expérience.

Nous sommes contraints de croire les affirmations des auteurs ; sans preuves à l'appui c'est difficile. Nous ne savons pas quels sont leurs critères pour affirmer qu'ils ont lutté efficacement contre les échecs.

UNE MÉCONNAISSANCE ASSEZ FLAGRANTE DE L'HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

Les auteurs citent une série de pédagogues qu'ils ont lus. Ils se sont inspirés de certains, ils prennent leurs distances par rapport à d'autres. Mais ils n'ont pas toujours bien lu. En comparant l'œuvre d'un Makarenko (pédagogue des temps héroïques de la révolution soviétique) à ce qui s'est passé en Chine, ils affirment que le premier ne voyait dans la liaison éducation et travail productif qu'une nécessité circonstancielle strictement utilitaire. Alors qu'en Chine, il s'agit d'une conception d'ordre idéologique.

S'il y a un pédagogue qui se réfère aux conceptions marxistes de la liaison éducation et travail productif, en tant que principe, c'est bien Makarenko. Comment peut-on ne pas s'en rendre compte? Il l'écrit à tout propos! Il faut également rappeler aux auteurs que l'URSS est le premier pays à avoir instauré institutionnellement l'enseignement polytechnique, qui répond à ce principe marxiste cité plus haut. L'UNESCO lui a même consacré tout un ouvrage en 1964! Quant à l'exemple de la Chine, il est visible que l'allusion est faite à la Chine de la révolution culturelle, qui n'est pas celle d'avant cette révolution, ni encore moins celle d'aujourd'hui. Seuls les initiés peuvent le savoir, les auteurs ne le précisent pas. Toujours le flou, la confusion.

Autre approximation, celle qui consiste à parler d'un côté de la pédagogie Freinet et d'autre part des classes coopératives. Amputer la pédagogie Freinet de ses classes coopératives, c'est tronquer cette pédagogie d'un de ses fondements de base! Et pourquoi, d'ailleurs, placer l'enseignement programmé dans les techniques non-directives? Il est vrai qu'il s'agit des connaissances, des savoirs proprement dits. Un enseignement qui limite celui qui apprend à une seule source de renseignements, qui lui impose ses démarches intellectuelles, si c'est cela une technique non-directive, nous ne parlons pas la même langue!

Du flou, des confusions, des approximations, mais aussi des omissions plus qu'étranges.

C'est celle de John Dewey, philosophe pragmatique américain (fin XIX^e début XX^e siècles) qui prôna le premier cette méthode des projets, mais où les projets portaient plus essentiellement sur des connaissances, des savoirs. Méthode des projets qui s'inscrivait dans le mouvement dit « d'éducation nouvelle » qui se développa au début du siècle à l'échelle mondiale.

On pourrait certes ne pas connaître ce pédagogue américain, mais voilà, c'est lui dont notre pédagogue national, le Dr Decroly, s'inspira. La méthode des projets se retrouve dans celle des centres d'intérêt. Quant à ignorer, en Belgique, Decroly et les centres d'intérêt, il faut pratiquement le faire exprès. Le Plan d'études de 1936 reprenait cette pédagogie decrolyenne comme programme de base pour tout l'enseignement primaire. Serait-ce parce que cette pédagogie est d'origine laïque et progressiste, qu'elle avait en son temps soulevé une opposition farouche dans les milieux catholiques? Ce clivage resterait-il vrai près d'un demi-siècle plus tard chez des enseignants qui veulent une société socialiste autogestionnaire, mais restent, semble-t-il, très confinés dans le monde catholique?

Dans l'enseignement officiel, dans les communes (à majorité de gauche ou libérale), à l'Etat, cette pédagogie du Plan d'études inspirait les enseignants du Luxembourg à Bruxelles en passant par le Hainaut. Même si on ne leur a jamais accordé les moyens de rendre cette pédagogie efficace. A la décharge des auteurs, il faut bien reconnaître que les ministres qui se sont succédé à l'Education nationale, après Léo Collard, qu'ils soient libéraux, CEPIC (PSC) ou socialistes, ont tous souffert de la même amnésie. Ils ont même fait partager leur maladie en faisant disparaître le cours d'histoire de la pédagogie dans les écoles normales!

MAIS ALORS, QUELLE LUTTE?

Lutter contre les échecs scolaires ce n'est pas faire oublier à l'enfant qu'on lui refuse l'accès au « savoir » proprement dit, qu'on lui refuse l'accès à ce pouvoir qu'est le savoir. Lui faire oublier cette infériorisation essentielle en fixant à l'action pédagogique des objectifs qui s'expriment en termes d'attitudes, de comportements, même si on définit ces derniers comme « autogestionnaires ». Lui faire non

seulement oublier cette infériorisation, mais encore arriver à la lui faire accepter en noyant le poisson.

Lutter contre les échecs scolaires, c'est d'abord et avant tout utiliser la conscience réelle qu'ont les enfants de leur infériorisation, de l'injustice profonde qu'ils subissent, par rapport au savoir, et si projet il y a, que ce projet soit axé sur l'acquisition du savoir. Lutter contre les échecs scolaires, c'est faire acquérir aux enfants des connaissances, des *savoirs*. C'est le rôle essentiel de l'école.

Un tel programme est irrécupérable par la droite!

Louise GOTOVITCH.

Le défi pédagogique. Construire une pédagogie populaire, « *Le Grain* », 164 pages, Ed. Vie ouvrière, rue d'Anderlecht 4, 1000 Bruxelles.

LE DOSSIER DES EUROMISSILES

C'est le premier livre édité par le GRIP dont le but est l'étude rigoureuse des problèmes de défense et de désarmement. Ce Groupe qui publie régulièrement des dossiers depuis 1978 se veut indépendant et pluraliste. Son noyau fondateur est « un petit groupe d'universitaires issus notamment de l'ULB et de l'UCL mais se sentant proches des organisations de travailleurs (CSC et FGTB) et de certains partis ou groupes politiques (PS, DC WB, FDF et RW). »

En dix chapitres courts et rédigés très clairement, les auteurs font l'histoire de la question dans le cadre des rapports Est-Ouest depuis la deuxième guerre mondiale, des rapports Etats-Unis/Europe occidentale, de l'évolution du rapport des forces, des doctrines militaires et des négociations sur la limitation des armes stratégiques (les SALT).

Dans leurs conclusions, les auteurs, adversaires de l'implantation des euromissiles, se prononcent pour une défense de l'Europe occidentale qui devrait « se baser sur une triple considération : ne pas remettre nécessairement en cause l'alliance Europe/ Etats-Unis ; créer réellement un « deuxième pilier » au sein de l'OTAN, ou une « défense européenne autonome » ; établir un réel système de sécurité propre à l'Europe, basé sur une dissuasion moins dangereuse pour les populations. » Ils soulignent la possibilité particulière qu'ont les petits pays d'aider à décrier le climat international. Ce travail repose sur une documentation énorme, tirée essentiellement de la presse belge et étrangère, d'ouvrages de spécialistes et d'instituts spécialisés (SIPRI de Stockholm, IISS de Londres). Les auteurs sont indiscutablement guidés par un souci de rigueur, d'objectivité et d'esprit critique (le chapitre IV consacré au rapport des forces est en particulier édifiant sur la prudence avec laquelle il faut recevoir toute information chiffrée en la matière : des données numériques précises sur un même type d'armes appartenant à l'OTAN varient selon les sources officielles des pays membres de l'OTAN).

Mais il n'est pas facile d'être objectif et rigoureux tout le temps. Ainsi la recherche d'une symétrie entre les attitudes des blocs conduit à présenter dans les conclusions (p. 247) comme une thèse sérieuse que « Les Américains et les Soviétiques pourraient, grâce aux euromissiles, renforcer la « sanctuarisation » de leurs territoires en prenant pour « otages » les alliés de l'autre. On se dirigerait alors vers un chantage Est-Ouest qui pourrait déclencher des « guerres limitées » par alliés interposés sur le « théâtre européen ». » Le lecteur a le droit d'être étonné car les auteurs lui ont expliqué jusqu'à la phrase précédente que l'implantation des Pershing II et des

Cruise contournerait les accords SALT II puisqu'ils pourraient atteindre le territoire soviétique.

Un autre exemple, mineur par rapport au sujet traité mais crispant pour le lecteur membre du PCB, est la façon dont ce parti est mentionné dans le livre : p. 31 : « Depuis le début, le Parti Communiste a affirmé son opposition aux TNF, restant fidèle à sa tradition d'opposition à l'OTAN », p. 251 : « Il est à souligner qu'aucun parti (excepté le parti communiste) ne remet fondamentalement en cause l'OTAN. » Les auteurs auraient pu chercher leurs sources chez les intéressés qui souhaitent voir disparaître l'OTAN dans le cadre de la dissolution simultanée des deux blocs militaires. Cet objectif lointain pourrait être approché pour le PCB par un dégagement nucléaire et conventionnel de ces blocs, dans une zone d'Europe centrale à délimiter de part et d'autre de leur frontière commune, d'un commun accord entre ces blocs et dans le respect de leur équilibre. De pareils pas en avant ne seraient aidés en rien par des modifications unilatérales de la composition de ces blocs, et le PCB ne demande pas la remise en cause unilatérale de l'appartenance de la Belgique à l'OTAN.

UN tel dégagement est l'objet du projet de l'ancien ministre Albert De Smaele, projet auquel le chapitre IX du livre est consacré. Les auteurs indiquent qu'« en Belgique, le projet est souscrit par plus de cinquantes personnes dont six ministres d'Etat, six anciens ministres, ainsi que des responsables des partis socialistes et sociaux-chrétiens ou des organisations sociales-chrétiennes et socialistes, tant néerlandophones que francophones ». Il savent aussi que des membres du PCI ont souscrit au projet de M. De Smaele. Sans trop se fatiguer (par exemple en lisant le « Drapeau Rouge », cité par ailleurs dans le livre) ils auraient pu savoir que plusieurs

membres du PCB, dont le président du parti, ont souscrit au projet.

Comme indiqué plus haut, ces dernières critiques sont secondaires face à l'importance du livre et de son objet, et prouvent essentiellement l'intérêt du signataire de ces lignes à ce travail. Ce livre est un outil précieux pour tous ceux qui veulent œuvrer réellement à un désarmement en Europe et à la paix.

Notons pour terminer que le GRIP ne se borne pas à éditer des dossiers et des livres, mais fait aussi de l'information à tous les niveaux. Son montage audio-visuel sur l'installation des euro-missiles fut une base de discussions fort utile dans de nombreuses réunions préparatoires à la manifestation du 25 octobre dernier.

Paul VAN PRAAG.

Arië Zaks, Bernard Adam, Anne De Muelenaere, Le dossier des euromissiles, Groupe de recherches et d'information sur la paix, 141, chaussée Saint-Pierre, 1040 Bruxelles. Tél. 02/647.45.41. 278 pages, 345 F.

EN REVUES

BULLETIN DE LA F.A.R. N° 117

Nouvelle livraison (grise et rouge) pour le Bulletin de la FAR, dont la qualité reste pareille à elle-même. Dans ce numéro, deux articles dominent le sommaire : les immigrés en 1980 en Belgique ; l'évolution en Pologne, un an après les accords de Gdansk.

C'est Joseph Pollain qui présente le bilan de l'année 1980 pour les immigrés. On n'est plus surpris par certains chiffres : par rapport à la population globale, les immigrés représentent 9 % à l'échelle du royaume, 23,2 % pour Bruxelles, 14,2 % pour la province de Liège, 16,5 % pour le Hainaut. Le blocage de l'immigration, décidé en 1974, n'a pas empêché la délivrance en 1980 d'un certain nombre de permis de travail : 3.780 « à l'immigration », et 7.669 « sans immigration », c'est-à-dire aux épouses et enfants de travailleurs déjà installés, et accédant à la vie professionnelle. Pour Joseph Pollain, ce nombre est « quasi incompressible ». L'auteur rappelle qu'en 1980, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers, les travailleurs migrants ont encore dû subir pas mal d'avanies par la grâce, notamment, de l'Office des étrangers. La situation s'est certainement améliorée et l'adoption de la loi réprimant les manifestations de racisme et de xénophobie constitue aussi un progrès appréciable. Il reste que l'intégration politique des immigrés n'est pas réalisée, alors que la déclaration gouvernementale de Martens 1 et de Martens 2 l'inscrivait dans ses orientations.

dresse un bilan qui évite outrances ou dramatisation. Les différentes tendances qui s'affrontent au sein de Solidarité, les impasses économiques, la prise en charge par le syndicat indépendant d'objectifs politiques — notamment sous forme d'une exigence autogestionnaire —, tout cela est analysé d'assez près. Et tout cela débouche sur un constat : ce qui se passe en Pologne a créé « une situation sans précédent dans l'histoire des pays de l'Est ». L'auteur ne cache pas son espoir de voir les Polonais résister aux « pièges de la surenchère, de l'utopisme ou du nationalisme exacerbé ». Il souhaite que, grâce à l'aide des peuples d'Occident, la Pologne puisse obtenir des moratoires pour ses dettes et il se prononce en faveur de contacts multiples entre Solidarité et le mouvement syndical européen. On sait que ce deuxième vœu est en passe de se réaliser.

Signalons aussi une contribution de notre collaborateur Jean Jacquain, à propos du « droit au travail utile » : il s'agit du vaste domaine de la reconversion « au civil » des industries d'armement. J.J. évoque une expérience britannique, où des militants s'appuyant sur leurs syndicats ont créé un mouvement de recherche active d'une production alternative.

Enfin, outre les rubriques habituelles fournissant des documents syndicaux importants, signalons une analyse par Ilse Gailliaert et Jean-Claude Bodson de la nouvelle procédure en matière de protection des délégués au conseil d'entreprise.

R.L.

Bulletin de la Fondation André Renard, 9, place Saint-Paul, 4000 Liège. 100 F le numéro.

LA REVUE NOUVELLE

« Les handicapés parmi nous » : un titre significatif pour un dossier solide, permettant de se frayer un chemin dans le fouillis législatif, administratif et institutionnel qui en Belgique concerne les personnes handicapées. Une page liminaire de Marie Denis situe d'emblée le malaise suscité chez « les gens » par certaine présence des handicapés : on est au cœur du problème — celui d'une aliénation profonde, aggravée par le caractère mercantile de notre société.

Elisabeth Caplun, Xavier Hoornaert, Edouard Descampe, qui connaissent leur affaire, exposent clairement les éléments du dossier et l'évolution (lente et lacunaire) du réseau institutionnel destiné aux handicapés. Classement, reclassement. Gauthier de Villers montre comment le poids des inégalités sociales écrase le handicapé. « Rompre avec le discours misérabiliste », recommande-t-il, en illustrant concrètement, sur la base d'une recherche effectuée à l'université de Louvain, les diverses modalités d'adaptation du handicapé. Adaptation : cela signifie que sans cesser d'être des handicapés, il est possible à certains d'échapper à la disqualification, à l'exclusion sociales qu'implique le plus souvent le handicap. Témoignages fascinants, qui au delà de leur valeur singulière, soulignent les obstacles et entraves supplémentaires que représente pour un handicapé la pauvreté matérielle et culturelle du milieu où il est né. André van der Beken esquisse un plaidoyer en faveur d'une politique sociale « dans une vision vraiment positive de la pluralité des conditions humaines ». Il ajoute : « Il y a la condition des handicapés comme il y a celle d'autres groupes marginaux ou de minorités, qu'il faut cesser d'apprécier et de mesurer par rapport à l'homme normal. »

On lira avec un intérêt particulier l'analyse qu'Elisabeth Caplun fait des

droits sociaux des handicapés occupés en ateliers dits protégés : il est très significatif que soient aussi « naturellement » contestés par les gestionnaires les droits à la sécurité sociale ou les droits à une représentation syndicale édue.

Le dossier se complète d'une bibliographie importante, ainsi que d'une série d'adresses utiles.

L.M.

Numéro spécial d'octobre 1981 — 160 FB. Rue des Mouchérons, 3 — 1000 Bruxelles.

CRITIQUE POLITIQUE

1830 : UNE RÉVOLUTION CONFISQUÉE

La revue *Critique Politique* a eu l'excellente idée de republier un ouvrage qui date de 1929 : *l'Insurrection prolétarienne de 1830 en Belgique* de Maurice Bologne. En 1979, les éditions *Kritak* de Louvain ont précédé l'initiative de *Critique Politique*, en donnant une traduction néerlandaise du même ouvrage, suivie d'une substantielle étude de G. Gale et G. Vanzieleghem sur la Révolution belge à la lumière des recherches historiques postérieures à 1929.

Au sommaire de la nouvelle édition en langue française : 1°) une lettre de Henri Pirenne à M. Bologne — son contenu peut servir d'illustration aux articles que les *Cahiers marxistes* (nos 88 et 90) ont consacrés à la critique de l'histoire de Belgique, telle que Pirenne l'a pensée et écrite — ; 2°) une préface de José Fontaine, intitulée *Un pavé dans la mare des mythes belges* ; 3°) la brève introduction qu'Emile Vandervelde donna à l'ouvrage de M. Bologne, dont le texte complet est ici reproduit avec un post-scriptum du même auteur (1979) ; 4°) un résumé

français de l'étude de Gale et Vanzieleghem, dû à G. Desolre — résumé intéressant qui nous fait d'autant plus regretter l'absence d'une traduction complète de cette étude — ; 5°) une contribution de R. Devleeshouwer, *La Révolution belge de 1830*, présentée lors d'un colloque tenu en RDA (1980).

Est-il encore de quelque utilité de relire un ouvrage de 1929 à propos d'une révolution relativement oubliée ? A notre sens, la réponse est affirmative. Pour plusieurs raisons. La première, peut-être, est que l'ouvrage en question a le mérite de la clarté. Il est conçu d'une manière parfaitement accessible au grand public, et surtout il pose les questions les plus pertinentes à l'événement révolutionnaire de 1830, dont l'historiographie scolaire officielle a malheureusement pris coutume de nous donner une image fautive (folklorique quant au déroulement des faits d'armes, platement commémorative et résolument « bourgeoise » dans ses prémisses). La préface de J. Fontaine montre au lecteur quels furent les procédés adoptés par cette historiographie belge, tant savante que scolaire, qui aboutirent le plus souvent à l'escamotage de l'insurrection ouvrière de 1830.

A l'époque où M. Bologne écrit son ouvrage, il posa les meilleures questions possibles aux documents publiés auxquels un non-historien de profession pouvait avoir accès. Et il le fit en marxiste. Certes, le marxisme de M. Bologne est, convenons-en, un certain marxisme de 1929, c'est-à-dire une méthode de recherche aux classifications sociologiques assez rigides, une doctrine que la gauche du P.O.B. défendait alors contre certains abandons, mais un marxisme toujours audacieux — surtout dans l'ambiance culturelle belge — malgré ses simplifications et ses démonstrations quelquefois trop mécanistes. La préface de Vandervelde, qui n'apporte rien à l'étude proprement dite, mérite d'être lue comme

une illustration remarquable du rapport que le P.O.B. entretint avec ce marxisme de référence, dont M. Bologne sut, malgré tout, tirer le meilleur parti possible du point de vue de l'étude de l'histoire. L'auteur a su déceler quelques-uns des mouvements profonds qui menèrent à la Révolution de 1830 : de l'insurrection ouvrière à la « révolution confisquée » — l'expression est de Gendebien ! —, en passant par la grande peur de la bourgeoisie du temps, par ses réactions répressives et les tactiques des encadreurs bourgeois du mouvement populaire, sauvage, ludiste et héroïque aux heures décisives.

La contribution de R. Devleeshouwer approfondit et élargit d'ailleurs l'étude de M. Bologne. Elle insiste sur les principaux mécanismes de la révolution belge et elle en montre clairement le mouvement du point de vue de la lutte des classes et de la question nationale.

Il est vrai que l'ouvrage de Bologne est loin de clore l'étude de la Révolution belge. Il faudrait notamment se pencher encore sur la question des composantes sociales de l'opposition politique sous le règne de Guillaume I^{er} (et, par ce biais, approfondir les problèmes linguistiques et de politique religieuse qui ont mû une partie de cette opposition, loin des milieux populaires qui subissaient alors les effets d'une révolution industrielle capitaliste). Ce qui nuancerait probablement les premières pages du livre de Bologne, où l'auteur sacrifie un peu trop rapidement l'étude de cette question au profit de l'analyse des revendications et de l'agitation du prolétariat. Il n'en reste pas moins vrai que Bologne a su présenter cette analyse-là, indispensable et lumineuse pour tous ceux qui veulent vraiment comprendre la révolution de 1830 en Belgique, ce petit pays qui deviendra bientôt le « paradis du libéralisme continental »

et/ou le « paradis des capitalistes » que Marx évoque dans le *Capital*.

Jean-Jacques HEIRWEGH.

Critique Politique, revue trimestrielle, n° spécial, juillet 1981, 220 FB.

SOCIALISME

« ... notre justice est consciencieuse et croit sûrement, en défendant la société, remplir honnêtement sa fonction. Mais elle est mue par des préjugés qui faussent sa balance; elle a besoin d'un complément d'éducation démocratique; elle ne doit surtout pas se croire intouchable et considérer tout contrôle ou toute critique comme mal-faisante et méchante.

» La justice doit défendre la sécurité et le maintien de l'ordre; elle a aussi comme devoir impérieux de faire respecter les droits de l'homme et de traquer sans répit ceux qui y portent atteinte, spécialement lorsqu'ils se réclament d'elle. »

C'est par ces mots que se termine un article de Pierre Vermeylen sur « Les gardiens de l'ordre ». Des mots forts et justes.

Cette livraison de « Socialisme » offre aussi une étude de Guy Anson sur la qualité des eaux, une analyse ouverte des rapports Nord-Sud « dans une perspective latino-américaine », un essai sur « Particratie et social-démocratie » sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Nous voudrions pour l'heure émettre quelques réflexions sur le « carrefour » que Daniel Norremberg a consacré à la place des chrétiens au sein du PS. La volonté d'ouvrir ses rangs à des croyants n'est pas neuve au parti socialiste. Guy Spitaels, pas du tout président à l'époque, avait plaidé dans ce sens au congrès doctrinal de 1974. Il semble donc bien que depuis lors, le

progrès ait été mince ou nul. Aussi D. Norremberg revient-il à la charge. Son argument principal : la déclaration signée en juin dernier par les évêques de Belgique sur les chrétiens et la crise. Cette déclaration est effectivement pleine d'intérêt et elle peut étonner par sa sensibilité aux problèmes sociaux. Il nous paraît néanmoins singulier que la revue « Socialisme » se borne à citer très longuement nos seigneurs les évêques, pour en arriver à poser la question : « Faut-il, avec pareil message, laisser militer les chrétiens dans une structure hétéroclite où le CEPIC paraît dorénavant déterminer les programmes sociaux-chrétiens, ou faire l'effort de les accueillir dans un PS rénové, à la française, ou à côté de laïcs partageant le même idéal, ils trouveront un terrain très propice à leur action militante ? ». Il nous semble que si le message épiscopal s'est fait plus généreux au fil des ans, c'est sous la pression des changements massifs à la base chrétienne. Comment expliquer que D. Norremberg n'ait rien à dire sur les options du MOC, sur les actions de la CSC ? Il est vrai que dans le même numéro, Jean-Louis Lhoest s'en prend vivement à la CSC wallonne, pour son refus systématique de la modération et sa tentative permanente de fuite en avant. Les évêques sont assurément plus « modérés »... Mais accompliront-ils la « révolution des esprits » que DN appelle de ses vœux ?

Encore un mot à propos de cette contribution : pourquoi diable associe-t-on le problème d'une ouverture du PS aux chrétiens à l'anniversaire de l'appel du 1^{er} mai 1969 de Léo Collard ? Le rassemblement des progressistes n'a rien à voir avec l'absorption par un parti de militant chrétiens.

R.L.

Numéro 167 — Septembre-octobre 1981 — 120 F.
13, Bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles.

CMB-INFORM

En avril dernier, la Centrale des métallurgistes de la FGTB organisait un comité national d'information consacré à « Dix ans de tribunaux du travail ». Le numéro de mai-juin de son bulletin, « CMB Inform » (1), nous livre les rapports introductifs de ce colloque, établis par des magistrats, des juristes spécialisés et des praticiens syndicaux, et l'ensemble constitue une synthèse fort intéressante pour tous les militants progressistes. En effet, le dixième anniversaire de la dernière née de nos institutions judiciaires a été dûment célébré dans la presse; mais le document de la CMB est le premier qui exprime la réflexion du mouvement syndical sur les juridictions du travail, dont l'importance croît chaque jour pour les travailleurs frappés de plein fouet par l'offensive capitaliste contre l'emploi.

Dans une première contribution, Urbain Deprez, magistrat, souligne la portée des innovations introduites par le Code judiciaire en matière de droit social, en décrivant à quel degré de complexité judiciaire on était parvenu lorsque juges de paix, tribunaux ordinaires, conseils de prud'hommes et juridictions administratives se partageaient les compétences; la nécessité d'un tribunal spécialisé s'imposa irrésistiblement. Magistrat également, Joseph Gillain dresse un rapide bilan, critique mais positif, des dix dernières années des nouvelles juridictions du travail.

Pour permettre la comparaison, Guy Desolre, chargé de cours à l'ULB, brosse un panorama des juridictions équivalentes dans les pays voisins, et s'attache à y examiner les relations des organisations syndicales avec ces institutions. Avec Jean-Louis Stalport, conseiller juridique à la FGTB, on passe aux problèmes actuels: lenteur de la procédure, statut incomplet des délé-

gués syndicaux habilités à plaider devant les juridictions du travail; action trop limitée de l'auditorat du travail. Jacques Gennen, directeur de l'Office de droit social de la FGTB de Liège, situe enfin les juridictions sociales dans le cadre de l'évolution du droit social, qui est un produit, ou un enjeu, ou un révélateur de la lutte des classes; il poursuit cette réflexion à travers l'examen de la manière dont les tribunaux du travail ont abordé certaines questions particulières: licenciement abusif, chômage « anormalement long » (2), charge de la preuve dans les litiges entre un chômeur et l'ONEm.

Donc, un dossier fort complet, solidement documenté mais lisible pour le militant non initié.

Présente-t-il des lacunes? On aurait mauvaise grâce à en cerner dans un document qui ne réunit que des rapports, et non le contenu des débats du colloque.

Parlons plutôt d'orientations pour des études à venir, que l'on aimerait voir menées également au sein du mouvement ouvrier, et non confiées à des séminaires de spécialistes (3).

Tout d'abord, la réforme nécessaire de l'image de marque de la justice mérite attention: même s'il ne s'agit que du sommet de l'iceberg, la justice reste, pour le justiciable moyen, un désert glacé, feutré, poussiéreux et abscons, et il n'est pas sûr que le tribunal du travail se soit nettement débarrassé de ce stéréotype. Pourquoi? Les juges sociaux travailleurs influent-ils ou non sur la manière dont est administrée la justice? Les délégués syndicaux aident-ils leurs « clients » à devenir acteurs et non plus objet de leur procès?

Ensuite, quelle est la signification profonde de l'intégration des juridictions du travail à l'appareil judiciaire? Quelle est la fonction du « pouvoir judiciaire » dans la superstructure de la société belge actuelle? Dans quelle

mesure ce pouvoir est-il traversé par la lutte des classes? Que pense le mouvement ouvrier de la « politisation de la magistrature »? (Il est un peu curieux que J. Gillain ne semble aborder cette question qu'à propos des juges sociaux, représentants des forces sociales adverses, et non des magistrats, qui comme tous leurs pairs sont nommés en fonction d'un dosage partisan). Les réflexions de G. Desolre et J. Gennen sur l'ambiguïté du droit social (droit de combat ou droit « récupérateur ») méritent d'être prolongées à l'ensemble du système juridique.

Enfin, ce que la FGTB dit des tribunaux du travail se lit en termes de revendications et c'est bien normal : l'article de conclusions, « Politique syndicale de la FGTB en matière de juridictions du travail » demande l'amélioration du statut des délégués syndicaux, l'accélération du traitement des affaires urgentes, l'extension de la compétence de l'auditorat.

Mais on aimerait en lire un peu plus sur la pratique syndicale de la vie judiciaire. Comment les organisations choisissent-elles les militants qu'elles vont proposer à la fonction de juge social? Guy Desolre répond à cette question pour la France et la RFA, mais ne peut-on se la poser chez nous? Le document regrette fort légitimement que le travailleur assisté d'un délégué syndical ne reçoive pas de la partie adverse l'indemnité de procédure qu'il obtiendrait s'il avait pris un avocat. Mais est-ce trahir un secret syndical que de dire que le statut matériel du délégué, employé du syndicat, est fort pénible, harassant, très mal rémunéré? Et encore un point sensible : certains travailleurs ont l'impression que leur syndicat refuse parfois de les assister parce que l'issue du procès est douteuse;

est-ce vrai ou faux ou pas si simple? Même dans une histoire de toges, il reste bon de dire si le roi est nu...

Jean JACQMAIN.

(1) Ed. responsable : F. Decoster, rue J. Jordaens 17, 1050 Bruxelles.

(2) Cf. J.C. Bodson, Chômage de longue durée, C.M. juin 1981.

(3) Voir par exemple le n° 2 de 1981 des « Annales de la faculté de droit, d'économie et de sciences sociales de Liège » consacré à « L'accueil dans les palais de justice ».

RUE DES USINES

Voici le dernier numéro (automne 81) de la revue, épais volume quadruple longtemps attendu, entièrement centré autour du théâtre ouvrier en Belgique, de 1930 à 1980 — pour faire suite aux enquêtes déjà consacrées à la période antérieure. Un recueil qui articule documents et analyses selon quatre axes chronologiques : le théâtre prolétarien et le Théâtre Rouge (1926 à 1940), le roman partisan de Lucien André pendant la guerre (inédit), l'activité de Roland Hourez et de Jean Louvet depuis 1960 et deux enquêtes sur le théâtre militant des années 70, tant belge qu'immigré.

Depuis quelques années, *Rue des Usines* se consacre à la redécouverte de textes et de pratiques occultées par l'institution littéraire parce qu'elles ne relèvent pas de la culture dominante. Il s'agit essentiellement d'œuvres qui bousculent les normes par leurs motivations politiques ou par l'origine sociale des auteurs et de travaux militants présentés dans des lieux habituellement réservés à des activités non artistiques (usines, cafés, rues...).

Si en l'occurrence, ces expériences sont hétérogènes par leur origine politique (du PSB à l'extrême-gauche), elles offrent la particularité commune de faire du genre théâtral le média d'une pression politique concrète. Depuis le sketch improvisé en rue,

théâtre sans ressources et sans moyens financiers, jusqu'au gigantesque « festspiel » conçu par Henri de Man pour la social-démocratie allemande, les mises en scène et les textes collectifs portent la marque des mouvements qui présiderent à leur conception, même si ceux-ci n'ont pas toujours exercé un contrôle étroit de leur production. L'intention générale est d'être la caisse de résonance des positions, de rendre le public plus sensible aux slogans selon les principes de l'*agit-prop*. Le « théâtre d'auteur » de Louvet et de Hourez propose au contraire une mise en perspective, une réflexion sur le théâtre et sur l'histoire, même si *Elle est malade mon histoire. Je veux bien qu'on me l'ampute* (Hourez).

Les *Chœurs Rouges* qu'Arthur Hau-
lot créa pour défendre et illustrer le
Plan du Travail cimentent tout particu-
lièrement la collaboration d'un mou-
vement organisé et d'une équipe
d'intellectuels. Dans la perspective
d'une étatisation plus conséquente de
certains secteurs de l'économie, le Parti
Ouvrier Belge avait lancé une campa-
gne de soutien massif à ses revendica-
tions : le Plan, tout le Plan, rien que le
Plan!

Utilisant la technique du chœur
parlé mise au point par Piette, mais
aussi les rythmes des grands poèmes
d'Aragon, Plisnier, Aygueparse, Hau-
lot et d'autres ont rédigé chacun un de
ces chœurs, recueillis dans la brochure
introuvable du *Théâtre Rouge* et repro-
duits ici dans leur intégralité.

Que ces textes et bien d'autres relè-
vent d'une « culture populaire »
importe peu en définitive : *Rue des Usi-
nes* nous indique leur tradition riche et
méconnue. La lente conquête d'une
histoire de Belgique débarrassée de ses
mythes y trouve son compte.

Paul ARON.

Rue des Usines, 194, chaussée de la Hulpe, 1170
Bruxelles.

DE NIEUWE MAAND

Pour ceux et celles qui seraient bilin-
gues, signalons l'intérêt d'une livraison
spéciale du mensuel flamand « De
Nieuwe Maand », presque entièrement
consacrée aux rapports entre fémi-
nisme et politique. Un beau sujet,
traité tour à tour par Marijke Van
Hemeldonck, Rita Mullier (« dix ans
de travail de taupes »), Marcel Lieb-
man (qui évoque les amours malheu-
reuses du féminisme et du mouvement
socialiste). Des jeunes diplômés de la
VUB synthétisent par ailleurs pour
DNM les mémoires réalisés sur « La
femme et la politique visible », « Fem-
mes et syndicats », « Femmes et la
presse belge », « Journaux féminins
entre mode et gastronomie », l'image
de la femme dans des périodiques fla-
mands destinés aux familles.

Adresse : De Nieuwe Maand, Steenweg naar Hoi-
laart, 376 — 1900 Overijse.

COURRIER

Je relève dans la livraison de juin des CM un intéressant article de Jean-Claude Bodson consacré à la réparation des accidents du travail. L'auteur a raison de rappeler que par une étrangeté de notre système d'indemnisation du risque professionnel, la matière reste gouvernée par les compagnies d'assurances privées qui assurent ce risque patronal. Il n'en est pas ainsi dans les autres pays du marché commun où ce type d'assurances est intégré dans le système des assurances sociales.

Incontestablement, les conséquences sont négatives car l'esprit qui préside à l'indemnisation est dominé par des considérations qui ne sont pas sociales. Tout comme en matière de roulage. Est-ce à dire que lorsque l'assurance a un caractère public tout se passe dans le meilleur des mondes ? Non car les contraintes budgétaires influent aussi sur les considérations sociales. Il en est ainsi dans notre pays en matière de maladies professionnelles. Cet autre risque professionnel très important est indemnisé par un organisme public placé sous le contrôle du Ministère de la Prévoyance sociale.

L'approche est cependant différente. Prenons l'exemple de l'appréciation de la perte de capacité qui dans les deux matières obéit aux mêmes critères. Cette évaluation doit se faire non selon un barème légal mais « in concreto », c'est-à-dire en tenant compte de la perte de capacité de travail de la victime qu'on définit parfois comme une perte de capacité de gain (et non de salaire). A la base de cette appréciation se trouve évidemment une estimation médicale : il s'agit de mesurer la perte de capacité au plan physiologique. Les tribunaux qui sont appelés à se prononcer désignent donc en règle générale des médecins dont la formation ne répond pas toujours aux exigences de cet examen. A cela s'ajoute la nécessité d'apprécier une fois définie la perte de capacité physiologique, l'incidence des facteurs économiques et sociaux. Ici le médecin n'est pas du tout armé. Ni ses connaissances ni sa formation ne lui permettent de répondre. Certains experts s'y refusent d'ailleurs. D'autres se contentent d'appréciations « ex aequo et bono », plus ou moins généreuses. Il faut tenir compte du marché général du travail, étudier donc la situation régionale, son évolution conjoncturelle, apprécier le degré de formation, les facultés d'adaptation de la victime.

La Cour de Cassation dans un arrêt du 28 novembre 1977 formule très clairement le problème : « l'incapacité permanente de travail résultant d'un accident du travail consiste dans la perte ou la diminution du potentiel économique. L'étendue de ce dommage s'apprécie non seulement en fonction de l'incapacité physiologique mais encore en fonction de l'âge, de la qualification professionnelle, de la faculté d'adaptation, de la possibilité de rééducation professionnelle, de la capacité de concurrence sur le marché général de l'emploi. » Ce simple énoncé montre qu'en expertise on devrait mettre en œuvre de nombreuses disciplines. Il faut tenir compte d'une série de facteurs subjectifs, de réalités économiques et sociales.

Le fonds des maladies professionnelles a établi en cette matière non un barème étroit et strict mais des critères d'évaluation qui peuvent aider à mieux définir l'incidence des facteurs économiques et sociaux sur la perte de capacité. Ce n'est pas une panacée. Mais cet effort n'a jamais été fait dans les compagnies d'assurances privées. Cela valait d'être souligné.

Il faut pour approcher la réalité de plus près faire appel à des spécialistes non médicaux et, en fin de compte, l'expertise judiciaire devrait devenir un travail de groupe. La solution ne se trouve pas dans l'établissement d'un barème détaillé mais dans la mise en œuvre de ce travail d'équipe.

Jacques MOINS.

CONTRADICTIONS

Avec son numéro 29, *Quel travail social ?* qui vient de sortir de presse, la revue « *CON*tradictions » revient à nouveau sur les enjeux du travail social. A côté d'articles théoriques qui s'interrogent sur *les fonctions idéologiques du travail social*, ce numéro critique des institutions sociales (trop) bien établies telles que le Centre public d'aide sociale de *Charleroi* et le Comité général d'action des *Marolles* à Bruxelles. Il présente par contre des pratiques sociales qui se veulent participer au changement des rapports sociaux : l'auto-conception de leur logement par des sous-prolétaires à *Lille*; une expérience de préparation à la retraite à *Liège*. Enfin, un article présente des *prises pour pratiques silencieuses* où le travail social individuel réputé le plus traditionnel s'avère — dans des conditions que le texte définit bien — lui aussi porteur de sens politique au sens libérateur du terme.

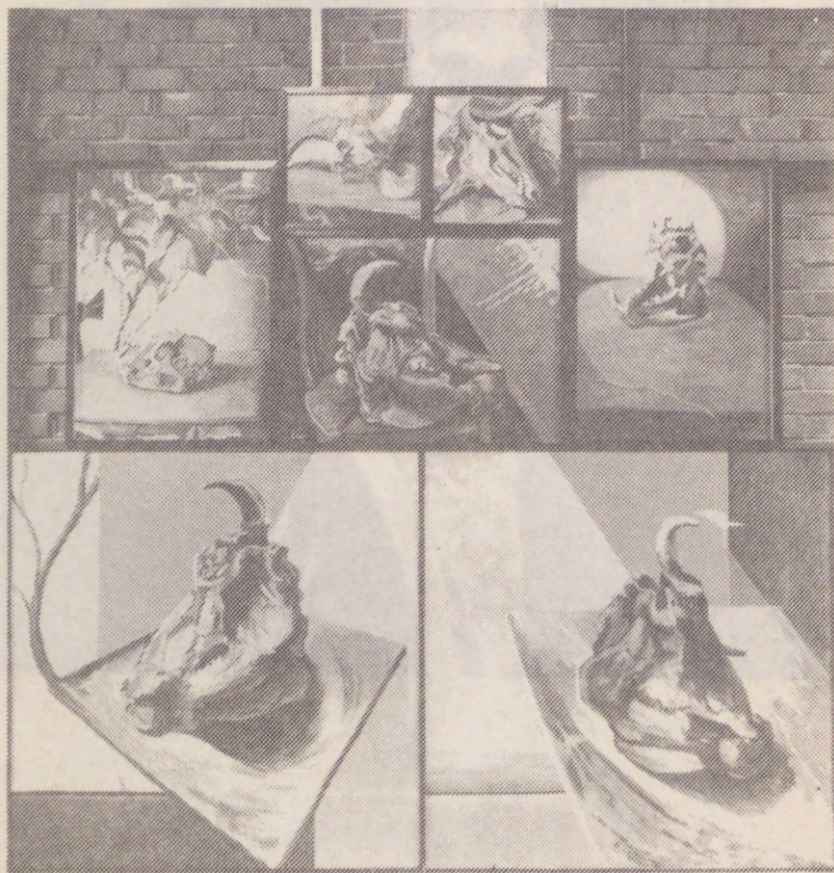
« *Quel travail social ?* », n° 29 de « *CON*tradictions », automne 1981, 152 pages, 200 F.B.; 30 F.F. Boulevard du Souverain, 140, Bte 68, 1170 Bruxelles. Tél. 02/660.65.98.

Pages suivantes : peintures d'André Aubry

« André Aubry, un peintre dans l'ardeur de la trentaine, tout de rouge inspiré, de vert vif, de bleu chaleureux, tout offert à la passion de sa vocation, âme souvent éperdue... On ne lui marchandera pas une totale sincérité, une ampleur bien étoffée de la vision, des dons qui le portent à l'expression monumentale. Nous retrouvons aux cimaises le crâne de taureau cher à Picasso, dans un environnement de tons fauves, des nus, des portraits où passe comme une flamme, des intérieurs qui sont les miroirs d'une réflexion véhémence. Mais André Aubry aime aussi « la peinture pour la matière » — comme disait Cézanne — pour le corps-à-corps avec l'espace conquis, l'équilibre des masses et l'unité des accords. On voit bien se développer cette peinture qui participe à une ligne de force spectaculaire de l'Art wallon, tout en préservant les options d'une individualité de liberté ».

(Paul Caso dans « Le Soir » du 22-9-1979).

Avec le photographe J.C. Faidherbe, le peintre Daniel Pelletti (voir CM octobre 1981) et le sculpteur Roland Dubois, André Aubry est membre du groupe wallon « Autopsis ».











« L'HOMME QUI AVAIT LE SOLEIL DANS SA POCHE »

Une pièce de Jean Louvet
présentée par le Théâtre du crépuscule.

12 janvier au 5 février 1981 : Bruxelles —
Théâtre Varia, rue du Sceptre 78, 1040
Bruxelles.

9-10-11 février 1982 : Charleroi — Théâ-
tre de l'Ancre.

17-18-19 février 1982 : Liège — Théâtre
du Nouveau Gymnase.

3-4-5 mars 1982 : Tournai, Maison de la
culture.

10-11 mars 1982 : Mons — Théâtre
Royal.

15-16-17 mars 1982 : La Louvière —
Théâtre Communal.

La Fondation J. Jacquemotte apporte
son soutien à la diffusion de cette pièce, à
laquelle seront invités, le 13 janvier au
Théâtre Varia, les membres du Comité
de patronage de la journée pluraliste

d'hommage à Julien Lahaut organisée
l'an dernier par le PCB.

Prix d'entrée : 280 F. Etudiants, chô-
meurs, moins de 25 ans, plus de 65 ans :
150 F. Durée du spectacle : 3 heures.

Le 14 janvier : prix de groupe (150 F)
pour les membres du la FJJ.

Distribution (par ordre alphabétique) :
Catherine Bady, François Bartels, Sabra
Ben Arfa, François Beukelaers, Colette
Emmanuelle, Sylvie Milhaud, Janine
Patrick, Maurice Sevenant. Dramatur-
gie : Jean-Marie Piemme. Musique :
Marc Herouet. Scénographie et costu-
mes : Jean-Claude De Bemels. Mise en
scène : Philippe Sireuil.

« L'homme qui avait le soleil dans sa poche » : c'est ainsi qu'on a surnommé Julien Lahaut, président du PCB, député, abattu le 18 août 1950 par des inconnus, une semaine après avoir crié « Vive la république ! » au Parlement. C'est aussi le titre d'une pièce de l'écrivain wallon Jean Louvet que porte sur la scène le Théâtre du crépuscule. Les CM ont déjà parlé des circonstances dans lesquelles la représentation prévue l'an dernier — après des mois de travail — n'a pu avoir lieu, malgré un subside annoncé dans le cadre d'« Europalia » et du 150^e anniversaire national : « Il semble que des gens aient eu peur de cette pièce sur Lahaut. Curieusement, aucun diffuseur wallon n'a choisi ce spectacle, sauf La Louvière. On n'a vu aucun animateur de maison de la culture dans la salle, lors des deux lectures publiques (l'une aux Beaux-Arts de Bruxelles et l'autre à La Louvière, NDLR). Parler de Lahaut demeure un sujet tabou, et mon théâtre à tradition sociale et

politique a peut-être effrayé les responsables », expliquait Jean Louvet (*). Ces réactions de crainte sur fond d'indifférence sont d'ailleurs familières à l'auteur, qui ajoute : « Il est assez incroyable qu'écrivant un théâtre qui traite de la Wallonie, je n'y aie jamais été créé ».

Le contexte difficile de la création de la pièce rejoint son thème même. Pourquoi l'assassinat de Lahaut ? Justement parce que ça ne concerne plus grand monde, alors que « Un homme politique assassiné ça ne s'oublie pas si vite, d'habitude ». Louvet écrit moins sur cet événement que sur ce gommage, symptomatique d'un refoulement de l'histoire dans la conscience populaire wallonne. Un point de vue qui n'a rien d'académique dans la mesure où « La mémoire historique est un enjeu dans les rapports de force ». Et le problème est plus généralement celui de la conscience culturelle d'un peuple. Problème bien actuel alors que s'avive l'aspiration fédéraliste : ce n'est pas pour rien sans doute que l'idée fédérale prenne si malaisément forme dans ce pays. Lorsque dans la pièce, Walter se demande : « Qu'est-ce qui nous est arrivé ? », Christiane répond : « J'aurais dû t'écouter et aller habiter dans un autre pays ». Peut-être y a-t-il plutôt autre chose à faire de ce pays ?

« L'homme qui avait le soleil dans sa poche » n'est donc pas une reconstitution historique, mais l'état des lieux d'une histoire désaffectée dans le quotidien d'une famille d'aujourd'hui. Il s'agit encore moins d'une opération de prestige car « Rendre la biographie de Lahaut inséparable d'une exaltation du parti communiste, c'est éviter ce qui pose problème aujourd'hui », dit Jean Louvet. Et le personnage de Lahaut nous est montré avec son soleil comme avec ses ombres, sous l'angle de vue des espoirs déçus du communisme européen.

Ce n'est pas non plus une pièce « politique » au sens étroit du terme. D'aucuns confondant pièce de théâtre et meeting politique, la jugeront « défaitiste ». Mais elle n'est d'abord que le miroir sensible d'un réel désarroi. Trop souvent d'ailleurs la politique ne se fait-elle pas à côté de la vie, perdant ainsi son but tout en figeant son mouvement : « Pas de corps, pas de cœur. La politique », dit dans la pièce la jeune Vinciane. Aussi la sexualité, l'« Oedipe » familial, les problèmes de la femme, ceux d'un environnement déshumanisé, ont-ils ici la place qui est la leur dans la vie. Et donnant corps et cœur aux problèmes posés, portant témoignage avant qu'il soit question de cause à plaider, avouant l'inavoué avant qu'il s'agisse d'adversaire à dénoncer, conscient que le manque d'identité d'un peuple est son plus grand ennemi, Jean Louvet nous vaut un théâtre éminemment politique.

Quant aux moyens scéniques mis en œuvre, s'ils sont ambitieux c'est dans le souci de reporter sur le plateau la dimension historique, avec les références que cela nécessite. C'est aussi tout simplement pour le réalisateur Philippe Sireuil, par envie de monter un « grand » spectacle. Formalisme ? Au spectateur d'en juger car « le théâtre, ça n'existe que sur un plateau ». Il ne peut en tout cas s'agir d'opposer ce choix à un autre ou de considérer que seuls le Théâtre national et le Rideau pourraient se donner les moyens de réaliser ce genre de pièce (dont en l'occurrence le contenu ne les intéresse pas). Il faut savoir que ce seul spectacle engloutit tout le budget d'une année du Théâtre du crépuscule...

Mais il reste à dire et à inviter à entendre le ruissellement poétique de l'écriture de Jean Louvet, u.n auteur qui a le soleil dans sa plume.

P.E.

(*) CM décembre 1980 : « Conversation avec Jean Louvet ». Voir aussi la rubrique « En diagonale » des CM de novembre 1980.

Avec d'autres revues de gauche, les Cahiers marxistes se battent pour leur survie. Survie pour quoi faire ?

La profondeur de la crise et les ravages — pas seulement matériels — qu'elle suscite rendent plus nécessaires que jamais des échanges d'idées et une réflexion collective, tournée vers l'action. C'est un des rôles des Cahiers marxistes de fournir des arguments contre la tentation du repli frileux et de l'isolement.

Alternatives à la gestion de la crise, alliances pour transformer la société, recherches d'un autre modèle de croissance, problèmes du désarmement et du développement : tout cela justifie demain plus encore qu'hier analyses, dossiers, débats, confrontations. Nous en préparons.

Si vous pensez comme nous que ce travail est important, réabonnez-vous.

Abonnez un ou quelques amis : ces étrennes seront appréciées.

Si de surcroît vous êtes disposé à collaborer à la confection d'un dossier, à la préparation d'un débat, faites-le nous savoir !

D'avance, merci à toutes et à tous.

L'abonnement annuel (10 livraisons) : 600 F

L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 300 F

Etranger : 700 F

Soutien : F.

ADRESSE : 20, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles

Téléphone : (02)512.90.12

CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :
Rosine Lewin/rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

120 F
(numéro double)